

Garneau
PAPETERIE
Tout pour la maison, l'école
ou le bureau.
34, SAINTE-ANNE

LE SOLEIL

Avec ses messages,
LE SOLEIL
illumine
les écrans de
Place Laurier



85e année, no 23
44 pages 3 cahiers

QUÉBEC, VENDREDI 23 JANVIER 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.60
• • Îles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 45¢ Québec 25¢



Les "yeux de dragon" de Maurice Richard, le marqueur explosif, ont fait place aujourd'hui à un personnage plus pondéré, a découvert Claude Larochelle en interviewant le "Rocket".

"Je savais que Bossy deviendrait le meilleur"

page C-1

Régionale de Tilly: autre étape avant la signature

page A-4

sommaire

Annonces classées	C-4 à C-14
Arts et spectacles	A-10 à A-12
Bridge	C-9
Carrières et professions	B-4
Décès	C-15
Economie-finances	B-2 à B-4
Editorial	A-6
Feuilleton	A-12
Horoscope	C-8
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	C-5
Mots croisés	C-10
Où aller à Québec	A-12
Page des lecteurs	A-8
Page documentaire	A-7
Patron	C-11
Sport	C-1 à C-3
Télévision	A-11

la météo de jacques bureau pour le week-end

Les conditions atmosphériques favoriseront la plupart des gens au cours de la fin de semaine, avec des températures qui se maintiennent près de la normale de saison, aucune neige abondante et un ciel parfois dégagé. Samedi, bien que le ciel sera plutôt nuageux, les températures devraient se maintenir près ou légèrement sous la normale (près de moins 8) sous des vents légers de l'ouest. Dimanche, les températures ne devraient pas trop varier, des vents toujours de l'ouest et nord-ouest et un temps favorisant plutôt le soleil que les nuages sont prévus. Les activités hivernales pourront donc se poursuivre, l'enneigement étant propice et les températures favorisant l'accès à l'extérieur. Il en sera de même sur presque toutes les régions du sud-ouest du Québec tandis que vers l'est et la Gaspésie les chutes de neige plus fréquentes seront quand même limitées. Le sud-est des États-Unis, notamment la Floride, qui a connu des températures plutôt basses cette semaine, verra un retour d'air chaud ce qui enchantera ceux qui s'y dirigent et frustrera ceux qui en reviennent.

autres détails, page C-4



Une chance incroyable!
Le conducteur (non identifié) de cette voiture immatriculée au New Hampshire a certainement eu hier la peur de sa vie: il a été traîné sur une distance de plus de 200 mètres par un camion-citerne rempli de méthane et il est sorti indemne de cette ténébreuse position. Au surplus, c'est un autre automobiliste qui a fait signe au chauffeur du camion de s'arrêter. Le chauffeur n'avait pas eu connaissance de l'accident, survenu sur une route près de Willington, dans le Connecticut.

Assurance automobile Epargne possible de 50% en magasinant

par Robert FLEURY
Les automobilistes ont tout intérêt à magasiner avant d'acheter leur assurance-auto. Ils économiseraient ainsi de 20 à 50 pour 100 selon l'assureur choisi et dépendamment de l'endroit qu'ils habitent.
C'est ainsi que c'est à Sherbrooke qu'il en coûte le moins pour assurer sa Chevrolet Nova 1978, soit \$218 en moyenne, comparativement à \$235 à Trois-Rivières, \$286 à Québec et \$306 à Montréal.
Ce sont les différences entre courtiers d'une même ville qui étonnent le plus selon l'APA. De \$41 à \$123, soit de 20 à 50 pour 100 de différence selon les assureurs. A Québec, sur huit courtiers consultés, les quotations variaient de \$247 à \$341, soit une différence de \$94 ou de près de 40 pour 100, alors qu'à Montréal, la différence allait jusqu'à \$123 ou de 50 pour 100.
Outre ces différences de prix, le sondage de l'Association pour la protection des automobilistes réalisé en collaboration avec les finissants de l'université Concordia, révèle que la qualité des informations varie beaucoup d'un bureau de courtage à l'autre. Ainsi, seulement 42 pour 100 des agents consultés savaient qu'un assuré pouvait récupérer sa taxe de vente si son automobile était une perte totale, 16 pour 100 affirmant le contraire et 42 pour 100 l'ignorant. A la question d'une réduction de la commission perçue par les courtiers, (Suite à la page A2, 3e col.)

La Chambre de commerce et les élections PQ ou PLQ, ce sera pareil!

par Gilles BOIVIN du bureau du Soleil
MONTREAL — Si la polarisation issue du référendum s'estompe le moins et que l'Union nationale peut recueillir une clientèle d'environ 12 pour 100 des voix, le gouvernement actuel pourrait se voir réélu bien que toutes les données actuelles pointent vers la prise du pouvoir par les libéraux de Claude Ryan avec l'appui certain des libéraux fédéraux pour qui le gouvernement péquiste "est l'adversaire non plus à battre mais à éliminer".
Cette prévision nuancée sur les résultats possibles de la prochaine élection générale du Québec n'est pas le fruit d'un politologue prudent mais bien de l'un des principaux organismes représentant les milieux d'affaires québécois: la Chambre de commerce de la province de Québec.
Non seulement la chambre n'écarte pas une telle éventualité, mais elle semble en outre persuadée qu'en ce qui concerne les entreprises, le menu législatif et réglementaire du prochain gouvernement "sera substantiellement orienté dans la même direction, quelle que soit l'issue du scrutin".
C'est la Direction générale des affaires publiques de cet organisme qui a livré hier à ses membres, dans le cadre d'un colloque sur "L'action gouvernementale et l'entreprise en 1981", cette évaluation de la situation politique au Québec et des forces en présence.
Sur un ton neutre qui contraste fortement avec l'affrontement qui a surgi au cours des derniers jours entre le Conseil du patronat du Québec et le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry, le document de la Chambre de commerce se garde bien d'intervenir ouvertement en faveur de l'un ou l'autre parti ou de suggérer à ses membres la voie à adopter lors du prochain scrutin provincial.
Différence d'accent
L'organisme en arrive même à la conclusion assez surprenante qu'un (Suite à la page A2, 1re col.)

Reagan va respecter l'accord

(D'après NYTNS, PC et AFP) — Le président Reagan respectera les accords pris sous l'administration Carter pour la libération des otages.
C'est ce qu'a fait savoir hier un porte-parole du nouveau président, mettant fin aux spéculations selon lesquelles les accords ne seraient pas tous respectés à cause des mauvais traitements qu'auraient subis les otages durant leur séjour en Iran.
Un porte-parole du département d'Etat, William J. Dyess, a dit que la nouvelle administration, parce qu'elle "respectait tant la loi internationale que nationale, avait l'intention de respecter les engagements des Etats-Unis".

Remariage de Jackie Kennedy?

LONURES (AFP) — Mme Jackie Kennedy-Onassis va se remarier avec un milliardaire, M. Maurice Templesman, 53 ans, a rapporté ce matin le Daily Star, citant une amie de la veuve du président John Kennedy et de l'armateur grec Aristote Onassis.
Le quotidien populaire britannique, qui affirme avoir l'exclusivité mondiale de cette information, a précisé que M. Templesman, dont les intérêts sont surtout dans les diamants, est devenu le conseiller financier de Jackie Onassis quelques mois après le décès de son second mari.
M. Templesman vient de divorcer, a précisé le Star, et "maintenant il est certain qu'ils vont se marier d'ici les prochains mois".

La "Banque à Desjardins" a 80 ans aujourd'hui

par Gilles PEPIN du bureau du Soleil
LEVIS — Il y a exactement 80 ans, soit le 23 janvier 1901, démarrait la Caisse populaire de Lévis, une nouvelle institution financière au service du monde ordinaire et que beaucoup de sceptiques appelaient alors, en riant, la "Banque à Desjardins".
Il semble bien qu'aucune cérémonie spéciale ne commémorera l'événement historique, cette année, bien qu'en maints endroits, notamment à la Caisse populaire de Lévis, les dirigeants se proposent de rappeler, à l'occasion, l'histoire de la fondation.
Le soixante-quinzième anniversaire avait été célébré de façon assez grandiose, en 1976. Une autre grosse fête n'aura peut-être pas lieu avant le centenaire ou le quatre-vingt-dixième anniversaire.
Ce qui n'empêche pas les Lévisiens d'avoir presque continuellement à l'esprit le nom de cet (Suite à la page A2, 1re col.)



A côté de l'ancien secrétaire du commandeur Alphonse Desjardins, un vieux coffre en bois, ce fut le premier coffre de la Caisse de Lévis. Comme plusieurs autres objets et des documents ayant été laissés par le fondateur, ces biens historiques sont exposés en permanence au sous-sol de la Caisse populaire de Lévis.

autres textes en pages A-2 et C-14

Constitution Trudeau ne veut pas de vote libre

(D'après UPC et PC) — Malgré l'intention avouée de trois de ses députés de voter contre le projet de résolution constitutionnelle, le premier ministre Trudeau a écarté, hier, la possibilité de tenir un vote libre sur cette question à la Chambre des communes.
On sait qu'un tel vote permet à un député de se dissocier de la position officielle de son parti à l'occasion d'un vote en Chambre, sans risquer d'encourir l'expulsion temporaire ou permanente de son parti.
Les trois députés libéraux qui ont indiqué leur intention de voter contre le projet de résolution dans sa formulation actuelle sont MM. Louis Ducloux (Montmorency), Gilles Marcotte (Lapointe) et Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier). Certaines rumeurs laissent entendre que les députés Eymard Carbin, Claude-André Lachance et Marcel Ostiguy songent à se rallier aux contestataires.

Propos de Hatfield
D'autre part, M. Trudeau, tout comme le leader parlementaire du Parti libéral, M. Yvon Pinard, a fait peu de cas des propos tenus mercredi par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, à l'effet que le rapatriement unilatéral de la constitution est "en grande difficulté".
De retour de Londres, M. Hatfield s'est dit d'avis que ce fut une erreur de croire que la Grande-Bretagne entérinerait automatiquement toute requête constitutionnelle du Parlement canadien et il a manifesté son intention de faire part au premier ministre canadien de cette opposition grandissante des par- (Suite à la page A2, 4e col.)

autres textes et photos, page A-3

Après 27 ans, le Carnaval tiendra son premier bingo

par Guy DUBE

Un bingo au Carnaval, il fallait pourtant s'y attendre. Depuis 27 ans que ça dure, et personne n'y avait pensé, ou n'osait en présenter un. D'ailleurs, y a-t-il un endroit

dans le monde où le bingo est aussi populaire qu'au Québec? C'est presque devenu un événement social, un événement quasi sacré, dans les sous-sols des églises. Bien des paroisses seraient endettées, si elles n'avaient pas leur bingo hebdomadaire.

Quant au bingo du Carnaval, il se tiendra le dimanche 8 février prochain, à 13h30, à place du Manège (Manège militaire de Québec, près des plaines).

En outre d'un prix de présence, plus de \$8,500 en prix de toutes sor-

tes seront décernés aux gagnants. Le prix d'entrée a été fixé à \$2.

Place du Manège

Il ne se tiendra pas que le bingo à place du Manège. Au moins neuf autres événements y seront présentés, entre le 5 et le 15 février.

Il y aura d'abord la Soirée de la reine, première activité officielle après le couronnement. Ce sera le 5 février, à 21h.

Puis, pour la quatrième année consécutive, le Bal chez Boulé, une véritable soirée canadienne, avec gâteaux, rigodons et "sets calés". Le vendredi 6 février.

Le 7 février, tout de suite après le défilé de la basse ville, deux orchestres, avec disco mobile, égayeront les carnavaliers par une nouvelle soirée appelée "Tout le monde danse".

Le dimanche 8 février, à compter de 20h30, ce sera une soirée à caractère sud-américain, dont la vedette sera Denis Godbout, un petit gars de Québec qui jouit d'une grande popularité à Mexico. Treize musiciens et choristes présenteront un spectacle en français, en anglais et en espagnol. Le costume sud-américain est suggéré et il y aura concours de limbo et de pinata mexicaine.

Les gens de l'âge d'or n'ont pas été oubliés. Leur soirée se tiendra le 10 février, à 20h, et l'invitation est lancée aux 115.000 membres des clubs d'âge d'or du Québec. L'entrée est gratuite, à indiquer hier le président de cette soirée, M. Fidèle Blouin, précisant qu'il y aura danse avec orchestre et de nombreux prix de présence.

La "soirée Acadie" suivra, le 12 février, à compter de 21h. Les Acadiens Raymond Brault, Calixte Duquay et Roseline Blanchard, ainsi que la troupe de danseurs "Les Rivevains", se produiront à place du Manège pendant toute cette soirée.

Puis, pour la deuxième année, une cinquantaine de Germaino-Canadiens en provenance de Kitchener, en Ontario, recréeront le plus fidèlement possible la grande fête de la bière, appelée Oktoberfest. Cette soirée bavaroise, qui a connu un immense succès l'an dernier, aura lieu après le défilé de la haute ville (à compter de 23h), le 14 février. Les portes, par contre, seront ouvertes à compter de 20h30 pour ceux qui voudront se réchauffer ou fêter avant les autres. Le prix d'entrée est de \$3.

Finalement, comme toute bonne chose a une fin, la soirée d'adieu à Bonhomme, appelée "Salut Bonhomme!", donnera lieu à une dernière fête populaire, le 15 février à 21h30, également à place du Manège.

Les ex-otages reviennent lentement à la vie normale

WIESBADEN (AP, NYTNS) — Les 52 ex-otages américains ont passé, hier, leur deuxième journée à l'hôpital américain de Wiesbaden, téléphonant à leurs familles, passant des tests médicaux et psychiatriques et se réhabilitant à la liberté.

Ils rentreront chez eux vers la fin de la semaine et les tests médicaux continueront encore quelque temps aux États-Unis, a précisé le département d'Etat. Les otages sont d'accord pour "estimer nécessaire d'avoir une période de repos privé et de récupération" une fois rentrés chez eux, avant de subir les assauts des journalistes.

Depuis leur libération, cependant, on en sait un peu plus sur leur détention et, notamment, sur les mauvais traitements dont ils affirment avoir été victimes de la part de leurs gardiens. Les responsables du département d'Etat américain ont déclaré, hier, que certains otages avaient été battus, menacés à l'aide de pistolets chargés, détenus dans des conditions rudimentaires et victimes de simulacres d'exécutions.

"Il est clair que nous continuons à découvrir des preuves de mauvais traitements graves contre nos gens au cours de leur captivité", a affirmé M. Jack Cannon, porte-parole adjoint du département d'Etat.

Certains otages ont raconté avoir été détenus dans de véritables cellules, parfois isolées, certains ont été attachés à des chaises avec des menottes, certains ont dû rester debout, la nuit et dans le froid, certains ont été forcés à se déshabiller et à se coucher par terre.

L'ex-président Carter a été qua-

lifié de "généralement sympathique" par un porte-parole, au terme de la rencontre entre Jimmy Carter et les ex-otages. Mais ce porte-parole a admis que certains moments de la rencontre ont été tendus, en particulier lorsque des otages ont demandé "des comptes", c'est-à-dire qu'ils ont cherché à savoir pourquoi leur libération avait tant tardé.

D'après les divers témoignages qui ont été rapportés jusqu'à maintenant, il semble que la condition des otages a varié dans chaque cas. Il semble toutefois que les Iraniens aient, dans plusieurs cas, préféré la torture morale (comme par exemple déchirer devant eux des lettres que les otages avaient reçues de leurs familles) à la torture physique.

A Wiesbaden

Selon les rapports médicaux qui ont été publiés, la santé physique des ex-otages est généralement bonne. L'examen dentaire de ce matin n'a révélé aucun cas grave.

Une jeune employée de l'hôpital de Wiesbaden a constaté que les plus jeunes semblent le plus facilement se réadapter à leur liberté retrouvée. Les invitations à dîner des jeunes ex-otages pleuvent, certains ayant même affirmé vouloir rester plus longtemps à Wiesbaden, "parce que les filles sont très jolies". Les plus vieux, par contre, semblent plus tristes et plus silencieux. Quatre des 52 ex-otages seraient même sous surveillance spéciale par crainte de suicide.

PQ ou PLQ...

(Suite de la première page)

changement de gouvernement n'amènerait pas de changement substantiel dans le menu législatif et réglementaire qui préoccupe les entreprises, "quoiqu'il (ce menu) pourrait être modifié dans son accent et dans son calendrier", écrit sous la plume du vice-président exécutif de la chambre, M. Jean-Paul Létourneau.

Après avoir dans un premier temps analysé les facteurs qui, à son avis, militent en faveur d'une élection vers la fin avril, le document de la chambre souligne que le gouvernement actuel vit un phénomène rare en politique: il recueille régulièrement dans la population un taux élevé de satisfaction (plus de 50 pour 100) qui refuse de se traduire en intentions de vote favorable.

Cependant, poursuit la chambre, la venue de Roch LaSalle à la tête de l'UN pourrait modifier les cartes dans le processus de polarisation bipartite qui, depuis mai dernier, favorisait les libéraux. De telle sorte que le PQ pourrait répéter l'exploit de 1976 compte tenu de la "base solide" (42-43 pour 100 de l'électorat) sur laquelle il peut encore compter.

Déplacement du pouvoir

Analysant les conditions dans lesquelles les entreprises évoluent dans l'environnement politique québécois, la chambre en vient à la conclusion que les chefs d'entreprises ne peuvent plus compter sur "une communauté d'intérêts visible entre le gouvernement et l'entreprise" puisque les hommes politiques eux-

mêmes ont perdu, depuis 1966, une bonne partie de leur pouvoir au fil de "l'affirmation d'une fonction publique jeune, bien organisée et surtout ambitieuse".

Les grands commis de l'Etat et leurs émules exercent de plus en plus de pouvoir et dirigent littéralement le programme législatif, conclut le document. A tel point que les hommes d'affaires doivent maintenant leur pouvoir politique au seul fait que les gouvernements sont forcés de les "courtoiser" pour "leur dynamisme, leurs investissements et leur crédibilité".

Quant à la possibilité d'une réélection du gouvernement péquiste, elle ne semble plus semer un vent de panique dans ce organisme représentant le milieu des affaires. Devant un tel scénario postélectoral, le document en vient à la conclusion que les entreprises sauront d'abord qu'elles font affaire avec un gouvernement "qui donne suite à ses engagements" et que l'incertitude d'un deuxième référendum ne pesera pas sur ce second mandat.

On s'attend même à un comportement "plus conservateur" d'un gouvernement péquiste à son deuxième mandat quant à ses interventions dans l'économie, à une accentuation de l'aide aux entreprises, de même qu'à une volonté accrue de concertation. On s'inquiète encore cependant de son "préjugé favorable" aux travailleurs et de son appétit fiscal pour les contribuables à revenus élevés.

La "Banque"

(Suite de la première page)

illustre fondateur, précurseur de toute une gamme d'institutions dont les sièges sociaux à Lévis procurent de l'emploi à plus de 2.000 personnes.

Une présence

Il y a non seulement la présence des sièges sociaux du Mouvement Desjardins, sur l'avenue des Commandeurs; les Lévisiens ont conservé, au coin des rues Guenette et Mont-Marie, la propre maison du commandeur Alphonse Desjardins.

C'est dans cette maison de style victorien et datant de la deuxième moitié du siècle dernier, qu'Alphonse Desjardins établit les bases de "sa" caisse populaire. Après y avoir réuni plusieurs fois un comité de fondation, il y ouvrit la Caisse populaire de Lévis. Cel-

le-ci garde ce local pendant plusieurs années grâce à l'étroite collaboration de l'épouse Dorimène Desjardins.

Musée Desjardins

La Société historique Alphonse-Desjardins, qui a été créée en 1979 par l'Union régionale de Québec et qui a pour mission de mettre en valeur les biens laissés par le fondateur, est à reconstituer l'histoire de cette maison, dans le but de la restaurer comme elle était il y a 80 ans et d'en faire un musée et un centre d'information.

M. Michel Poulin, président de la société historique, a déclaré au SOLEIL, dernièrement, que les travaux de restauration pourront probablement être entrepris à l'automne de cette année.

Des démarches ont aussi été amorcées au ministère des Affaires culturelles du Québec, qui est ainsi appelé à classer comme monument historique cette an-

Le retour aux USA

Le retour aux États-Unis est prévu pour dimanche. Il semble que le lieu de ralliement des ex-otages et leurs familles soit West Point, N.Y., quoique rien n'ait été dévoilé officiellement. Les autorités veulent en effet que les familles puissent se retrouver en privé durant deux jours avant d'affronter les journalistes et les différentes réjouissances publiques prévues pour fêter leur retour.

Des cérémonies de bienvenues sont prévues à Washington et à New York.

L'Iran dément

M. Behzad Nabavi, qui fut le principal négociateur iranien dans l'affaire des otages, a démenti hier à l'agence PARS que les 52 Américains aient été victimes de mauvais traitements pendant leur captivité et a accusé les États-Unis d'essayer de revenir sur l'accord conclu avec Téhéran.

"L'ingratitude des diplomates américains relâchés était prévisible", selon M. Nabavi, ajoutant qu'il dispose d'une série d'entretiens enregistrés avec les otages pour prouver qu'ils furent bien traités.

"Si cela est nécessaire, l'Iran pourrait transmettre ces entretiens afin que l'opinion publique mondiale puisse juger."

M. Nabavi a également déclaré que les allégations de torture montraient que "Washington voulait voir dénoncer" l'accord obtenu avec l'Iran et "que le gouvernement des États-Unis, en dépit de tous ses engagements, ne respecte pas en fait son propre droit ni le droit international".

Epargne...

(Suite de la page précédente)

54 pour 100 avaient qu'ils voulaient la réduire mais se refusaient à la faire, 23 pour 100 affirmèrent que c'était illégal, "ce qui est totalement faux", de dire Philippe Edmonston, président de l'APA.

A la question piège de savoir ce que recevrait l'assuré si le coût des réparations excédait de 20 pour 100 le prix de liste de la voiture, 44 pour 100 des agents interrogés affirment que les assurés obtiendraient le prix de liste alors que seulement 3 pour 100 admettent qu'ils pourraient obtenir la réparation, ce qui était la bonne réponse.

"Il faudrait améliorer la qualité des informations dans les bureaux de courtage et les compagnies d'assurance, de commenter M. Edmonston. Le service des assurances du ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives devrait publier des quotations de tarifs moyens par année modèle de voitures pour faciliter le magasinage de la part des automobilistes."

Entre-temps, le président de l'APA recommande aux consommateurs d'insister pour discuter avec un courtier lorsqu'on appelle de son bureau et de magasiner en téléphonant à plusieurs d'entre eux pour obtenir le meilleur prix.

cienne maison du commandeur Alphonse Desjardins.

En ce quatre-vingtième anniversaire de l'ouverture de la première caisse populaire en Amérique, le président de la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins, M. Jean-Marie Ouellet, ressent de la fierté pour toutes les réalisations qui ont suivi le geste du fondateur.

Lors d'un entretien téléphonique, M. Ouellet a déclaré au SOLEIL que cet anniversaire l'incite à témoigner de la reconnaissance à l'endroit d'une foule de dirigeants qui se sont dévoués bénévolement. "C'est grâce à leur foi et à leur dévouement ainsi qu'à la collaboration de tous les employés que nous voyons tant de résultats."

Le développement du Mouvement Desjardins a été phénoménal. M. Ouellet se souvient, par exemple, qu'en 1950, au moment de l'inauguration du premier siège social, au 59 de l'avenue Bégin à Lévis, tous les services étaient logés à ce seul endroit, et même que le troisième étage était libre. On était donc encore loin de penser aux gros et imposants immeubles qui sont remarqués aujourd'hui par les voyageurs circulant sur la route 132 à Lévis.

La Quotidienne (tirage de jeudi) 0-4-4 Informations: 643-8990

R.-C. accusée d'intransigeance

MONTREAL (PC) — En grève depuis le 30 octobre, les journalistes de la Société Radio-Canada ont accusé hier la direction de la société d'Etat d'avoir causé "par son intransigeance" l'échec de la médiation exploratoire entreprise cette semaine par le directeur du service de conciliation du ministère fédéral du Travail, M. Guy de Merlis.

La direction syndicale a d'autre part déclaré qu'elle était toujours prête à s'engager dans un véritable processus de médiation sous réserve de deux conditions.

Dans un premier temps, elle réclame que Radio-Canada fasse la preuve de sa bonne volonté et qu'elle assouplisse ses positions et, dans un second temps, elle demande la nomination d'un médiateur "indépendant du gouvernement".

La BOURSE

TORONTO (PC) — Les cours fléchissaient légèrement à l'ouverture d'une séance modérément active à la Bourse de Toronto, ce vendredi matin.

Gulf Canada reculait de 1/4 à \$24 3/4, Imperial Oil A perdait 1/4 à \$35 5/8, Noranda Mines fléchissait de 1/4 à \$28 1/2, Alcan reculait de 1/4 à \$38 et Ranger Oil régressait de 1/4 à \$19 1/4.

Onaping Resources grimpaient de 1/4 à \$10, Gulfstream Resources gagnaient 1/4 à \$11, Trans-Canada Resources progressait de 1/4 à \$5 1/4, Denison Mines ajoutait 3/4 à \$56 3/4 et Falconbridge Copper grimpaient de 1/4 à \$13 3/4.

Trudeau ne...

(Suite de la première page)

lementaires britanniques, au cours d'un entretien privé qu'il aura avec lui mardi prochain.

"Ce que j'ai l'intention de dire au premier ministre, a précisé M. Hatfield, c'est qu'il trouvera peut-être à Londres un climat très, très défavorable."

Ce à quoi M. Trudeau a déclaré ne pas pouvoir souscrire, affirmant qu'il avait "l'engagement du premier ministre de Grande-Bretagne" que le gouvernement se servirait de sa majorité parlementaire pour adopter la mesure rapidement.

De son côté, M. Pinard s'est dit "pas inquiet du tout" puisqu'il affirme n'avoir été prévenu par aucun député britannique de la gêne ressentie par les parlementaires devant la proposition canadienne de rapatriement.

En conséquence, M. Trudeau a déclaré qu'il n'envisageait pas de faire pression auprès des autorités britanniques pour défendre son projet constitutionnel afin de répliquer au lobby que mènent à Londres les provinces qui s'y opposent.

Il a toutefois émis l'opinion que les parlementaires britanniques avaient été mal informés par le



Le ministre Lloyd Axworthy a annoncé l'instauration d'un programme de subventions aux entreprises désirant embaucher des personnes handicapées.

Des subventions pour l'embauche de handicapés

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, a annoncé, mercredi, l'instauration, à titre expérimental, d'un programme de subventions aux entreprises privées désireuses d'embaucher des personnes handicapées ou des chômeurs chroniques.

"Ils peuvent se lancer dans des métiers pratiques, productifs et bien rémunérés", a déclaré le ministre en parlant des handicapés et des chômeurs chroniques. "Le pays ne peut pas se permettre de perdre leurs talents et leurs compétences."

Ce nouveau programme fait partie de mesures prises cette année par le gouvernement pour célébrer l'Année internationale des handicapés. Il s'agit également d'une nouvelle tentative du ministère de l'Emploi visant à intégrer sur le marché du travail les autochtones, les mères de famille sur le bien-être social, les ex-détenus, les jeunes et toutes les personnes qui ont toujours eu de la difficulté à se trouver un emploi.

Cette mesure permettra, selon le ministre, d'éliminer la plupart des empêchements à l'entrée de ces personnes en permanence sur le marché du travail, leur permettre "de franchir cette première étape".

85% du salaire

En vigueur à compter du 1er mai, ce programme devrait couvrir 85 pour 100 du salaire du nouvel employé. Après quelques mois, les subventions descendront à 50 pour 100 et finalement 25 pour 100.

Environ 2.300 handicapés et près

de 4.600 personnes qui ont de la difficulté à se trouver un emploi devraient pouvoir avoir accès au marché du travail au cours des deux prochaines années. Le coût total du nouveau programme devrait atteindre \$59,1 millions.

Lorsqu'on lui a demandé si ce programme répondrait aux besoins des handicapés, le ministre a répondu: "C'est un très bon début par comparaison à l'inexistence passée dans ce secteur".

Les porte-parole de la coalition des associations provinciales de personnes handicapées et le président du Comité sur les personnes handicapées ont reçu favorablement le nouveau programme.

En vertu des nouvelles dispositions, les employeurs désireux d'embaucher un handicapé recevront jusqu'à \$5.000 pour l'aménagement d'un espace pour le nouvel employé ou l'achat d'équipement et une somme maximale de \$100 à l'handicapé pour l'achat d'uniforme.

Par ailleurs, M. Axworthy a annoncé que le gouvernement fédéral entend dépenser \$110 millions cette année (même montant que l'an dernier) pour aider les étudiants à trouver de l'emploi durant les mois d'été.

La majeure partie de cet argent servira au gouvernement fédéral et aux municipalités pour embaucher des étudiants. Le ministre estime de plus que 300.000 étudiants vont pouvoir se trouver un emploi d'été chez les employeurs privés grâce aux centres de main-d'oeuvre pour étudiants.

Homme tué par une souffleuse

par Lucien LATULIPPE

Un employé de la firme Henri Girard (Qué) Inc., du boulevard Hamel, à Québec, a été écrasé à mort, la nuit dernière, par la souffleuse à neige dont il était le guide.

Il s'agit de M. Jean-Paul Pépin, 42 ans, demeurant au 2265 boulevard Henri-Bourassa à Québec.

La tragédie s'est déroulée sur la rue De La Vérendrye, à environ 50 pieds au sud de la rue Trinité, dans Saint-Pascal-de-Maizerets, vers 1h45.

La souffleuse était affectée au déblaiement des rues. Selon les explications qui ont été fournies au SOLEIL sur les lieux, quelques minutes après l'accident, la victime donnait des billets aux camionneurs, en plus de guider la souffleuse.

Le guide s'est approché d'un camion qui venait de recevoir son chargement de neige pour lui remettre son billet de voyage. Au même moment, le chauffeur de la souffleuse aurait manœuvré pour déplacer son lourd véhicule et ce fut la tragédie.

La victime a été écrasée par la lourde machine. L'ambulance J. Bourchard et fils est accourue en toute hâte, mais il n'y avait rien à faire. L'homme gisait sans vie au milieu de la chaussée.

Des policiers ont aussi été dépêchés sur place pour établir les circonstances exactes de l'accident. Par la suite, la dépouille mortelle a été dirigée vers la morgue provinciale pour fin d'autopsie et l'enquête du coroner.

Ainsi, plusieurs amendements émanant de l'opposition, ont-ils connu un sort identique, hier, étant majoritairement rejetés.

On retrouve entre autres, celui voulant faire reconnaître, dans le préambule de la constitution, "la suprématie de Dieu" et "la position de la famille", qui avait été présenté par les conservateurs appuyés par le NPD.

On note aussi celui prévoyant l'inclusion de l'accès à l'information et celui du droit syndical et de la négociation collective, amené par le NPD.

Commission constitutionnelle

La tension est montée et les insultes ont fusé, hier, alors que les députés et les sénateurs de la commission constitutionnelle se sont heurtés à une abondance d'arguments contradictoires et d'amendements.

"Je me sens comme un vendeur

le mot du jour

Une tête dure

Le synonyme québécois de magasinier est "seiner" et non pas "scèner". Cela ressemble à cette trouvaille d'un quotidien du matin qui affirmait qu'un pompier fut blessé à une jambe lorsque le toit lui est tombé sur la tête.

Pierre BELLEAU

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
647-3334 Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Cocneur de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

"La ville est lésée" (Pelletier)

par Pierre-Paul NOREAU

Le gouvernement provincial a fait une excellente affaire en accordant à la ville de Québec \$1.137.500 de moins que les montants désignés par le gouvernement fédéral pour le projet.

C'est à cette conclusion qu'est parvenu le maire Jean Pelletier à propos des subventions pour la Colisée. Il livre le fruit de ses calculs dans une lettre au premier ministre québécois qu'il a rendue publique hier.

Par le programme fédéral-provincial d'aide aux équipements communautaires, Ottawa assume \$11.1 millions. A ce chiffre il faut additionner \$5 millions provenant du démantèlement de Loto-Canada pour un total de \$16.1 millions, selon M. Pelletier. Et pourtant la ville ne reçoit en tout que \$15 millions, s'étonnet-il.

Les termes de "gymnastique comptable et légale à tout le moins fort contestable" sont utilisés par le premier magistrat pour qualifier l'opération par laquelle le Québec conserve le surplus.

A la fois surpris et déçu de la première réponse du premier ministre Lévesque, le maire fait appel à l'équité de celui-ci pour une révision favorable de ce dossier, afin que les contribuables de Québec puissent bénéficier de la totalité des montants prévus par les deux gouvernements.

Pour le maire de Québec, le dossier du Colisée est toujours ouvert.

Braconnage: de fortes amendes sont imposées

par Lucien LATULIPPE

Les premières sentences relatives au réseau de braconnage mis au jour dans la région de Montmagny, en décembre dernier, ont été prononcées, il y a quelques jours, par le juge Marc-André Drouin, au palais de justice de Montmagny.

Onze personnes ont reconnu leur culpabilité et elles ont été condamnées à des amendes allant de \$100 à \$300. Comme le notait Me Réjean Boulet, représentant de la Couronne à Montmagny, ces 11 premiers accusés sont du "petit gibier" par rapport aux 20 autres sur qui pèsent 150 chefs d'accusation.

Voici la liste des sentences. Les prévenus ne sont pas identifiés.

Vente de 19 gélinottes: amende de \$150.
 Une amende de \$100 sur chaque chef a été imposée à un prévenu sur qui pesaient trois chefs: vente de deux gélinottes, vente de six gélinottes et vente de 20 truites mouchelettes.

Pour achat de viande d'original: amende \$600.
 Pour complicité de vente de gros gibier: amende \$300.
 Pour la vente de gélinottes: amende \$150.
 Pour avoir incité un autre à vendre du chevreuil: amende \$300. Le même prévenu a dû payer \$500 pour avoir vendu du chevreuil.
 Pour vente de chevreuil: \$500 d'amende.
 Pour la vente de huit gélinottes: amende \$100.
 Pour avoir acheté de la viande d'original: amende \$600.

Deux chefs contre un autre prévenu: \$600 d'amende pour avoir acheté de la viande d'original et \$300 pour possession de viande d'original chassé illégalement.

Le onzième prévenu a été condamné à \$300 d'amende sur chaque chef: avoir chassé de nuit le gros gibier, deux fois.

La cour a accordé un délai pour régler l'amende ou, à défaut de paiement, l'emprisonnement va de 15 jours à trois mois.

Le procès des 20 autres accusés, soupçonnés d'avoir appartenu à ce réseau de braconnage, aura lieu la troisième semaine de février et la première de mars.



Plus de 2.000 personnes travaillent dans ces gros et imposants immeubles, sièges sociaux du Mouvement Desjardins à Lévis.

Les caisses pop ont 80 ans Desjardins est né dans la misère

par Gilles PEPIN

Alphonse Desjardins, en fondant la première coopérative d'épargne et de crédit en terre d'Amérique, savait très bien ce qu'était la pauvreté, la misère humaine, l'exploitation.

Lui-même était issu de la pauvreté. Son père, qui avait laissé la ferme paternelle, à Saint-Jean-Port-Joli, pour s'établir à Lévis, en 1853, travaillait comme journalier et il connut le chômage, pendant que la mère travaillait comme femme de ménage et réussissait péniblement à nourrir les 15 enfants. Alphonse naquit donc

dans ce contexte, sur la rive sud de Québec, le 5 novembre 1854.

L'histoire de cet homme qui devint le fondateur du Mouvement Desjardins, a été écrite maintes fois, avec toutes sortes d'anecdotes. Le résumé que nous en faisons aujourd'hui s'inspire de plusieurs textes, notamment de celui que publia le mouvement des caisses populaires, en 1979, à l'occasion du 125^e anniversaire de la naissance d'Alphonse Desjardins.

En sortant du collège de Lévis, n'ayant pas d'argent pour poursuivre des études su-

périeures, Alphonse Desjardins s'enrôla dans l'armée canadienne, où il passa près de deux ans. A 18 ans, il s'engagea comme journaliste, à l'Echo de Lévis, puis au Canadien.

Sept ans plus tard, soit en 1879, l'année de son mariage avec Dorimène, une fille de Sorel qui devait lui donner dix enfants et devenir une bonne collaboratrice, Alphonse Desjardins alla travailler au parlement de Québec. Durant onze ans, il publia les comptes rendus des débats de la législature; ce qui ne l'empêcha pas d'être secrétaire de la Chambre de commerce de Lévis, de 1880 à 1888. Il perdit son emploi à Québec, en 1890, le lendemain d'une discussion avec le premier ministre Mercier qui voulait faire modifier l'enregistrement d'une déclaration qu'il regrettait.

En juillet 1891, Alphonse Desjardins fonda son propre journal, L'Union canadienne. C'était l'organe du Parti conservateur à Lévis. Ce quotidien devait toutefois connaître une existence éphémère de trois mois.

De 1892 à 1917, Alphonse Desjardins fut sténographe officiel de langue française au parlement d'Ottawa. Des débats concernant les prêts usuraires l'ont particulièrement impressionné, à cette époque où la situation économique était mauvaise et que le Québec connaissait un exode très important vers les Etats-Unis.

Débuts modestes

Alphonse Desjardins, de sa petite chambre où il logeait à Ottawa, écrivit à plusieurs dirigeants de coopératives européennes pour obtenir l'information, notamment à M. Louis Durand, fondateur des Caisses rurales de France, à M. Charles Rayneri, directeur de la Banque populaire de Menton et à M. Luigi Luzzati, fondateur des Banques populaires d'Italie.

Le 20 septembre 1900, après deux ans d'étude et de consultation sur la coopération, les moyens de canaliser l'épargne et de distribuer le crédit aux citoyens ordinaires jusqu'alors négligés par les banques canadiennes, Desjardins convoqua chez lui plusieurs de ses contemporains dans le but de former



Alphonse DESJARDINS



Dorimène DESJARDINS

un comité. Celui-ci s'est réuni deux soirs par semaine jusqu'à la rédaction définitive des statuts et règlements, le 22 novembre 1900. Ces règlements furent approuvés unanimement par une assemblée de cent personnes, le 6 décembre 1900; c'était la fondation de la Caisse populaire de Lévis.

Cette première caisse populaire commença ses opérations le 23 janvier 1901, dans la maison de M. Desjardins, durant le jour, et au local de la Société des artisans, trois soirs par semaine. Dans ces débuts modestes, Dorimène Desjardins était considérée comme la cofondatrice. Le premier versement à l'épargne a été de \$0.10 et le total des entrées de fonds à la fin de la première journée atteignit \$26.40. A la fin du premier mois d'opération, l'actif s'établissait à \$242.80.

De 1901 à 1905, deux autres caisses populaires sont créées: celle de Lauzon, le 28 juillet 1902, et celle de Saint-Malo, à Québec, le 4 janvier 1905. C'est la période d'essai et d'expérimentation de cette formule nouvelle. Au prix d'un labeur constant et non sans heurts, Desjardins gagne peu à peu la confiance de ses concitoyens.

Alphonse Desjardins avait alors une autre préoccupation, celle d'obtenir la reconnaissance juridique de ses caisses populaires. Il fonda une association appelée l'Action populaire économique, dont les pressions, infructueuses à Ottawa, amenèrent la sanction de la loi québécoise concernant les syndicats coo-

peratifs, le 9 mars 1906. M. Desjardins entreprit donc avec plus de confiance la fondation de nouvelles caisses; il prononça des conférences un peu partout, jusqu'en Nouvelle-Angleterre. Si bien que le nombre de caisses populaires était de 159, en 1916.

Commandeur

En avril 1913, le Saint-Siège confère à Alphonse Desjardins, en reconnaissance de ses mérites exceptionnels, le titre de Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Le mois suivant, le cardinal Bégin, archevêque de Québec, le nomme membre de l'Action sociale catholique. Dans les dernières années de sa vie, M. Desjardins reçoit des lettres de partout et ses succès sont vantés même en Europe et aux Etats-Unis.

En 1916, la maladie oblige ce fondateur à abandonner ses grandes courses. Cette situation lui permet de mettre au point un projet de fédération, car le temps lui paraissait venu de regrouper toutes les caisses populaires pour leur permettre de se donner une caisse centrale. Le 3 juillet 1920, M. Desjardins a fait parvenir une lettre circulaire aux caisses populaires, donnant les renseignements de base pour ce projet de fédération.

La santé du fondateur se détériorait cependant à un rythme accéléré. Le 31 octobre 1920, M. Desjardins mourait d'urémie, à l'âge de 66 ans.



M. Desjardins ouvrit la première caisse dans sa propre demeure, une maison bien conservée que l'on retrouve au coin des rues Guenette et Mont-Marie, dans le vieux centre ville de Lévis.

Un documentaire de Radio-Québec, saisi par la police, lui sera remis

MONTREAL (d'après PC) — Radio-Québec a accusé la Sûreté du Québec d'avoir brimé la liberté d'information après que des agents eu-

rent saisi le matériel d'une équipe de tournage qui préparait un documentaire sur les bûcherons en grève.

Tard mercredi, la police a effectué une perquisition dans un motel de La Tuque pour y saisir des films tournés lors d'une manifestation des grévistes.

Au cours de la manifestation survenue à l'entrée d'une usine de la Compagnie internationale de papier, dans cette ville de la Mauricie, des dégâts ont été causés à deux camions de la société.

Le sergent Jean-Yves Fortier a déclaré que les policiers avaient obtenu un mandat de perquisition d'un juge de paix de la localité, M. Lionel Fortin.

Il a expliqué que le film documentaire serait utilisé pour identifier les manifestants qui ont participé au vandalisme.

Une déclaration émise par Radio-Québec dans la métropole qualifie la saisie d'interférence au droit du public à l'information et au droit des journalistes à la confidentialité de leurs sources.

Les tribunaux

Selon Radio-Québec, les policiers ont déclaré aux caméramen qu'ils n'avaient pas jugé bon d'intervenir au cours de la manifestation parce qu'ils savaient qu'elle était filmée.

La police a fait savoir à Radio-Québec que les films seraient conservés pendant 90 jours et ne seraient rendus à la société d'Etat que par l'entremise des tribunaux.

Cependant, dans un communiqué publié hier, le ministère de la Justice a promis que le film saisi sera retourné à Radio-Québec aujourd'hui.

Le documentaire devrait normalement être présenté au public le 15 février.

Un porte-parole du détachement de La Tuque SQ a déclaré qu'il était "malheureux que Radio-Québec soit incommodée par cette saisie".

Il a ajouté que les policiers n'avaient pu intervenir lors de la manifestation, mais n'a pu dire pourquoi.

Les manifestants ont renversé l'un des véhicules de la CIP et causé des dommages évalués entre \$4.000 et \$5.000, a-t-il dit.

De son côté, le président de la Fédération nationale des communications, M. Laval Leborgne a déclaré aux reporters au cours d'une conférence de presse qu'une "telle action militariste était totalement inacceptable dans une société qui se veut démocratique".

"C'est le genre de comportement auquel on pourrait s'attendre de la police dans le Chili de Pinochet", a-t-il dit.

Suivant celle de Doris Anderson, 2 autres démissions

OTTAWA (d'après PC) — Deux des 28 membres du Conseil du statut de la femme ont démissionné hier, suivant en cela l'exemple de la présidente démissionnaire Doris Anderson, et Shelley-Ann Clark, secrétaire particulière de Mme Anderson, ont tous trois fait savoir qu'elles abandonnaient leurs fonctions par solidarité avec la présidente.

Julie Woodsworth, directeur des communications du CSF, Wendy Clark, assistante auprès de la présidente démissionnaire Doris Anderson, et Shelley-Ann Clark, secrétaire particulière de Mme Anderson, ont tous trois fait savoir qu'elles abandonnaient leurs fonctions par solidarité avec la présidente.

Marion Edwards, de Fredericton, et Joan Seeley Butler, de Toronto, ont démissionné au cours de la réunion trimestrielle du Conseil, hier, tandis qu'un troisième membre, Margaret Ritcey, de Riverfront, N.E., songe à les imiter, a fait savoir un porte-parole du Conseil.

Une conférence quand même
 Ces démissions font suite à des pressions qu'aurait faites le ministre de l'Emploi, responsable de la condition féminine, M. Lloyd Axworthy, pour que le Conseil du statut de la femme ne tienne pas une conférence constitutionnelle le 14 février.

Toutefois un groupe de Canadiennes organise une "conférence non officielle" sur le sujet qui aura lieu à la date prévue.

Chroniqueur dans un journal de Toronto, Mme Laura Sabia a révélé que des représentantes de plusieurs comités féminins ont décidé hier de tenir la conférence.

Confusion
 Par ailleurs, presque simultanément, trois membres du personnel clé du quartier général du Conseil du statut de la femme à Toronto ont abandonné leurs fonctions. Il existe toutefois une certaine confusion au quartier général quant à savoir qui sont les employés démissionnaires alors qu'une séance houleuse se déroulait à huis clos.

Win Gardner, vice-présidente sénior du conseil formé de 28 femmes toutes nommées par le gouvernement, est devenu présidente intérimaire en attendant que le ministre responsable du Conseil du statut de la femme, Lloyd Axworthy, décide qui succèdera à la présidente démissionnaire, Doris Anderson.

M. Axworthy
 Au lieu de démissionner comme ministre responsable du statut de la femme, comme l'a réclamé l'opposition aux Communes, M. Lloyd Axworthy a annoncé, à la suite de cette affaire, qu'il va inviter les principales associations féminines à soumettre des recommandations pour la restructuration du conseil.

Conservateurs et néo-démocrates avaient demandé que le conseil, à l'avenir, dépende du Parlement au lieu d'un ministre, en plus d'exiger la démission de M. Axworthy.

Les associations féminines qui seront appelées à soumettre des suggestions à M. Axworthy sont le National Action Committee, le National Council of Jewish Women, le National Council of Women, la Fédération des femmes du Québec, le Canadian Research Institute for the Advancement of Women et la Native Women's Association.

LE SOLEIL
 UNE
BONNE LECTURE
 647-3333

A VENDRE
 Continental Mark V
 1977. Parfaite condition. 48,000 miles. Cause départ.
 Tél.: jour 683-1934
 soir 843-5678

A VENDRE
 Grande Parisienne 1975,
 toute équipée, moteur 350
 hp, air climatisé, parfaite condition. Cause départ.
 Tél.: jour 683-1934
 soir 843-5678

"aimer c'est"

 comblent vos parents d'attentions de toutes sortes... Des petits mots doux rempliront leur coeur de bonheur le 14 février à l'occasion de la St-Valentin.
 Appelez-nous
647-3311

HELI-MAX LTÉE/LTD.
ÉCOLE DE PILOTAGE D'HELICOPTÈRES
 Cours professionnel complet sur HUGHES 300C & HUGHES 500C, D. dans la région de Québec.
 &
 Nolissement - Patrouilles, etc.
Renseignements
 1994, rang Ste-Marguerite
 St-Maurice, Québec, C.P. 220
 G0X 2X0
 TEL.: (819) 374-4746

CET HIVER
QUÉBEC
 C'EST AU
Château
Bonne
Entente

\$59 le couple
 Incluant
2 NUITS/2 pers
 2 DEJEUNERS/pers (ou brunch le dimanche) toutes taxes et service.
3400, Chemin Ste-Foy
 Québec, Québec
 G1X 1S6

1-800-463-4390
(418) 653-5221
 TELEX 051-31700

Sur réservation individuelle (24 heures) avec mention "Special Hiver" (décembre 80 à avril 81 (Pâques) excluant la période du 5 au 20 février.
 AAA-DAA - CAA - VISA - MASTER - AMX - EN ROUTE

Régionale de Tilly: une étape avant la signature

par Damien GAGNON

C'est mercredi prochain que le conseil des commissaires de la Commission scolaire régionale de Tilly sera appelé à ratifier l'entente de principe intervenue dans les négociations locales entre les négociateurs patronaux et le Syndicat des enseignants de la banlieue de Québec.

L'acceptation par le conseil des commissaires est la dernière étape à franchir pour la signature de l'entente qui régira les conditions de travail des enseignants jusqu'à la prochaine ronde de négociations, entre les commissions scolaires impliquées (Tilly et les locales Chaudière-Échemin, Lotbinière et Marie-Victorin) et le Syndicat des enseignants de la banlieue de Québec.

Cette ratification ne devrait pas passer inaperçue, compte tenu de l'attitude de la Commission scolaire de Saint-Foy dans le dossier. Elle s'est retirée de la table de négociations en prétextant que ses partenaires avaient dépassé leur juridiction, c'est-à-dire que l'entente intervenue ne respecte pas la convention collective signée provincielement.

Des commissaires de Sainte-Foy pouvaient donc s'opposer à l'acceptation de cette entente pour les

enseignants de la régionale de Tilly. On sait que localement, la Commission scolaire de Sainte-Foy et le Syndicat des enseignants de la banlieue de Québec ont accepté l'intervention d'un médiateur.

Une entente respectueuse

Dans un communiqué remis au quotidien LE SOLEIL, le secrétaire du comité patronal de négociation locale, M. Sylvain Blanchette, soutient que l'entente de principe conclue dans le cadre de la négociation locale prévue à la loi 55 a permis aux commissions scolaires d'atteindre trois objectifs importants qu'elles s'étaient fixés: assurer un enseignement de qualité aux élèves, respecter les contraintes budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation et éviter les perturbations inutiles du fonctionnement des écoles.

Selon le communiqué, l'entente de principe assure que les étudiants auront un minimum de 180 jours de classe par année, que les enseignants devront satisfaire au critère dit de capacité pour être affectés dans une discipline ou une spécialité et que dans les classes à divisions multiples, le maximum d'élèves par classe sera de 23.

L'entente de principe prévoit aussi que le nombre d'enseignants que les commissions scolaires seront obligées d'engager ne pourra en aucune circonstance être supérieur au nombre d'enseignants prévu à l'entente nationale signée entre le gouvernement et la Centrale de l'enseignement du Québec et que les enseignants qui sont mis en disponibilité dans le cadre de la sécurité d'emploi seront prioritairement utilisés pour le remplacement d'enseignants absents. Ces diverses mesures devraient permettre aux commissions scolaires de demeurer à l'intérieur des budgets octroyés par le ministère de l'Éducation pour le financement de la masse salariale des enseignants, de soutenir M. Blanchette.

Toutefois, afin d'éviter que le climat des écoles ne soit perturbé inutilement, les commissions scolaires ont accepté de faire certaines concessions aux enseignants, même si dans certains cas, ces concessions pouvaient déborder le cadre prévu par la négociation locale reconnait le secrétaire du comité patronal de négociation locale.

Il mentionne, à titre d'exemple, que les commissions scolaires se sont engagées à maintenir des salles de travail et de repos pour les enseignants dans leurs écoles. Elles sont aussi encadrées par le processus de prêts de services d'enseignants entre elles et d'autres commissions scolaires ou entre elles et le ministère de l'Éducation.

En agissant ainsi de dire M. Blanchette, les commissions scolaires ont préféré confirmer par écrit leur engagement à respecter des conditions qui existaient déjà plutôt que de s'enfermer dans une conception legaliste de la négociation entraînant, la plupart du temps, la perturbation du climat des écoles.

Les représentants patronaux, conclut le communiqué, considèrent que la négociation de cette entente a été rendue plus facile à cause du climat de relations de travail qui existe au sein des commissions scolaires concernées et également à cause des conventions collectives locales qui avaient été négociées individuellement par chacune des commissions scolaires au cours de la ronde de négociations précédentes.



Il reste 106 ormes dans le Trait-Carré de Charlesbourg à qui on continuera de prodiguer des petits soins particuliers d'ici quelques semaines.

Les 106 ormes du Trait-Carré bien soignés au printemps

par Marc LESTAGE

Le service de la voie publique de Charlesbourg espère qu'il sera possible d'effectuer des arrosages et des traitements aux 106 ormes du Trait-Carré, au cours du printemps prochain, afin de compléter le programme de protection de ces arbres entrepris en 1979.

C'est au début de 1979 que le ministère des Affaires culturelles a octroyé une subvention de \$4,585 à la ville "afin de faire abattre plusieurs arbres et protéger les autres d'épidémies d'insectes et de la maladie hollandaise de l'orme au moyen d'arrosages."

Selon le gérant adjoint de la ville, M. Ghislain Jobin, la première étape de ce programme a été réalisée tel que prévu à l'automne 1979. En ce qui concerne l'arrosage il était trop tard à ce moment pour l'effectuer.

On a donc procédé à la publication de nouveaux appels d'offres au cours de 1980. Lorsque le dossier a finalement été autorisé en octobre 1980 il était encore une fois trop tard pour que la compagnie Service d'arbres Langlois Enr. effectue les travaux de façon efficace.

Selon M. Jobin ce contrat qui a déjà été octroyé au coût de \$345 devrait théoriquement être réalisé dès le printemps prochain par la même entreprise. Notons que la vaporisation des troncs des 106 ormes qui demeurent à déjà été prévue dans la subvention de \$4,585 versée par le ministère des Affaires culturelles, en 1979.

Un spécialiste du ministère des Terres et Forêts devenu ensuite le ministère de l'Énergie et des Ressources a également prêté son concours à la ville depuis le début de cette opération.

A Sainte-Foy, la médiation continue

par Vincent CLICHE

La médiation se poursuit entre la Commission scolaire Sainte-Foy et le Syndicat des enseignants de la banlieue de Québec pour tenter d'en arriver à une entente sur les clauses de négociations locales.

D'après l'évaluation d'un représentant du syndicat, tout va probablement se jouer la semaine prochaine. Le médiateur nommé, M. Normand Gauthier, qui était dans le dossier comme conciliateur, devrait normalement remettre son rapport aux deux parties dans le courant de la semaine.

On sait que le syndicat des 350

enseignants de la Commission scolaire Sainte-Foy avait accepté, il y a 8 jours, de suspendre temporairement l'application de son mandat de grève suite à la nomination du médiateur.

Cette semaine, le médiateur a rencontré les parties, mercredi, et les discussions ont porté sur deux des sujets en litige. Aujourd'hui M. Gauthier devait rencontrer les représentants de la commission scolaire. Et demain, il rencontrera ceux du syndicat.

On sait que la Commission scolaire Sainte-Foy regroupe 7,000 élèves du niveau élémentaire dans les municipalités de Saint-Augustin, Cap-Rouge, Sainte-Foy et Sillery.

A Beauport La police détient trois présumés cambrioleurs

par Lucien LATULIPPE

Hold-up

Deux hommes et une femme sont détenus par la police de Beauport. Ils sont soupçonnés d'avoir cambriolé, hier soir, une maison de la rue Montreuil.

Âgés de 23 et 30 ans, les deux hommes sont des récidivistes connus. L'un est le frère de la femme qui est âgée de 26 ans et l'autre est son concubin.

Des bijoux estimés à \$800 ont été dérobés et ils ont été récupérés. La police dit que la femme les avait cachés dans sa culotte.

Selon l'enquête menée par le sergent André Flamand et le détective Gilles Simard, c'est le plaignant qui a conduit aux voleurs les agents Bédard et LeFrançois qui avaient répondu à son appel.

Les suspects demeurent dans la même rue. Le plaignant les avait surpris chez lui et il les a suivis pour les voir s'enfuir dans une maison qu'il a désignée aux policiers.

La police de Beauport a enregistré deux autres petits hold-up, hier et avant-hier. A l'Accommodation Julie, sur le boulevard Rochette, le voleur a raflé \$50.

Le même individu a de nouveau tenté sa chance au dépanneur situé au 3501 chemin Royal, hier. En l'entendant réclamer la caisse, la plaignante s'est évanouie. Tout déconfit, l'individu a tourné les talons. Il n'était pas masqué et il avait un revolver, genre de départ, semblé-il.

A Charlesbourg, l'Alimentation Lemire a encore été détroussée, avant-hier. Avec une arme quelconque, l'individu s'est fait remettre \$65 et il est parti à pied.

De son côté, la police de Sainte-Foy mentionne que la tabagie Sandra, sur la rue Laforest, a été dépouillée de \$250 par un individu armé d'un revolver.

Québec: incendie criminel

par Lucien LATULIPPE

Une main criminelle est à l'origine de l'incendie qui a ravagé, hier matin, une maison de deux logements sise à 580 et 582 rue DuRocher, à Québec.

L'enquête menée par l'investigateur Jean Lépine, du Commissariat des incendies du Québec, a révélé que le feu avait été allumé en arrière de la maison, près de la galerie du rez-de-chaussée. Un réservoir d'huile qui se trouvait tout près a chauffé au point que le bouchon a sauté.

Il était 3h15 lorsque les pompiers ont été mandés. Vu le danger, une se-

conde alerte a été lancée par le chef de district Robert Bernard.

Les flammes ont pénétré dans le logement de M. Yvan Guénard, au rez-de-chaussée, le rendant ainsi inhabitable. Le logis du propriétaire, M. Robert Couture, au second étage, a subi les méfaits de la fumée. Les dommages sont estimés à \$40,000.

Le Commissariat des incendies a confirmé, hier, que l'incendie dans une maison située au 42 côté de la Montagne, avant-hier soir, avait été causé par la cheminée défectueuse du foyer dans le logement de M. Pierre Roberge. Les pertes sont estimées à \$50,000.

Deux vols en autant de jours

Pour la deuxième journée consécutive, le préposé au stationnement de l'hôpital de l'Enfant-Jésus s'est fait voler sa caisse par un individu armé d'un couteau. Avant-hier, le voleur était dans une auto rapportée volée.

D'autre part, un garage situé sur la rue Aberdeen a été dépouillé d'une somme de \$300 par un individu, avant-hier.

A Saint-Henri
Le poste de la Sûreté du Québec à Saint-Romuald cherchait, hier soir, deux jeunes gens qui auraient cambriolé plusieurs maisons à Saint-Henri de Lévis.

Entre autres objets, les intrus auraient dérobé des bijoux, de l'argent, un fusil 12, un revolver à air comprimé et de la boisson. Ils se déplaçaient en auto.

Beauport: rencontre avec les employés municipaux

par Gérald OUELLET

Vendredi dernier, avait lieu au Centre Montmorency-Laval, à Beauport, la rencontre annuelle des membres du nouveau conseil municipal avec les employés municipaux.

Cette rencontre annuelle est l'occasion d'échange de souhaits et favorise la bonne entente et la fraternité chez les participants; à remarquer que cette année, c'est un nouveau conseil, dirigé par le maire Michel Rivard, qui faisait connaissance avec les employés de tous les services, y compris la brigade des pompiers volontaires et les brigadiers scolaires.

Un cadeau-souvenir a été remis à quatre employés qui ont pris leur retraite en 1980, MM. Jean-Baptiste

Langevin, Joseph Racine, Antonio Roy et Léopold Robert.

Une plaque-souvenir a été remise à M. J.-Alphonse Auger, qui a quitté le service des finances après dix années de services. Deux pompiers volontaires, qui ont quitté la brigade, ont reçu une plaque-souvenir, ce sont MM. MM. André Vezeina et Louis-Philippe Lamontagne.

Enfin, des rosettes de revers ont été remises à MM. Henri Picard et Roger Robert qui ont complété 25 ans de services à la ville de Beauport. Pour suivre la coutume établie, le conseil municipal de Beauport remettra incessamment aux ex-membres du conseil municipal antérieur, une plaque-souvenir en reconnaissance des services rendus à la population durant leur terme d'office.

Plan de Recette à domicile pour perdre la graisse disgracieuse

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe deux fois par jour et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas le moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne, si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne semblent pas disparaître comme par magie — du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des cuisses et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez la méthode facile recommandée par les nombreux personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme la cellulite disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

PROJET ANSES À CRUCHE DOSSIER SP-306

Des soumissions pour la fourniture d'anses à cruche seront reçues au plus tard à 11:00 heures (heure locale), le 9 février 1981 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 12:30 heures, aux adresses suivantes:

SIEGE SOCIAL 905 Ave de Lorimer Montréal (Québec) H2K 3V9	CENTRE DE DISTRIBUTION MONTREAL 7500 rue Tellier Montréal (Québec) H1N 3M7	CENTRE DE DISTRIBUTION QUEBEC 2900 rue Einstein Ste-Foy (Québec) G1X 3X4
---------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

Un versement remboursable de cinquante (\$50.00) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé tiré sur une banque à charte canadienne ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

"aimer c'est"

donner à votre mère des instants de bonheur... quand elle lira vos petits mots doux le 14 février dans notre page de la St-Valentin.

Appellez-nous 647-3311

A Québec

Le centre de transfusion sanguine de Québec de la Croix-Rouge est ouvert les jours ouvrables de la semaine. Du lundi au jeudi, les donneurs de sang sont accueillis de 09h30 à 19h30. Le vendredi, le centre est ouvert de 08h30 à 16h00. L'objectif quotidien est de 100 donneurs de sang. Le centre est situé au 325 de la Croix-Rouge, entre le Parc Victoria et la rivière Saint-Charles. Pour des renseignements concernant le don de sang, téléphonez à 529-9711.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Appel d'offres

Immeuble commercial — 34 000 pieds carrés
JONQUIERE (QUEBEC)
(autrefois occupé par Scott-LaSalle Ltd.)

La Caisse de dépôt et placement du Québec (la "Caisse") recevra jusqu'au 16 février 1981, à MIDI, à ses bureaux de Sainte-Foy, des offres pour l'achat ou la location de l'immeuble suivant, construit en 1977:

"Propriété commerciale formée d'un terrain ayant une superficie approximative de 110 000 pieds carrés et d'un bâtiment de 34 000 pieds carrés, le tout situé au 695, boulevard St-François, Jonquière (Québec), sur le lot 29-1 du rang IV du Canton de Jonquière."

Un dossier sommaire sera remis sur demande.

La Caisse ne s'engage à accepter aucune offre.

Excellentes possibilités de financement offertes à l'acheteur éventuel.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
2525, boulevard Laurier, bureau 500
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2L2

Renseignements:
MM. Lucien Goulet ou Real Dufresne.
(418) 643-8004

LA VILLE DE Québec

ELECTION MUNICIPALE 15 MARS 1981 DISTRICT CHAMPLAIN LISTE DES ELECTEURS

CONFECTION DE LA LISTE DES ELECTEURS:

Les électeurs du district Champlain sont priés de noter que la liste électorale qui a été transmise à la Ville conformément aux dispositions de l'article 77 de la Loi sur les listes électorales a été utilisée, en y faisant les adaptations nécessaires, pour les fins de la confection de la liste des électeurs qui servira à l'élection municipale qui aura lieu le 15 mars 1981 dans le district Champlain.

VOUS NE RECEVREZ DONC PAS, A VOTRE DOMICILE, POUR LES FINS DE CETTE ELECTION, LA VISITE DES ENUMERATEURS

AFFICHAGE DE LA LISTE DES ELECTEURS:

La liste des électeurs qui sera utilisée pour les fins de l'élection municipale qui aura lieu le 15 mars 1981 dans le district Champlain, SERA AFFICHÉE dans un endroit public central et facile d'accès, dans chacun des arrondissements de votation, à compter du 27 JANVIER 1981.

INSCRIPTION DES ELECTEURS:

Toute personne dont le nom n'est pas inscrit sur cette liste des électeurs peut le faire inscrire aux conditions, dates, heures et endroits ci-dessous mentionnés.

Conditions: Etablir ses qualités d'électeurs c'est-à-dire:

- être âgé de 18 ans accomplis le jour du scrutin, soit le 15 mars 1981.
- être citoyen canadien.
- ne pas être frappé d'aucune incapacité légale.
- être domicilié dans la Ville depuis le 20 janvier 1980 et dans le district Champlain avant le 15 février 1981.

Dates: 10 - 11 - 12 - 13 et 14 février 1981

Heures: de 08:00 heures à 22:00 heures

Endroits: à l'un ou l'autre des endroits suivants:

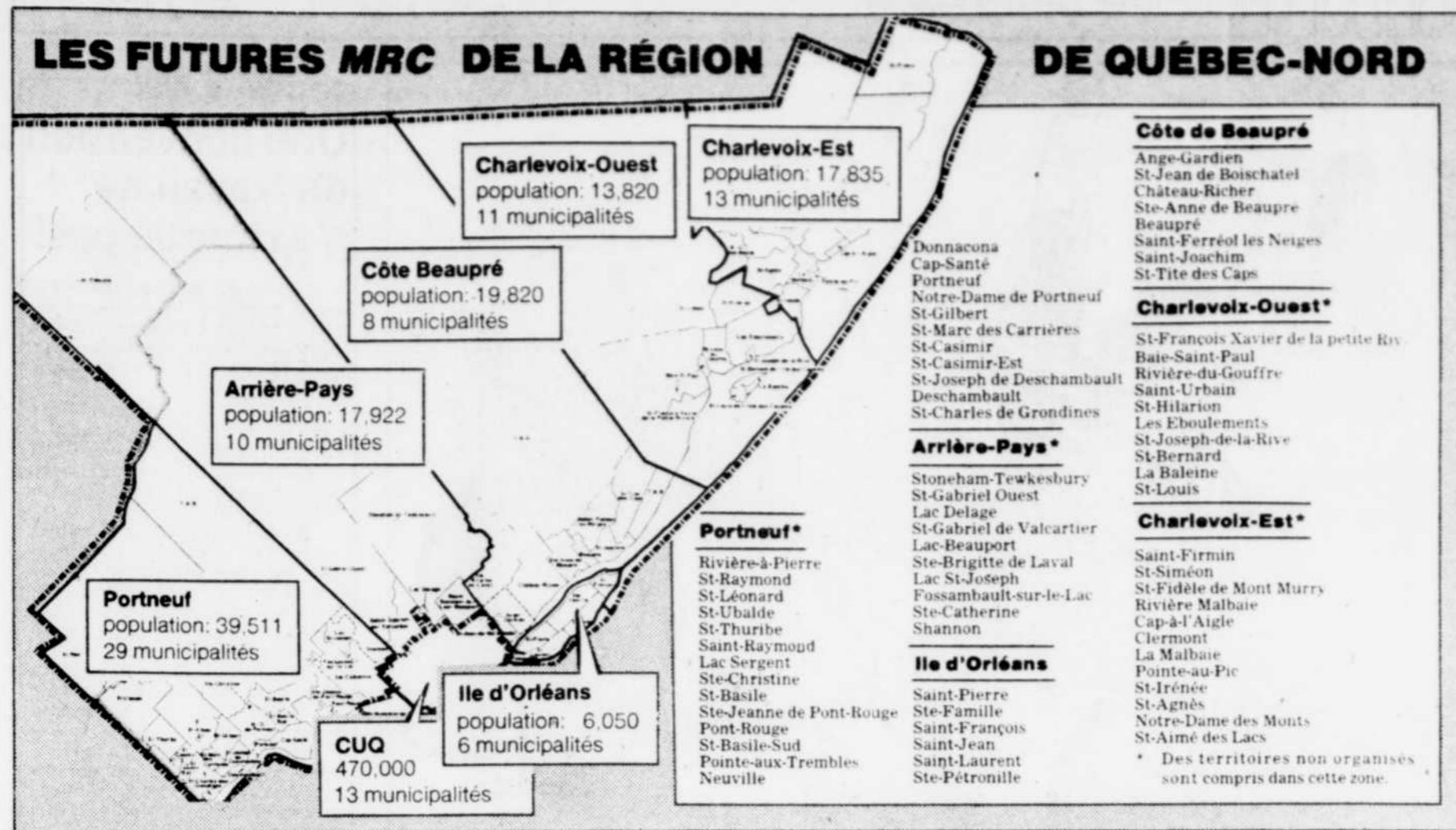
Centre des Loisirs St-Sacrement 1310, rue Garnier	Bureau du directeur de district (Édifice Montigny) 20, rue St-Jean est
Ecole Sts-Martyrs 880, rue Père-Marquette	Chambre A-30 Tél. 694-6068
Ecole St-Dominique 1158, rue Bourlamaque	Hôtel de Ville de Québec Chambre 319 2, rue Desjardins

Toute demande de radiation ou de correction à cette liste des électeurs pourra également être déposée aux mêmes endroits, dates et heures ci-dessus mentionnés.

**Antoine Carrier, avocat
Président d'élection**

Québec, 19 janvier 1981

N.B. Cet avis est donné en vertu de l'article 40b de la Charte de la Ville (19 Geo. V, chapitre 95 et ses amendements).



Municipalités régionales de comté
Le comité de consultation de Québec-Nord en vue de la création des futures municipalités régionales de comté (MRC) recommanderait la formation de six municipalités pour l'ensemble du territoire; l'actuel comté de Portneuf sauf six localités, une municipalité constituée dans l'arrière-pays, une pour l'île d'Orléans, une autre pour la Côte-de-Beauport, et deux pour Charlevoix. Cette carte présente le territoire des futures MRC, leur po-

population et le nombre de municipalités actuelles. Ces recommandations connues, des comités restreints de maires sont chargés de préparer la demande de publication des lettres patentes qui consacreront le statut légal des nouvelles structures. Ces lettres patentes seraient émises pour le milieu de juin 1981.

La Régie des loyers traitera du cas de la rue Parent le 27

par Marc LESTAGE

C'est le 27 janvier qu'un juge de la Régie des loyers du Québec entendra le propriétaire de l'édifice du 145 de l'avenue Parent et les représentants de ses six locataires qui ont contesté un avis d'éviction d'un mois à la veille des Fêtes.

On se souvient que le propriétaire, M. René Savoie, a informé ses six locataires qu'ils avaient un mois pour quitter les lieux, le 15 décembre dernier, parce qu'il avait l'intention de réaliser des travaux pour \$79.000 à cette maison dont il est propriétaire depuis trois mois.

A la Régie des loyers, on a alors expliqué que cette démarche était tout à fait légale puisqu'il s'agit de réparations majeures.

Entre-temps, le propriétaire a offert à tous les locataires qui le désirent la chance de continuer à occuper leur logement aussi longtemps que possible, à condition qu'ils continuent de payer leur loyer et acceptent de subir les inconvénients résultant des travaux.

A ce jour, une seule famille a quitté les lieux et le propriétaire M. René Savoie affirme qu'il a conclu une entente avec eux afin qu'ils reviennent dans leur logement une fois les travaux complétés. M. Savoie a expliqué de plus au SOLEIL, hier, qu'il avait accordé un délai jusqu'à avril à un étudiant qui habite à l'é-

tage de l'édifice et qu'il a également fait une entente avec un autre locataire qui est d'accord pour rester dans l'édifice et à déménager dans un logement rénové quand les ouvriers en seront rendus à travailler dans son propre logement.

De fait, M. Savoie n'est pas très heureux des commentaires qui ont été faits à son endroit dans le quartier. "On me fait passer pour un méchant qui essaie de jeter les gens dehors en hiver, alors que j'ai fait des démarches pour essayer d'accommoder le plus de monde possible", d'expliquer le propriétaire.

Un locataire du sous-sol, M. Jean Roch L'Heureux a indiqué à la régie que selon lui son propriétaire n'avait pas le droit de se contenter d'un avis d'un mois pour le chasser de cette maison où il est né, parce que son logement n'existera plus après la rénovation. En effet, le propriétaire a remis au service des permis de construction de la ville de Québec un projet de rénovation selon lequel il a l'intention de démolir les deux logements du sous-sol pour réserver cet espace à de l'entreposage.

Par contre, le propriétaire prétend qu'il ne s'agit pas d'une réaffectation puisqu'il y aura encore sept logements dans l'édifice après la rénovation et que M. L'Heureux et sa famille pourront continuer d'habiter le même immeuble mais pas au sous-sol.



affaires urbaines

Rectification
Ce n'est pas un chèque de \$100.000 mais bien un chèque de \$150.000 que le président de la Communauté urbaine de Québec, M. Marcel Pageau, a remis mercredi au président du Carnaval de Québec, M. Gaëtan Gagné. Une erreur s'est malencontreusement glissée dans un texte publié hier en page cinq qui nous laissait croire le contraire. Ce chèque de \$150.000 représente la participation directe des municipalités membres de la CUQ à la réalisation du carnaval.

La construction va bien
QUÉBEC — La valeur des permis de construction à Québec a augmenté de 50 pour 100 en 1980 par rapport à l'année précédente. La valeur totale des permis est passée de \$100 millions en 1979 à \$150 millions en 1980. Les projets spéciaux comme les Galeries de la Capitale (\$43 millions) et le Colisée (\$20 millions) expliquent en grande partie cette hausse. Le nombre total de permis a également augmenté, grimpaient de 3.891 à 4.394.

La construction résidentielle a toutefois subi une baisse notable, la valeur chutant de \$14 à \$6 millions pour 1980, dans la construction unifamiliale. Cette baisse est également enregistrée dans la construction de duplex, avec des chiffres de \$423.000 en 1979 et \$110.000 seulement en 1980. La valeur des édifices commerciaux construits a elle plus que doublé, de \$25 à \$59 millions.

Les quartiers Charlesbourg-Ouest (\$45,6 millions), Limoilou-Ouest (\$20 millions) et Neufchâteau (\$14,7 millions) ont été dans

l'ordre les secteurs avec l'activité la plus forte en 1980. Au chapitre du nombre de permis de construction, Neufchâteau avec 660, Limoilou-Ouest (522) et Saint-Sauveur-Ouest (492) se retrouvent en tête de liste.

50 pour 100 de l'objectif

CHARLESBOURG — Le président du comité des citoyens du quartier Bourg-Royal de Charlesbourg, M. Jean Savoie, vient d'indiquer que la campagne de financement de l'organisme a atteint plus de 50 pour 100 de l'objectif initial fixé à \$1.200. On espérait recueillir \$1, par famille de citoyens du quartier. Par contre, on précise dans la même communication que les trois pétitions concernant la distribution de la poste par facteurs, la construction d'égouts pluviaux et l'extension du service de télécablé ont obtenu beaucoup de succès.

Les Francs Chanteurs font du recrutement

CHARLESBOURG — Le groupe chorale Les Francs Chanteurs de Charlesbourg débutera lundi soir prochain, le 26 janvier, l'étude de son programme concert 1981 sous la direction de M. J.C.F. (pour François) Boutin qui a été le fondateur de ce mouvement il y a 44 ans, à Sherbrooke. Depuis lors, Les Francs Chanteurs se sont gagnés des adeptes à Drummondville, Alma et Québec, les villes où a résidé successivement M. Boutin. A Charlesbourg, le groupe compte 30 adultes. Les nouveaux membres seront les bienvenus selon M. Boutin qui est disponible pour de plus amples informations au numéro 626-2629. Les intéressés peuvent également obtenir des informations au service des loisirs de la ville à 623-1195 ou 628-7077. On indique que la condition principale si l'on désire rejoindre Les Francs Chanteurs est "l'amour du chant choral".

La ville de Beauport remboursera \$30,939 de dépenses électorales

par Gérald OUELLET

Les coûts

Les dernières élections municipales à Beauport coûteront \$30.939,34 au trésor municipal uniquement en remboursement de dépenses électorales. C'est ce qui ressort de l'analyse des résultats officiels du scrutin et des rapports de dépenses des partis politiques et candidats indépendants fournis par le président d'élection, M. Jacques Simoneau.

Chez les partis politiques, tous les candidats auront droit au remboursement de la moitié de leurs dépenses conformément à la loi, puisque chacune des 28 personnes concernées a obtenu plus de 10 pour 100 des voix. M. Jean-Claude Lafleur, candidat du Réveil de Beauport (RB) dans le district 1, est celui qui a obtenu le plus faible pourcentage (avec 21 pour 100) chez ceux qui défendaient les couleurs d'un parti politique.

Parmi les 5 candidats indépendants, seul M. Gaston Perreault aura droit au remboursement de la moitié de ses dépenses électorales, puisqu'il a obtenu 30 pour 100 des voix. M. Perreault demandait un renouvellement de mandat comme conseiller dans le district 1 où il obtint la deuxième place, derrière le candidat du Parti municipal de Beauport (PMB), M. Charles DeBlois.

C'est le PMB qui a dépensé le moins parmi les deux partis politiques, ce qui ne l'a pas empêché de remporter la mairie et 7 des 13 sièges de conseiller. Selon le rapport de l'agent officiel Guy Roy, le PMB a déboursé \$22.574,35 pour promouvoir ses candidats. Pour le candidat à la mairie Michel Rivard, les dépenses ont été \$8.546,95 sur un maximum de \$14.267,60 permis par la loi. M. Alexis Bérubé du district 3 a réussi la campagne la moins dispendieuse avec \$798, alors que le maximum des dépenses était de \$2.014,75 dans ce district. Par contre, Mme Elène Grantham du district 7 a dépensé sans succès \$1.579,75, alors que le maximum était fixé à \$1.963,75 pour ce district. Dans tous les districts comme à la mairie, le PMB a dépensé moins d'argent que le RB et il se verra rembourser \$11.287,18 par le président d'élection.

Quant au RB, il a dépensé \$37.354,33 qui lui ont permis de faire élire 6 des 13 conseillers. Selon le rapport de l'agent officiel Clermont Bilodeau, une somme de \$13.900,43 a servi à promouvoir la candidature de Marcel Bédard à la mairie. D'autre part, sur un maximum permis de \$1.922, une somme de \$1.602,74 a été dépensée pour faire élire M. Jean-Luc Duclos dans le district 4, ce qui représente le plus faible déboursé pour un candidat du RB. Par ailleurs, dans le district 2, où le maximum permis était de \$2.035,50, un montant de \$1.991,91 a servi pour tenter de faire réélire M. Camille Sanfaçon. Cependant, tous les candidats du RB ayant obtenu plus de 20 pour 100 des suffrages, M. Clermont Bilodeau se verra rembourser \$18.677,16 par le président d'élection.

Les 5 candidats indépendants ont déboursé au total la somme de \$4.034,76 dont \$1.950 pour le candidat au poste de conseiller dans le district 1, M. Gaston Perreault, qui récupérera \$975. M. Perreault pou-

RESTAURANT CAFE d'EUROPE
les 23, 24 et le dimanche 25 janvier
• la terrine du chef en gelée
• le velouté à la romaine
• le filet mignon et les crevettes café
• d'Europe Riz créole, choux de Bruxelles au beurre noisette
• tomates San Francisco
• la torta al formaggio café

Le tout \$13,95
27, Ste-Ange, Québec
692-3835

CORRECTION
Il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue le mardi 20 janvier, en page A-11 de ce journal. Vous aurez dû lire:

FAUX FILET DE BOEUF (SPENCER)
congelé, complet, environ 5 lb

la lb **3 29**
(au lieu de \$2,29)

Carrier & Goulet
345, RUE DU PONT, QUÉ.
TÉL.: 522-5291

Apprenez l'espagnol en participant au **Carnaval de Valence**

Sous le soleil de l'Espagne, le Collège Ahuntsic vous offre pour la 3e année une véritable occasion d'apprendre la langue et de découvrir la civilisation espagnole tout en vivant une expérience de groupe inoubliable.

Départ 26 février
Date limite d'inscription 26 janvier

ENDROITS (26 journées)
Valence 19 journées Barcelone 4 journées
Peníscola 1 journée Alicante 1 journée
(Plus une journée surprise à Amsterdam)

PRIX: \$1,177 (incluant transport, ch. double, repas à Valence, cours, ass.)

POUR INFORMATIONS COMPLETES:
Mme Monique Poirier
9155, St-Hubert
Montréal, Qué.
H2M 1Y8
(514)389-5987 ou 389-5988
(Frais virés acceptés)

(Sous le permis # 132570197-0470
Agence de voyage Espagne) je m'occupe!

RENVERSANTE
La vente semi-annuelle Univers Décor
Dès le 26 décembre

universdécor
Nouvelle adresse:
1111, rue de la Montée, Montréal
Tél. 872-2221

FIN DE LA VENTE, 24 JANV.

En furetant un peu, on trouve des RABAIS allant jusqu'à 60%

Dès le 26 décembre
La vente semi-annuelle UNIVERST DÉCOR

RENVERSANTE

TÉLÉTHON 81
7 et 8 février

UNE FOIS DE PLUS
Je m'implique

LOTO-SÉLECT

Date 21-01-81
NUMERO GAGNANT 6038

Ventes \$122,949.
Mises de 50¢ gagnantes Lot par mise de 50¢

dans l'ordre	14	2,104.30
dans n'importe quel ordre	295	87.70

Bell Québec: illusoire ou souhaitable?



Gilles Lesage

On en parle depuis vingt ans au Québec, à tous les niveaux et sur tous les tons, mais c'est sous l'impulsion même de Bell Canada que l'on pourra probablement entendre un jour: allô! ici Bell Québec!

La situation est fort ironique: alors que les gouvernements n'ont pu se tirer à ce jour des placotages et des circonférences, il a fallu que l'entreprise monopolistique centenaire prenne les devants pour que l'on puisse espérer que le dossier aboutisse enfin. Et encore, il s'est passé neuf longs mois, ainsi que le relevait hier le confrère Paul Bennett, avant que le Québec daigne se faire confirmer ce que le président de Bell avait dit en clair, en pleine assemblée annuelle: l'entreprise veut pousser plus à fond la décentralisation entreprise il y a dix ans et elle souhaite un nouveau partage des compétences entre Ottawa et les deux provinces concernées, le Québec et l'Ontario. Ce qui rejoint en bonne partie les revendications traditionnelles du Québec.

Le président de Grandpré invoque certes un excellent motif quand il dit que la provincialisation des activités permet d'être plus attentifs aux besoins particuliers des marchés; le Québec et l'Ontario ont des besoins, des habitudes et un comportement particuliers que les cadres et le personnel de l'entreprise comprennent mieux s'ils sont plus près des gens avec qui ils traitent.

Il signale avec raison que si les questions ayant trait aux tarifs, à la qualité du service et aux activités de nature provinciale, relevaient exclusivement du Québec et de l'Ontario (comme c'est le cas dans les autres provinces), cela contribuerait singulièrement à apaiser les tensions politiques. L'entreprise doit aussi espérer, même si elle ne le dit pas, que les administrations provinciales seront moins tâtilonnes et bureaucratiques qu'Ottawa, et qu'elle-même pourra améliorer sa rentabilité en réduisant sa taille à des proportions plus humaines. Et ses cadres francophones seraient probablement plus motivés et heureux.

Jusqu'ici, l'affaire semble toute rose. Mais il y a un accroc. M. de Grandpré a déjà déclaré il y a deux ans que "si le Québec obtient la juridiction exclusive sur les télécommunications, il en coûtera plus cher aux abonnés québécois pour utiliser les services téléphoniques". Tout simplement parce qu'Ottawa empêche l'entreprise de hausser davantage ses tarifs au Québec, et fixe un tarif uniforme pour le Québec et l'Ontario, "là où nos coûts administratifs sont moins élevés qu'au Québec". Le nombre d'abonnés est sensiblement plus élevé dans la province voisine où, en plus, l'activité économique est plus intense.

Aussi alléchant qu'il soit à première vue, il faudra donc prendre garde que ce marché en soit un peu dupes. Ce sera la tâche de la Régie des services publics qui, heureusement, a depuis des années le souci de marier la notion de service public essentiel aux considérations économiques et de pure rentabilité. Il est illusoire de parler d'interfinancement, de commutation et d'abolition des frais interurbains tant que la partie la plus intéressante et la plus lucrative du marché téléphonique échappe à la régie québécoise.

À l'heure où le rôle de l'Etat est remis en question, il est heureux que ce dossier soit abordé sous l'angle pragmatique plutôt que sous l'aspect idéologique. Il y a moyen de "québécoiser" Bell sans brandir le spectre de la nationalisation.



bloc-notes

Conflit qui pourrait à Radio-Canada

On se doutait bien, le 30 octobre dernier, que la grève déclenchée par 180 journalistes de Radio-Canada à Québec, Rimouski et Montréal serait longue compte tenu des enjeux économiques et du climat psychologique vicié qui séparaient alors les parties syndicale et patronale. Mais peu d'observateurs imaginaient que ce conflit, somme toute classique, pourrait de la sorte aujourd'hui.

Le début de la médiation décriée par le gouvernement fédéral pour rapprocher les parties s'est soldé par un échec, cette semaine, les deux parties n'ayant pas été jugées suffisamment mûres pour s'adonner à un exercice

aussi sérieux. A en juger par la teneur d'un communiqué rendu public (ci-contre) par la direction de Radio-Canada, il faut se demander si celle-ci ne jette pas exagérément et inutilement de l'huile sur le feu?

Comme dans chaque grève, l'exaspération guette les porteurs de pancartes en conduit certains à des excès stupides. Mais de là à évoquer une mission de "terroristes" syndicaux à Washington, leurs otages semblent avoir une perception un peu moins outrancière de la réalité! Il n'empêche que ces accrochages sur les lignes de piquetage, ces interventions policières ou ces injonctions ris-

quent d'engendrer une escalade aux effets imprévisibles. Les grévistes ont entrepris ce conflit sans aucun rapport de force puisque plusieurs autres syndicats ne pouvaient légalement emboîter le pas et paralyser toute la production de Radio-Canada. Comme les techniciens ne sauraient les rejoindre avant mars, l'issue de ce black-out est malheureusement très lointaine. Et le recours au "sauveur" gouvernemental ne laisse rien présager de bon pour l'indépendance professionnelle de la boîte. Les deux parties devraient mettre fin à leurs attaques car, quoi qu'il advienne, elles sont condamnées à vivre ensemble! J.D.

Boycottage d'un système de nursing

Le ministre québécois des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a pris l'heureuse initiative de mettre les 240 hôpitaux du Québec en garde contre l'utilisation abusive du Projet de recherche en nursing (PRN). Cette méthode mise au point par une équipe de l'université de Montréal et qui vise à rationaliser la relation entre le personnel soignant et le patient est depuis longtemps l'objet des récriminations de syndicats d'infirmières et d'infirmiers.

A telle enseigne que dans certains hôpitaux de Montréal et de Québec, dont le Centre hos-

pitalier de l'université Laval (CHUL), une campagne de boycottage avait lieu cette semaine, couronnée d'un succès bien mitigé, il va sans dire. La direction du CHUL décidait de revenir aux normes plus traditionnelles définies par les Affaires sociales, ce qui aurait occasionné une diminution du personnel infirmier dans cette institution. A cet égard, la manœuvre syndicale eut dû être plus prévoyante dans la mesure où pour solutionner un problème elle en crée un autre tout aussi contraire aux intérêts du personnel soignant et des bénéficiaires.

Le système PRN s'inscrit

dans un processus administratif de contrôle budgétaire des hôpitaux qui veut diminuer les soi-disant pertes de temps de leur personnel. On évalue quotidiennement les besoins du malade avant de les traduire en personnel infirmier. Les détracteurs de cette méthode l'associent à la déshumanisation des soins, aux coupures de postes dans les hôpitaux... Ses défenseurs la considèrent techniquement avant-gardiste, économique, efficace. De toute évidence, cependant, elle n'est pas à l'abri d'une utilisation inconsidérée contre laquelle des mesures préventives de l'Etat s'imposent.

Jacques DUMAIS

mot à mot

Une convention de travail ne s'extorque pas!

N.D.L.R. Sous le titre "Radio-Canada dénonce la violence du SGCT (CSN) à l'endroit de son personnel", la société d'Etat acheminait à la presse ce communiqué rédigé mercredi.

La direction de la société tient à porter à l'intention du public des faits graves qui peuvent lui permettre de se faire une juste idée du conflit qui oppose Radio-Canada au SGCT (CSN).

Dans ce conflit le syndicat tente par toutes sortes d'agissements d'intimider le personnel de production de la société, de l'empêcher d'accomplir normalement son travail, de bouleverser la programmation régulière, de paralyser au total les opérations de la maison, comme en fait état le dernier communiqué syndical.

Mercredi passé, le 14 janvier, le SGCT (CSN) pratiquait un blocage massif des portes des édifices de Radio-Canada, à Montréal et à Québec, pour contraindre tout un personnel qui n'a rien à voir à sa grève à respecter ses lignes musculées de piquetage. Il évoquait faussement ensuite dans son communiqué la solidarité de ce personnel à sa cause: c'est là déformer les faits et tromper le public.

Hier, le mardi 20 janvier, en dépit d'une injonction qui lui interdit ce genre d'agissements, un commando du SGCT (CSN) s'est transporté à Washington pour entraver la diffusion des émissions que la société avait prévues à l'occasion de l'assermentation du nouveau président américain.

Ce commando a, en quelque sorte, kidnappé et retenu contre leur gré, durant toute la journée, le correspondant de Radio-Canada dans la capitale américaine, M. Raymond St-Pierre et l'animateur de l'émission CE SOIR, M. Gérard-Marie Boivin. Ni M. St-Pierre ni M. Boivin n'étaient affectés à Washington en remplacement des journalistes en grève et l'un comme l'autre devaient remplir des affectations normales sans empêtement d'aucune sorte sur la juridiction du syndicat.

La direction de Radio-Canada dénonce avec la plus grande vigueur ces agissements du SGCT (CSN) qui s'inspirent, il faut bien le dire, de méthodes terroristes. Elle dénonce non moins vigoureusement un syndicat de journalistes qui recourt à l'intimidation, au chantage, à la violence physique et morale sur le personnel et qui prétend ensuite à la solidarité de ce personnel.

Le SGCT reproche à Radio-Canada de ne pas remplir son mandat en information alors qu'il a décidé lui-même d'infliger au public le black-out des nouvelles. Il tente désespérément d'y ajouter celui des émissions d'actualité et des affaires publiques. Il s'est même attaqué à des émissions de variétés que nous avons dû retirer des ondes. A la fin, c'est toute notre programmation à laquelle le public a droit que le syndicat souhaiterait voir en panne, en déplorant vertueusement ensuite que le conflit ait pris une telle extension et que la direction ne se soucie guère d'y apporter solution.

Cette guérilla syndicale que le SGCT (CSN) poursuit au moment où se déroule la médiation entre les parties ne fait aucun sens et ne contribue qu'à aggraver et à prolonger indûment un conflit dont nous déplorons tous la durée et dont nous souhaitons un règlement raisonnable et équitable.

Une convention, ça se négocie, ça ne s'extorque pas!

Paul Rousseau
Société Radio-Canada

le monde vu d'ici

Otages: les lendemains d'un "coup pendable"



Paul Lachance

Pendant que l'Iran se frotte les mains pour avoir, soi-disant, posé "le geste le plus révolutionnaire de l'histoire", les pressions ne tardaient pas, hier, aux Etats-Unis, pour convaincre l'administration Reagan de dénoncer l'accord d'Alger et retarder la levée de l'embargo américain en Iran.

C'est le puissant médium financier, le Wall Street Journal, qui menait la marche en écrivant que cet accord a la même valeur qu'un accord signé avec des kidnappeurs: aucune. L'éditorial ajoutait: "Si les clauses non encore remplies sont contrairement aux intérêts des Etats-Unis, le président Reagan devrait les dénoncer sans hésitation."

On sait qu'en vertu de l'ac-

cord d'Alger, qui a abouti à la libération des 52 otages américains, celle-ci doit être suivie, entre autres, de la fin des sanctions économiques contre l'Iran.

Même s'il est de tradition, aux Etats-Unis, pour les administrations de respecter les accords des administrations précédentes, celui d'Alger semble présenter, aux yeux de nombre d'experts, une particularité sur laquelle il convient de se pencher, ne fût-ce du fait qu'il constitue un dangereux précédent.

Avant la libération des otages, il ne pouvait évidemment être question, surtout au fil d'arrivée, de faire paraître quoi que ce soit qui puisse gêner les efforts du sprint. Mais, un fois ceux-ci en sécurité, on s'en donne à cœur joie pour affirmer que le soulagement qui accompagne la fin du drame n'implique en

aucune façon que l'on puisse excuser l'attitude iranienne, car la prise d'otages diplomatique constitue une violation flagrante du droit des gens et des règles entre pays civilisés. Et rien n'est dit que de nouvelles agressions du genre ne surviendront pas à nouveau.

L'administration Reagan doit donc, ne serait-ce que pour confirmer son image de fermeté, se refuser à respecter les termes de l'accord avant d'en avoir étudié le sens précis.

Mais on peut présumer d'ores et déjà que, malgré les nombreux imbroglios juridiques et financiers que va provoquer ce "traité de guerre", le nouvel exécutif américain ne voudra pas prolonger outre mesure les séquelles de cette histoire, sur le plan strictement diplomatique, et que les ajustements nécessaires pour arrondir les coins se feront en sous-main en toute justice et équité pour les intérêts concernés.

Aux Etats-Unis, on continuera longtemps de parler de l'affaire des otages, des mauvais traitements qu'ils auraient subis (et quoi des Iraniens sous la police de l'ex-chah) et des conséquences physiques, morales et psychologiques qui pourront s'en suivre. On ne manquera pas, surtout, d'exploiter le tout jusqu'à ses racines.

Mais là n'est pas, à plus forte raison dans la conjoncture internationale actuelle, l'affaire de la politique qui doit continuer son laborieux chemin dans la destinée des peuples qui constituent l'humanité.

Ainsi, après s'être réjouis en chœur de la fin du drame de Téhéran, les pays qui avaient imposé des sanctions économiques à l'Iran ont annoncé qu'ils les levaient "immédiatement" ou "prochainement", y compris le Canada qui a toutefois précisé que ce n'était pas dans ses priorités de renouveler les liens diplomatiques avec Té-

héran. On se souviendra sans doute longtemps, là-bas, du coup de l'ambassade canadienne qui avait permis l'évasion de six diplomates américains.

Evidemment, la position américaine pourrait influencer celle du Canada. Mais Ottawa veut avant tout s'assurer que l'Iran rembourse le prêt obtenu de la Société pour l'expansion des exportations et sur le montant duquel les deux pays ne semblent pas s'entendre.

Mais, qu'il s'agisse de Canada, des Etats-Unis et de tous les autres pays occidentaux, on ne voudra certainement pas, ne fût-ce que pour éviter de choquer l'opinion publique, répondre immédiatement par un geste de nature commerciale à la libération des ressortissants américains, même si personne n'ignore que, durant tout le temps de la prise d'otages, certains d'entre eux, notamment la France et l'Allemagne fédérale, ne se sont pas privés d'emplir leurs po-

ches en faisant de "grosses affaires" avec Téhéran.

Reste le fait que cet élargissement jouera un rôle très positif en vue de la stabilisation de la situation dans la région du golfe Persique. Il pourrait contribuer à faire "avancer" le conflit irano-iranien. Depuis le début de ce conflit, il y a 123 jours, la pénurie des pièces a gêné l'aviation iranienne. L'Iran ayant maintenant à sa disposition quelques milliards de plus, il ne devrait pas avoir de difficultés pour se procurer le nécessaire en Amérique ou dans d'autres pays occidentaux.

Il faut souligner également que, au moment où le monde arabe et islamique cherche sa voie, l'Algérie a donné, par sa superbe "première diplomatique" l'image d'un pays sérieux, stable, crédible aux yeux d'un Occident sceptique sur tout ce qui touche le Tiers-monde. C'est à ne pas sous-estimer.



Louis LABERGE

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) a présenté mercredi, comme elle le fait chaque année, un mémoire au gouvernement du Québec. Rendu public hier, le document fait d'abord état de l'appui de la centrale syndicale au gouvernement québécois dans l'actuel débat constitutionnel. Un appui sans équivoque qui dénonce l'entreprise "totalitaire du gouvernement Trudeau" et qui condamne l'appui que donne à cette entreprise le NPD, ce parti politique pourtant largement tributaire de la FTQ. Le document de la centrale brosse ensuite un tableau critique de la situation des travailleurs québécois, vue à travers le prisme des contraintes juridiques (injonctions, loi anti-scab, droit de grève dans le secteur public, situation des travailleuses, etc.). Nous publions aujourd'hui de larges extraits du mémoire de la FTQ.

Constitution Aux côtés du Québec

La Fédération des travailleurs du Québec se présente devant votre gouvernement avec un double objectif. D'une part, vous assurer de l'appui de la FTQ dans la lutte contre l'attaque faite aux droits du Québec et des Québécois par le gouvernement fédéral. D'autre part, exposer de quelle façon notre centrale syndicale est en attente égard à un certain nombre de dossiers prioritaires par les travailleurs, et mettre votre gouvernement en garde contre des tentatives de mise en veilleuse de certains de vos engagements initiaux. La teneur du discours inaugural ne nous a pas entièrement rassurés.

La FTQ a investi beaucoup d'énergie dans la question nationale au cours de l'année qui vient de se terminer. Notre position en faveur du OUI au référendum prenait appui sur l'ensemble de nos interventions depuis notre fondation ainsi que sur l'analyse mise en lumière à cette occasion. Nous sommes en conséquence profondément indignés de la forme et du contenu de la démarche de M. Pierre Elliott Trudeau. Nous regrettons d'ailleurs vivement qu'un parti social-démocrate comme le NPD s'enlève sur des positions centralisatrices et étroitement économistes cautionnant ainsi un procédé aussi antidémocratique que cette entreprise de rapatriement unilatéral de la constitution canadienne.

L'agression fédérale nous concerne comme Québécois et comme travailleurs. Le refus de reconnaître toute spécificité à la collectivité québécoise et à l'Etat québécois nous fait opérer un recul inacceptable, et nie dans leurs fondements les problèmes particuliers subis par les Québécois francophones dans l'entité canadienne. Notre centrale est particulièrement préoccupée par les intrusions du fédéral dans les domaines de compétence provinciale, vitanx pour la collectivité québécoise. Ainsi, dans le domaine linguistique, la FTQ a salué l'adoption de la loi 101, qui répondait à une préoccupation que nous avons depuis longtemps: la lutte contre l'oppression linguistique des travailleurs québécois. La loi 101, déjà mise en cause dans certains aspects par l'actuelle constitution, risquerait avec le projet Trudeau d'être dépepillée de toute sa substance: cela nous apparaît tout à fait inadmissible.

De même, la FTQ est-elle fort inquiète des implications du projet fédéral sur l'avenir d'une éventuelle

politique québécoise de main-d'œuvre, laquelle s'appuierait nécessairement sur un ensemble de mesures tendant à privilégier la production et la main-d'œuvre originant du Québec. Au moment où un consensus semblait laborieusement se développer sur l'importance de mettre sur pied telle politique, voilà que sans consultation, au mépris de toutes les revendications québécoises, on dépepillait à nouveau le Québec des faibles moyens qu'il a tenté de se donner dans ce domaine. Dans le seul secteur de la construction, le principe de la libre circulation entre les provinces constituerait un tort irréparable pour les travailleurs en cause. Ce problème délicat de la mobilité et des mouvements de main-d'œuvre dans la construction ne peut être réglé que par les parties à la table de négociation et, en ce sens, toute intervention extérieure est de nature à alourdir le climat des relations de travail dans ce secteur.

La FTQ soutient depuis longtemps que l'Etat doit jouer un rôle accru dans l'orientation et le fonctionnement économique de notre société: ce rôle ne saurait être exercé par d'autre que le gouvernement du Québec. De même, c'est du gouvernement du Québec que nous attendons la protection de nos droits fondamentaux, et certainement pas d'une charte constitutionnalisées conçue et modifiable selon les besoins et aspirations d'une majorité à laquelle nous ne nous identifions pas nécessairement. Les citoyens, les travailleurs du Québec, sont tous menacés, dans l'un ou l'autre aspect de leur vie quotidienne, par l'entreprise totalitaire du gouvernement Trudeau. Nous donnons donc notre plein et entier appui au gouvernement dans sa lutte contre cette agression, et souhaitons que toutes les forces vives du Québec fassent de même.

Malgré que les Québécois traversent des heures graves comme entité nationale, la FTQ ne saurait accepter que toutes les énergies gouvernementales soient mobilisées par la crise constitutionnelle. Les travailleurs québécois subissent plus que leur part des contrecoups de la crise économique qui frappe tous les pays industrialisés. Et nous demandons au gouvernement, à l'occasion de cette session, de faire le maximum pour alléger le quotidien des travailleurs, de prendre résolument leur parti à un moment où les forces du statu quo craignent particulièrement toute remise en cause de leurs privilèges acquis.

Mémoire de la FTQ au gouvernement Pour que le PQ se rende au bout de ses réformes

Les travailleuses québécoises, plus faiblement syndiquées que les hommes, moins bien payées et confinées dans des ghettos d'emplois aux limites toujours plus étroites, seraient les premières à bénéficier de l'instauration de l'accréditation multipatronale. Cette mesure a d'ailleurs été identifiée par notre comité de la condition féminine comme sa grande priorité pour l'année.

La FTQ est actuellement préoccupée par l'élimination graduelle de la main-d'œuvre féminine dans certains secteurs, alors que les employeurs des secteurs ou milieux de travail traditionnellement masculins ou féminins maintiennent leurs politiques d'embauche discriminatoires à quelques exceptions près, il nous apparaît, à la FTQ, que c'est dans ce domaine de la sexisation des emplois que les plus grands efforts doivent être faits, et sans attendre: ainsi, la déséxisation du marché du travail devrait figurer comme un des objectifs d'une éventuelle politique de main-d'œuvre depuis longtemps réclamée. La FTQ est heureuse de voir le gouvernement décidé à amender la Charte des droits et libertés de la personne afin que ne soient plus interdits les programmes dits d'action positive; la négociation de tels programmes pourrait être une avenue de solutions prometteuses dans certains cas flagrants de situations discriminatoires. Notre seule réserve étant que les programmes d'action positive ne soient pas obligatoires mais bien librement négociés.

Nous revendiquons toutefois d'autres amendements à la charte, et notamment le resserrement de l'article 19 par l'élimination des termes "évaluation au mérite", l'abrogation de l'article 97 qui permet la discrimination dans les avantages sociaux, et l'interdiction du harcèlement sexuel. De plus, nous remarquons que la Commission des droits de la personne semble dotée de ressources insuffisantes pour mener à bien la tâche qui lui incombe: délais dans le traitement des plaintes, peu d'information dans la population, enquêtes déclenchées de sa propre initiative, etc. Compte tenu de l'ensemble des remarques qui précèdent, la FTQ verrait d'un bon oeil la convocation d'une commission parlementaire sur la charte et son application, à l'intention des groupes concernés: les travailleuses subissent quotidiennement les insuffisances de cette loi et de son application.

La FTQ réclame également que de meilleures conditions soient faites aux travail·leuses enceintes. Nous aimerions voir, "grosso modo", les travailleuses oeuvrant dans le secteur privé bénéficier des mêmes conditions que les salariées du secteur public, particulièrement pour ce qui est du congé parental et du plein salaire pendant le congé de maternité.

Les injonctions

Au sommet de Montebello, nous vous avons présenté les éléments de base d'une réforme sur les injonctions. Vous avez également résumé, Monsieur le premier ministre, à cette occasion, le consensus des parties sur ce sujet en ces termes:

"Cela m'a paru être un accord général que ces recours judiciaires, tout comme l'injonction, soient entendus autant que possible par un tribunal ou un banc spécialisé qui connaît son affaire et aussi que les parties aient la chance de s'exprimer et qu'il n'y ait plus d'ex-parte." (Rapport de la Conférence de Montebello, page 227)

Le consensus avait été entériné par toutes les parties et votre gouvernement n'a pas encore jugé bon de se définir une position claire sur ce problème. Faut-il vous rappeler que c'est quotidiennement que nous sommes aux prises avec des décisions aberrantes de la cour supérieure dans le domaine des relations de travail? Vous devez être au courant qu'encore récemment, dans le conflit de Villa Mont-Royal, la cour supérieure a déclaré qu'il n'y avait pas urgence à forcer l'employeur à mettre fin à ses gestes illégaux dans l'embauche de scabs. C'est juste un autre exemple de la déformation et des abus de l'appareil légal lorsqu'une cour, aussi supérieure soit-elle, intervient dans le domaine spécialisé des relations de travail. Nous insistons pour que vous procédiez aux modifications suivantes:

- 1 — Reconnaître la compétence du Tribunal du travail dans le domaine des injonctions en relations de travail;
- 2 — Le droit à une défense pleine et entière avant que toute injonction soit prononcée;
- 3 — L'attribution d'une plus grande discrétion au juge chargé d'entendre une demande d'injonction et le droit de prendre en considération tous les aspects du conflit entre les parties;
- 4 — La suppression de l'emprisonnement pour violation d'injonction;
- 5 — Une diminution de l'amende maximale pour une première infraction en cas de violation d'injonction;
- 6 — L'application des règles de procédure pénale à toute poursuite pour violation d'injonction, incluant le droit pour l'accusé de ne pas être contraint à témoigner;
- 7 — L'attribution au Tribunal du travail d'une juridiction exclusive pour décider de la légalité ou de l'illégalité d'une grève, pour faire enquête dans le cas d'une grève illégale, tenter de concilier les parties et rendre en conséquence toute ordonnance jugée utile à la solution du conflit;
- 8 — La pleine reconnaissance dans le code du travail du droit au piquetage;

9 — L'abrogation de l'article 99 du code du travail ou, à défaut, le transfert au Tribunal du travail du pouvoir d'émettre une ordonnance suspendant le droit de grève pour une période maximale de quatre-vingts (80) jours, mais uniquement dans la mesure qui est nécessaire pour la sauvegarde de la santé et de la sécurité publique et après avoir donné au syndicat l'opportunité de soumettre son point de vue.

Les dispositions anti-briseurs de grèves

Il y a maintenant un peu plus de trois (3) ans, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi 45 amendant le code du travail. Les dispositions anti-briseurs de grèves furent évidemment celles qui suscitèrent le plus de débats et, surtout, le plus d'opposition de la part du patronat. Quand on fait le bilan de l'application de ces dispositions, on constate que la propagande du patronat s'avère non fondée. Bien que constituant un précédent en Amérique du Nord, les dispositions anti-briseurs de grèves ont certes permis de réduire substantiellement la violence dans les conflits de travail mais elles n'ont pas eu l'efficacité qu'engendré les conséquences néfastes que le patronat annonçait.

Contrairement aux prétentions de ce dernier, les dispositions du code permettent à un employeur de poursuivre sa production. En effet, un employeur peut continuer à opérer son entreprise en recourant à son personnel de cadre ou en faisant effectuer du travail par ses salariés qui ne font pas partie de l'unité de négociation en grève ou en lock-out; certaines décisions des tribunaux ont même conclu à l'exclusion des sous-traitants de l'application des dispositions anti-briseurs de grèves. Ce sont là des failles importantes dans les articles du code que le patronat oublie de mentionner.

Sans vouloir s'engager, à ce stade-ci, dans un débat de fond sur ces lacunes du code du travail, nous voudrions quand même protester contre l'application de font de ces dispositions le ministère et les tribunaux. Nous voudrions d'abord souligner la longueur des délais qui surviennent souvent entre le moment d'une plainte et la nomination effective d'un enquêteur par le gouvernement. De plus, nous voudrions dénoncer le peu de suites qui sont données par les tribunaux aux recommandations que font les enquêteurs dans leurs rapports; ainsi les tribunaux ont, dans la majorité des cas jusqu'à maintenant, refusé d'émettre des injonctions pour forcer les employeurs à se conformer à la loi et ce, malgré le constat de l'enquêteur du non-respect des dispositions anti-briseurs de grèves par l'employeur.

Nous vous soulignons donc ces lacunes au niveau de la rédaction de la loi et au niveau de son application. Il faut absolument que votre gouvernement prenne les mesures nécessaires pour que l'esprit et la lettre du code du travail soient respectés.

Le droit de grève

Pour répondre aux attentes du patronat et des administrateurs locaux des services publics — lesquels, soit dit en passant, ont été vos pires adversaires politiques depuis votre venue au pouvoir — vous reprenez les cris alarmistes de vos prédécesseurs politiques pour réévaluer le droit de grève dans les services publics. Vous tentez à nouveau de dramatiser, Monsieur le premier ministre, une situation passée qui doit être regardée avec objectivité et sang-froid. Nous vous conseillons de lire le rapport du Conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux, que vous avez vous-même créé par législation et qui affirme, en pages 5 et 6, que:

"ce sont les mêmes médias qui ont fréquemment dramatisé et ont failli semer la panique dans la population... le conseil n'a pas été une source de nou-

velles à sensation et s'il l'avait fait sans pouvoir prouver ses avancés (ce que certains médias à sensation n'ont pas eu la décence de faire), il aurait probablement mis en danger la santé et la sécurité publique".

Il y a plusieurs façons de mettre en danger la santé et la sécurité publique et il n'y a pas que les syndicats qui ont représenté une menace à la santé publique; les administrateurs locaux, les médias et les hommes politiques sont également responsables du maintien d'un état d'esprit collectif responsable et éclairé en période trouble.

Nous vous invitons à beaucoup de mesure dans l'évaluation que vous faites des dernières négociations. Vous affirmez carrément, dans votre discours inaugural, que: "Quant aux services essentiels, nous n'avons pas encore trouvé le moyen ni de les définir correctement ni d'en garantir vraiment le maintien." Or, sur ce point, vous portez un jugement globalisant et sans nuance. Nous préférons, pour notre part, une approche plus positive et plus nuancée à la discussion de cet épineux problème, et qui va dans le sens de l'évaluation qu'en fait le conseil lorsqu'il affirme: "que l'expérience vécue sous la loi 59 est valable, en dépit de certaines faiblesses, et que le bilan de cette expérience est positif" (page 16d).

Les syndicats de la FTQ ont signé quatre-vingt-dix-sept (97) ententes (40 pour 100) sur les services essentiels et déposé cent trente-six (136) listes (60 pour 100) dans les établissements où ils étaient concernés. Or, en général, les ententes ont été améliorées et les listes syndicales aussi, et les parties ont confirmé que les services essentiels ont été maintenus. Si on remarque que la loi 59 a fait grimper les ententes signées de 15 pour 100 (sous la loi 253) à 41 pour 100, il s'agit d'un immense progrès favorisé par les nouveaux mécanismes de définition des services essentiels, et ceci n'a été rendu possible que par la responsabilité que nous avons prise de définir nous-mêmes les services essentiels et d'en répondre devant le public s'il n'y avait pas entente au niveau local.

Si la conduite des syndicats n'a pas été sans reproche, pour notre part nous considérons avoir pris nos responsabilités au cours de ces négociations. Nous vous avons signalé que l'approche patronale basée sur la division des groupes a conduit inévitablement à la surenchère; cette tactique patronale doit faire également partie de l'évaluation globale du déroulement des dernières négociations et nous reviendrons sur ce sujet en commission parlementaire.

Vous nous invitez à participer au bilan des dernières négociations. Nous y serons car c'est l'engagement que nous avons pris, au moment de la passage de la loi 59, mais nous tenons formellement à aviser votre gouvernement à s'en maintenir à des évaluations rigoureuses et à rendre justice à la situation passée. Nous ne voulons pas participer à un jeu qui tendrait à dramatiser une situation qui ne l'a pas été outre mesure; nous déplorons au départ l'approche sans nuance que vous donnez à cet important débat et nous sommes surtout incapables de comprendre pourquoi vous ne reconnaissez pas les progrès accomplis sous la loi 59.

Vous le savez très bien, Monsieur le premier ministre, que dans le domaine des relations de travail, tout n'est pas continuellement à refaire, mais qu'il faut reconnaître les acquis solides et construire pièce par pièce un mode de relations de travail qui doit tendre à être de plus en plus acceptable pour toutes les parties en considérant toujours le bien-être de la population.

C'est dans un esprit positif et avec une évaluation nuancée de la situation que nous nous présenterons à la commission parlementaire pour faire évoluer les relations de travail vers un plus grand respect de toutes les parties et pour un mieux-être collectif de la population québécoise.



Le Soleil, Reynold Lavie

Le Club Automobile, à la merci des phénomènes naturels

Monsieur André Delage
Sainte-Foy.

Je viens répondre à la lettre que vous m'avez envoyée au sujet de votre service de dépannage, copie de laquelle a paru dans la page des lecteurs du SOLEIL, édition du 14 janvier dernier, sous le titre "élegant" d'ailleurs de "Le Club Automobile: qui trop embrasse mal étreint!".

LE SOLEIL a lui-même fourni de nombreux éléments de réponses dans ses pages en faisant état à plusieurs reprises des problèmes que nous avons connus et qu'en fait à peu près tout le monde a connus, qu'il s'agisse de l'Hydro, les trains, les bateaux, les avions, les policiers, les pompiers, les vendeurs de batteries et de chauffe-moteur, etc.

Vous voulez connaître les correctifs que nous entendons apporter pour faire face à une autre urgence du genre? Je vais vous en énumérer quelques-uns tout en vous rappelant que certains échappent à notre volonté, comme, entre autres, le contrôle des records de temps froid qui ont, dit-on, pénalisé la région de Québec encore plus qu'ailleurs.

Ces correctifs, cependant, ne pourront qu'améliorer la situation. Quand il fait -35C et que le vent fait descendre la température à -50C, et que des milliers et des milliers d'automobilistes en panne veulent démarer entre 7h00 et 9h00 du matin, même avec une flotte de 100 véhicules de dépannage, vous ne pourriez pas en dépanner plus que 800 dans cette même période de 2 heures. D'abord il faut se rendre sur les lieux de la panne, prendre le temps qu'il faut pour mettre le moteur en marche (20 minutes en temps normal mais de 45 à 90 minutes par temps très froid). Il faut encore que les câbles de survoltage suffisent et qu'il ne soit pas nécessaire de remorquer la voiture.

En nous fondant sur l'expérience des années précédentes, nous sommes généralement capables d'estimer d'assez près le nombre d'appels auxquels nous devons répondre et de prévoir le personnel et l'équipement nécessaires pour ce faire.

Nous devons aussi de toute évidence oeuvrer à l'intérieur d'un budget que nous permet une cotisation qui n'est que de \$30 par année et en retour de laquelle nous devons également offrir aux membres une vingtaine d'autres services qui, eux aussi, coûtent de l'argent.

Cela dit, pendant les grands jours de froid que nous avons connus à l'époque des Fêtes, nous avions une équipe de 70 personnes engagées dans le service de dépannage, 10 lignes téléphoniques, 17 véhicules de dépannage et 47 stations affiliées, dont la majorité étaient malheureusement fermées à l'occasion de Noël et du Jour de l'An. Toutes ces ressources ont été utilisées à peu près au maximum depuis le 11 décembre dernier, ce que nous n'avions jamais connu dans toute l'histoire du Club.

La plus grosse journée que nous avons connue l'hiver dernier nous avait valu 1.063 appels. Cet hiver, le record jusqu'ici a été de 2.500, soit une augmentation de 135 pour 100.

Nos lignes téléphoniques ont été encombrées non seulement par les membres mais aussi par des non-membres à la recherche d'un dépanneur.

Nous devons aussi, dans une situation comme celle que nous avons connue, donner la priorité aux véhicules qui obstruent la circulation et dont les occupants sont menacés par le froid. Nous considérons que l'urgence est plus grande dans ces cas que pour ceux qui attendent au chaud à la maison.

Entre le 11 et le 26 décembre

seulement, nous avons dû répondre à 14.000 appels. En une seule nuit, 8 véhicules ont dû être réparés d'urgence.

Nos garagistes affiliés étaient eux-mêmes débordés par leurs propres clients et ils n'ont pu nous accorder tout l'appui dont nous aurions eu besoin.

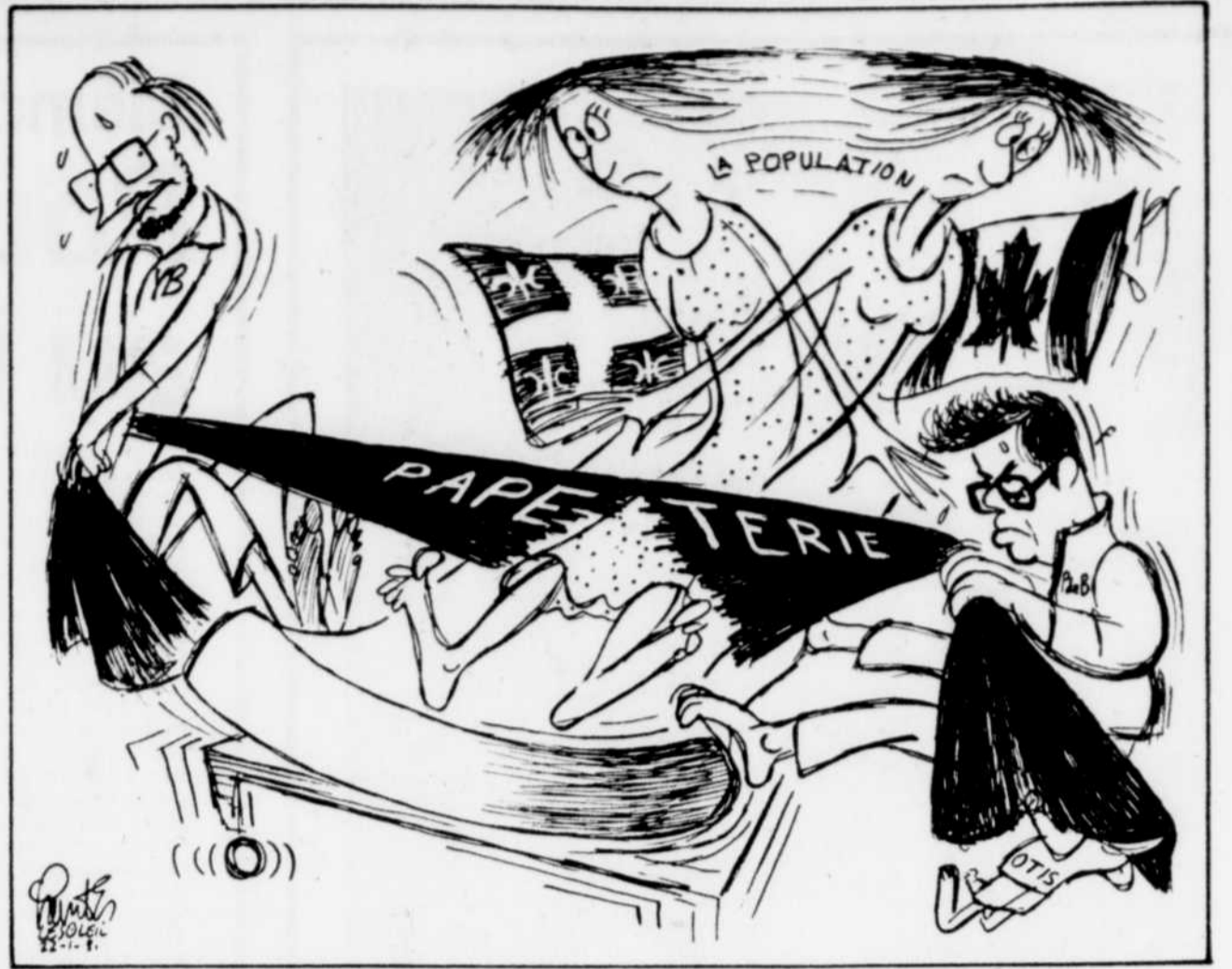
D'après un représentant de Bell Canada, quelque 6.000 membres auraient tenté de nous rejoindre dans une seule journée et Bell Canada aurait été obligé de réduire le nombre de lignes d'entrées pour éviter de pénaliser le réseau téléphonique du secteur environnant.

Dans les correctifs à court terme, nous avons fait ajouter 4 lignes téléphoniques, embauché d'autres dépanneurs et ajouté 2 véhicules à la flotte. D'autres solutions sont à l'étude dont des ententes avec d'autres organisations qui pourraient nous aider dans les moments de crise.

Mais nous avons aussi comme objectif de toujours conserver la cotisation des membres à son plus bas niveau possible et, je le répète, pour \$30 par année, nous ne pouvons pas faire de miracles. Il nous faut compter sur la compréhension et aussi la collaboration des membres qui, en préparant bien leur voiture pour l'hiver, nous permettront d'accélérer le service dans les moments les plus difficiles.

En conclusion, je vous dirai que nous prenons tous les moyens possibles pour améliorer le service mais nous serons quand même toujours à la merci de certains phénomènes de la nature qui sont indépendants de notre volonté.

Jean-Claude Dufresne,
Vice-président exécutif
et directeur général
Club Automobile du Québec
Sainte-Foy, Québec.



Ottawa préfère la publicité aux actes

Monsieur de Bané!

Entre le 1er octobre et le 12 novembre dernier, votre ministère a dépensé près de \$17.000 en publicité dans une douzaine d'hebdomadaires de notre région. La publicité faite à la télévision l'automne dernier doit représenter aussi une jolie somme!

En fait, je me demande si votre ministère n'a pas consacré, l'automne dernier, plus d'argent en publicité pour vanter ses mérites passés qu'il n'en a consacré au développement économique de notre région. Par exemple, votre subvention aux Cuisines de la Vallée, d'Amqui, n'est que de \$12.000.

Cette campagne intensive de publicité d'octobre-novembre dernier s'explique facilement: les gens de l'Est du Québec devenaient un peu trop mauvais à votre goût lorsqu'ils réclamaient votre participation dans le dossier de la papeterie de Causapsal.

Vous êtes donc passé à la contre-offensive par une campagne de publicité.

D'ailleurs votre gouvernement n'en est pas à son premier gaspillage d'argent au chapitre de la publicité. Depuis plus d'un an, des sommes astronomiques ont été ainsi dilapidées par le Centre d'information sur l'unité canadienne ou par l'un ou l'autre ministère.

Le 17 décembre dernier, dans quatorze hebdomadaires de l'Est du Québec, votre gouvernement a publié une pleine page de publicité pour dire aux gens que Gros-Cacouna, c'était une réalité. Que la population ne s'inquiète donc pas quant à l'aménagement du futur port méthanier. Encore une fois, le gouvernement du Canada a répondu aux pressions de la population par une campagne de publicité. Encore près de \$6.000 gaspillés!

Combien d'argent votre gou-

vernement a-t-il gaspillé en publicité dans notre région depuis un an? \$100.000? Peut-être même un demi-million? Combien d'emplois aurait-on pu créer avec cet argent?

Quant à l'annonce du CN: "Qu'est-ce que le CN fait pour vous?", elle commence vraiment à nous agacer. Pour nous, dans l'Est du Québec — vous devriez le savoir — le CN, ça signifie la fermeture de gares chaque année, la fermeture de services de messageries, l'abandon de voies et la diminution constante du nombre d'employés.

On comprend dès lors que votre ministère ne fasse pas de message publicitaire qui demande aux gens de la vallée de la Matapédia: "Qu'est-ce que le MEER fait pour vous?"

Gaëtan Beaulieu
Rimouski

Des explications de Via Rail

La lettre ouverte publiée dans votre édition du 8 janvier 1981 sous la signature de M. Michel Gallant a retenu toute mon attention. Inutile de dire que nous sommes désolés des circonstances dans lesquelles M. Gallant, ainsi que d'autres voyageurs, ont effectué leur voyage en train certains jours de la période des fêtes de fin d'année.

Il semble toutefois que M. Michel Gallant écarte un peu trop facilement les conditions climatiques particulièrement rigoureuses dans lesquelles s'est déroulé son voyage. Il affirme qu'avions et autobus étaient à l'heure. Or, il suffit de lire les journaux pour s'apercevoir que c'était tout le contraire.

M. Gallant souhaite "qu'on ait au moins le courage de faire le choix", soit d'améliorer ou de supprimer le service. Depuis la création de Via Rail en 1978, notre personnel a justement eu le cou-

rage de choisir, c'est-à-dire de relever le défi et d'assurer l'exploitation de services ferroviaires voyageurs au Canada dans des circonstances difficiles et avec un matériel roulant qui a parfois plus de vingt-cinq ans d'âge. Rome n'a pas été bâtie en un jour et il serait illusoire de penser que Via Rail puisse du jour au lendemain effectuer une trentaine d'années de négligence.

En 1981, nous mettrons en service de nouveaux trains modernes. Ces trains seront chauffés à l'électricité alors que, jusqu'à maintenant, tous les trains dont Via a hérité du CN et du CP sont chauffés avec la vapeur qui provient des locomotives ou des génératrices.

Les incidents de l'ordre de ceux qui ont été rapportés par M. Gallant sont plutôt rares et surviennent évidemment lorsque les conditions météorologiques sont des plus rigoureuses. On nous a

indiqué que le froid fut tel qu'un nouveau record de plus de cent ans a été battu.

Je lui renouvelle l'expression de mes regrets pour les conditions anormales dans lesquelles s'est déroulé son voyage, mais je me permets toutefois de lui rappeler que dans le cas du transport par train, notre personnel et nos services sont à sa disposition 24 heures par jour alors que, bien souvent, la circulation routière et la circulation aérienne sont complètement au point mort. Au moins grâce au courage de nos employés et de ceux des chemins de fer concernés qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour se sortir d'une impasse exceptionnelle, nous nous sommes rendus à destination.

La prochaine fois, peut-être faudra-t-il que le train également s'arrête complètement!

J. L. Moisan
Vice-président
Via Rail Québec

Pourquoi le baptême pendant la messe?

Ce dimanche 10 janvier, l'émission télévisée "Jour du Seigneur" nous présentait la messe célébrée dans la paroisse Saint-Malo de Québec. Je ne regarde pas cette émission, mais cette fois, je voulais voir comment se passerait la cérémonie. J'ai été à la messe, déçue au plus haut point.

Pourquoi nous présenter une cérémonie de baptême durant la célébration du saint sacrifice? La messe n'est-elle pas l'acte d'adoration, la prière par excellence qui devrait avoir toute notre attention sans qu'on vienne y mêler une cérémonie de baptême? Il est clair que ces innovations sont faites exprès pour mêler les fidèles, les empêcher de se concentrer sur le grand mystère du Calvaire.

Il y a un temps pour la messe et un autre pour les baptêmes, et pourquoi faut-il qu'ils soient administrés dans le sanctuaire, où on parle et on rit après ces cérémonies sans aucun respect pour le lieu?

Avant le concile, personne n'avait le droit de pénétrer dans le sanctuaire sauf ceux qui prenaient part aux célébrations. Personne ne s'en portait plus mal. Au contraire! Quand les baptêmes se faisaient vivement et dans un lieu approprié, les enfants avaient la grande grâce de le recevoir aussitôt après leur naissance, ils devenaient donc tout de suite enfants de Dieu tandis qu'aujourd'hui? Qui donc possède leur âme, je vous le demande pendant les mois qu'ils doivent attendre le baptême communautaire?

Si je devais être obligée de manquer la messe le dimanche, je la lirais dans mon missel que j'ai conservé plutôt que de prendre part à ces recyclages qui petit à petit nous font perdre le sens du sacré, et nous font participer à des cérémonies qui au lieu de donner à Dieu le culte d'adoration qui lui est dû l'offensent.

Jeannette Robitaille
Québec



L'intérieur de l'église Saint-Malo de Québec lors d'une cérémonie de la Fête-Dieu des années 1940. A cette époque, les décorations et les fleurs étaient de règle.

La femme, l'esprit et le diable

Quand naissent ou meurent les civilisations, les femmes prennent la vedette pour sauver la vie ou susciter une nouvelle jeunesse du monde, témoin notre temps où le féminisme si répandu nous avise de la fin d'une époque et de la recherche d'une nouvelle voie... celle de l'intériorité plus marquée chez la femme que chez l'homme. D'autre part, pendant que la politique mondiale se laisse obséder par le pétrole et que les cerveaux électroniques envahissent la planète, surgit plus vivement, d'un point de vue religieux, une recherche mondiale sur le pouvoir de l'esprit, sur l'Esprit et le diable, sur les "esprits" que la parapsychologie n'a pas encore identifiés parfaitement, même si le facteur "psi" pourrait, dit-on, rendre compte (?) de certains phénomènes. Rien d'étonnant à cela puisque la femme, la vie et l'esprit sont en relation intime.

Au début de cette époque moderne (16e et 17e siècles), la question des "esprits" devint brûlante d'actualité comme elle l'est aujourd'hui, aussi bien avec le discernement des esprits d'un saint Ignace de Loyola qu'avec tous les bûchers élevés pour les sorciers et sorcières de tout acabit qui s'adonnaient aux recherches parapsychologiques de ce temps. La pseudo-possession des 17 hystériques de Loudun, faisant accourir l'Europe populaire et cultivée du 17e siècle, devenue déchet pour la consommation du cinéma moderne, n'est qu'un exemple en-

tre mille de l'effort peu clairvoyant déployé pour identifier les forces de l'esprit à la naissance d'une nouvelle civilisation. Le diable se cachait, comme de nos jours, sous les faux-diables et les faux-dieux, et on laissait difficilement émerger l'authentique Esprit de Dieu, au-dessus de cette prolifération pseudo-mystique.

Par contre, l'intériorité et la pureté extraordinaire de la perception du diable et du Saint-Esprit chez une Catherine de Saint-Augustin (1632-1668) passaient inaperçues au milieu de ces expériences aberrantes de cette époque, même si le 17e siècle fut en spiritualité le siècle de l'Esprit; elles le demeurent encore aujourd'hui malgré et à cause de l'envahissement d'un "Spiritisme" ambigu et la recherche d'un ésotérisme marqué. (Par spiritisme, nous entendons ici toutes les formes inauthentiques ou ambiguës de recherche de l'authentique Esprit de Dieu.) La ruse suprême du Malin consiste à se faire ignorer en poussant les hommes à déclarer, le relayant à la mythologie et au folklore, qu'il n'existe pas.

Le Vatican a promulgué récemment le Décret d'introduction de la cause de béatification de Catherine de Saint-Augustin qui vécut 20 ans sur 36 au Canada. On soulignera l'événement le 2 février prochain au monastère de l'Hôtel-Dieu où vécut Catherine. Celle-ci fit construire, à titre d'é-

conome et de directrice générale, l'Hôtel-Dieu de Québec en 1654, le premier hôpital en Amérique, tout en s'adonnant, comme une petite domptesse de tigres, à maîtriser et emprisonner le diable en Nouvelle-France, dans une grande union à l'Esprit de Dieu et à la Vierge.

De cette émergence du diable et de l'Esprit au début et à la fin de notre époque moderne, tout en fait foi, d'où l'actualité de cette jeune femme pleine de charmes, oui, mais terrible à l'enfer comme le fut Catherine de Saint-Augustin, à la naissance de l'Amérique. Mais de quel Esprit et de quel diable s'agit-il? Pour le savoir, on lira l'ouvrage de l'auteur soussigné, en vente dans les librairies et au Centre Catherine de Saint-Augustin (692-2492): Dieu et Satan dans la vie de Catherine de Saint-Augustin.

Ghislaine Boucher
Religieuse Jésus-Marie

NDLR — Soeur Boucher est docteur en théologie de l'université grégorienne de Rome depuis 1975 et a publié un certain nombre d'articles dans les revues théologiques et ecclésiastiques, entre autres Pastorale-Québec et l'Eglise canadienne. Elle a publié trois volumes, un sur Marie de l'Incarnation, l'autre sur Catherine de Saint-Augustin et le troisième, sur l'esprit des Béatitudes dans la vie de la fondatrice de sa communauté.

Pour les taxes, à Québec, ce n'est pas à St-Augustin

Je lis dans le journal qu'à St-Augustin, les payeurs de taxes foncières bénéficieraient, cette année, d'une diminution de 50 pour 100. Quant à moi, ici dans la ville de Québec, mon augmentation de quelque 85 pour 100 en plus de me faire rêver, me fait rager.

Depuis 1976, année où j'ai construit mon humble demeure, et malgré les incroyables difficultés suscitées par nos génies de l'administration municipale de Québec, mes taxes ont augmenté, il va s'en dire.

En 1979-80, pour une évaluation de \$26.200, j'ai payé \$789 de taxes municipales. En 1981, après la réforme de la fiscalité municipale, et le "redressement" des évaluateurs de la CUQ à \$41.500, ça va me coûter \$1.460 pour la ville seulement, soit 85 pour 100 d'augmentation. Cela c'est la ville de Québec avec la CUQ, la CTCUQ, le BAEQM, le Carnaval, festivals, Colisée, les folles dépenses, etc. etc.

Est-ce à la faillite qu'on va? Ce n'est pas d'hier que nous savons que bien des items du budget de l'administration de notre ville coûtent bien trop cher.

Nos Québécois sont apathiques; ils ne daignent même pas, pour une majorité, se rendre voter, aux élections municipales; ils ont donc les administrateurs

On n'est pas des p'tits crapauds

Qui n'a pas, ne serait-ce qu'une seule fois dans sa jeunesse, fait l'expérience horrible et désagréable de faire fumer, évidemment contre son gré, un crapaud?

Ce batracien ne demandait pourtant qu'une chose: vivre en paix. Bien malgré lui, on lui faisait respirer jusqu'à ce qu'il en crève, une fumée toxique qui ne pouvait qu'atteindre ce but.

Lui, à qui personne n'avait demandé son opinion sur ce poison, se trouvait dans une situation fort désagréable.

Eh bien, que ce soit au restaurant, à l'épicerie, dans une automobile ou dans un ascenseur, les non-fumeurs ressemblent souvent à ces petits crapauds.

"On n'a pas le choix", il faut nous aussi gonfler nos poumons

qu'ils méritent. Allons-nous donc remédier à cet état de chose, en novembre prochain?

M. Tardif
Québec

d'air vicié, et nous aussi se trouver dans une situation des plus désagréables.

Donc, à tous les fumeurs, je demanderais un tout petit effort de conscience et de respect pour les nombreux petits crapauds qui vous entourent.

Daniel Tardif
Québec

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

Les villes contestent le bilan de la réforme fiscale

par Marc LESTAGE

Le vice-président de l'Union des municipalités du Québec, M. Francis Dufour, a indiqué hier au SOLEIL que le bilan du ministre Jacques Léonard sur la réforme de la fiscalité municipale au Québec demeure "incomplet parce qu'il s'appuie sur des simulations".

Même s'il reconnaît que dans l'ensemble, les données du ministre confirment les observations faites par l'union en avril auprès de 148 villes, le porte-parole de l'association qui regroupe toutes les villes du Québec, reconnaît qu'à "la première année, les villes ont reçu plus d'argent" mais déplore "qu'après deux ans, ces avantages soient à peu près épuisés".

Enfin, selon M. Dufour, le bilan du ministre a été fait à partir de simulations alors que les états financiers des villes ne sont pas produits. Ces simulations se sont avérées inexactes dans bien des cas, dit-il.

Enfin, M. Dufour a mentionné que les bénéfices escomptés "ont été érodés par des retards du gouvernement et des frais supplémentaires découlant de la réforme", comme l'obligation de facturer les taxes en deux versements. Sur ce point, le porte-parole de l'union rappelle qu'il en coûte généralement \$7 d'administration pour expédier un compte de taxes dans une ville de moins de 10.000 habitants.

En conclusion, l'Union des municipalités suggère que "le comité tripartite sur la fiscalité continue son travail pour compléter la loi 57 et la modifier de façon à procurer de

nouvelles sources de financement aux villes qui risquent de se retrouver dans la même situation où elles se trouvaient il y a trois ans, d'ici 1982.

A la défense de Education Québec

par Damien GAGNON

Le service général des communications du ministère de l'Éducation n'endosse pas la recommandation du comité d'évaluation des publications périodiques du Conseil du trésor de supprimer la revue "Education Québec".

C'est le point de vue exprimé par le directeur général des communications, M. Claude Tessier dit LaVigne, au cours d'un entretien téléphonique.

Commentant un article paru dans l'édition du quotidien LE SOLEIL le mardi 20 janvier, laissant entendre que le ministère de l'Éducation ne s'opposerait pas à la disparition de "Education Québec", M. Tessier dit LaVigne a révélé que le service qu'il dirige demandera au bureau des sous-ministres du ministère de l'Éducation de maintenir la revue.

Il a souligné que la revue "Education Québec" s'est acquis une gran-

de renommée depuis la parution de son premier numéro en septembre 1970. De nombreux témoignages de satisfaction parviennent régulièrement au service général des communications. Ils prouvent, selon M. Tessier dit LaVigne, son utilité.

Toutefois, il croit qu'il est possible de diminuer les coûts de production de la revue qui représentent annuellement des déboursés d'environ \$300.000. Ces dépenses comprennent les salaires du personnel qui y est affecté.

Il admet que la décision finale appartient au Conseil du trésor, mais, dit-il, ce n'est pas avec notre accord que la revue disparaîtra. "Education Québec" tire à près de 100.000 exemplaires mensuellement.



justice

par Marcel COLLARD

Armand Russel subira son enquête le 5 mai

L'ancien ministre des Travaux publics, M. Armand Russel, a comparu, hier, sous 10 chefs d'accusation d'abus de confiance, de fraudes et d'usage de faux, à diverses époques, de 1967 à 1980.

Le juge Jean Drouin a fixé l'enquête préliminaire au 5 mai.

Sur la recommandation de la Commission d'enquête sur le crime organisé, dans le rapport déposé à la fin de novembre 1980, relativement à des actes criminels posés par des gens du milieu des affaires et du milieu des professionnels, des poursuites ont été inscrites le 16 décembre.

Les accusations sont relatives à des chefs d'abus de confiance, de corruption, de fraudes et d'usage de faux.

M. Russel devait comparaître lundi, en compagnie de M. Roland Gingras, accusé également de trafic d'influence et de corruption, mais l'avocat de Russel, Me André Gaulin a demandé que

la date de la sommation soit anticipée.

Vols de \$60,000

Au cours de l'été et de l'automne 1980, un jeune homme de 21 ans, aurait, avec des complices, dérobé et l'argent et divers biens pour une somme d'environ \$60.000 dans 22 maisons et 11 chalets en banlieue de Québec.

Représenté par Me Gilbert Richer, Michel Bernard, 21 ans, de la rue Saint-Bernard, à Québec, a été mis en accusation, hier matin, en rapport avec 14 vols à Stoneham, 13 au Lac-Saint-Charles, 5 à Saint-Augustin, en plus de deux chefs pour s'être introduit par effraction à l'intérieur de deux maisons, au Lac-Saint-Charles, dans l'intention d'y commettre un acte criminel.

Me Robert Parrot, procureur du ministère public, a informé le juge Gilles Carle que le prévenu avait antérieurement été condam-

né pour usage d'une arme à feu de façon négligente et qu'il avait bénéficié d'un cautionnement, le 14 décembre 1980, pour un vol par effraction. Me Parrot s'est objecté à la remise en liberté et l'enquête sur le cautionnement a été reportée à aujourd'hui.

Coffre-fort de la Brink

Pierre Tremblay, 24 ans, de la rue Seigneuriale, à Beauport, s'est rendu à la police, au palais de justice de Québec, en compagnie de son procureur, Me Jean-Guy Gilbert, pour répondre du vol et du recel d'un camion, propriété de Distribution Marjac Inc., de Québec, d'une valeur de \$6.000, le 5 décembre 1980 et du vol et du recel d'un coffre-fort contenant une somme de \$35.000, également le 5 décembre. Le coffre-fort, propriété de la Brink's Canada a été apporté lors d'un vol par effraction au magasin Provigo, sur le boulevard des Chutes, à Beauport.

Les travailleurs de Davie demandent \$2 de plus l'heure

par Gilles PEPIN

LAUZON — Le syndicat des quelque 1.800 travailleurs du chantier naval de Lauzon commencera à négocier le renouvellement du contrat de travail avec l'employeur le 9 février prochain. La demande syndicale a été déposée, hier, auprès de la partie patronale, qui a aussitôt donné son accord dans l'établissement du calendrier de négociation.

"On espère que la compagnie Davie sera compréhensive. La chance qu'on lui avait donnée, en 1978, avec la signature de la convention plusieurs mois avant l'échéance, lui a permis de s'implanter solidement sur le marché mondial des plates-formes de forage et nous croyons que les travailleurs devraient maintenant profiter des retombées économiques", a déclaré au SOLEIL le président syndical, M. Yves Deschênes.

Vol avec violence

A cause de son imprudence, une jeune femme de 25 ans de la rue Boisclair, à Québec, a été victime d'un vol d'argent chez elle après avoir été violente.

Vers 21h40, mercredi soir, la dame a ouvert la porte de sa maison à un individu sans prendre aucune précaution.

Le visiteur a battu la femme et lui a serré la gorge pour lui voler une somme de \$500 qu'elle gardait dans son logement.

Dix minutes plus tard, au garage Champlain, à l'angle des rues de la Montagne et de Guyenne, un individu masqué se faisait remettre la somme de \$200 sous la menace d'une arme à feu à canon coupé.

Dans la même soirée, vers 10h, un autre vol à main armée était commis à la guérite du terrain de stationnement de l'hôpital de l'Enfant-Jésus. Un individu à bord d'un véhicule a montré le canon d'une carabine au caissier et l'a forcé à lui remettre le contenu du tiroir-caisse. Le montant n'a pas été déterminé.

Après 40 heures de détention, les otages de Laval sont libérés

LAVAL (PC) — La police affirme qu'aucune concession n'a été faite aux deux gunmen qui se sont rendus hier aux autorités de Laval, en banlieue nord de la métropole, après avoir tenu en otages la femme et le fils d'un directeur de Caisse populaire pendant près de 40 heures.

La confrontation amorcée mardi par une tentative d'extorsion a connu son aboutissement vers neuf heures hier, lorsque les policiers de Laval et de la Sûreté du Québec se sont approchés du duplex où les gunmen détenaient Mme Gaétane Foucault et son fils Michel, âgé de 20 ans.

Un fusil à canon tronçonné et un revolver de calibre .357 Magnum ont été passés par une fenêtre aux policiers.

Puis, deux hommes sont sortis de la maison les mains en l'air et ont été arrêtés. Quelques secondes plus tard, les otages sortaient.

Ils n'étaient pas blessés et semblaient d'assez bonne humeur.

"Il n'y a aucune entente, aucun accord spécial sur les accusations, soyez-en certains", a déclaré l'inspecteur Richard Blanchette de la police de Laval.

Les accusations comporteront les

Pour le renouvellement du contrat de travail expiré depuis le 1er janvier 1981, ces syndiqués veulent surtout mettre l'accent sur les salaires, les congés de maladie, l'élimination du travail de sous-traitance, l'amélioration de l'assurance collective et, bien sûr, la santé et la sécurité au travail. Sur ce dernier point, la clause type de la centrale CSN est inscrite dans la demande des travailleurs des chantiers Davie, soit davantage de ventilation dans les ateliers, moins de bruit et de fumée, etc.

\$3.50 plus indexation

L'augmentation salariale demandée est de \$2 l'heure pour la première année, et de \$1.50 pour l'an prochain. Le plus haut taux horaire qui est payé actuellement est de \$9.81. Une pleine indexation au coût de la vie est aussi demandée. La durée de la semaine de travail demeurerait à 40 heures.

Le syndicat réclame l'introduction d'une clause permettant 12 jours de congé de maladie par année. Ce qui existe actuellement est le recours à l'assurance-groupe, qui paye seulement à compter de la huitième journée sauf dans les cas d'hospitalisation, a expliqué le président Deschênes.

La paye de vacances, qui varie de 4 à 9 pour 100, présentement, devrait aller de 5 à 14 pour 100. Le syndicat demande en outre que le nombre de congés sociaux soit porté de 12 à 14 jours. Le décès du conjoint ou d'un enfant devrait ainsi entraîner un congé de cinq jours.

Les contributions à la caisse de retraite devraient aussi être augmentées, selon le syndicat; la part de l'employé pourrait être accrue de 2 à 3 pour 100, tandis que celle de l'employeur pourrait être portée de 2 à 4 pour 100. La contribution de l'employeur pour l'assurance collective pourrait aussi être portée de \$0.06 à \$0.15.

La prime de \$0.25 l'heure, déjà octroyée dans les cas de travail dans des odeurs toxiques ou dans des lieux très malpropres, serait doublée. Toujours selon la demande syndicale, la prime de nuit, qui est de \$0.42, devrait être portée à une fois et un huitième le taux horaire.

"chefs habituels d'extorsion, de kidnapping, de possession illégale d'armes à feu, etc."

La police détient Claude Beauhieu, 40 ans et Alain Picard, 33 ans, arrêtés jeudi, de même que Bernard Laperle, 40 ans et François Mousseau, 29 ans, appréhendés la veille.

400,000 signatures

(PC) — Le regroupement Solidarité-Québec a recueilli plus de 400.000 signatures de Québécois opposés au rapatriement unilatéral de la constitution par Ottawa.

C'est ce qu'a indiqué à Nouvelles Télé-Radio un porte-parole de cet organisme, Mme Thérèse Baron.

Elle a expliqué que la pétition continue de circuler et qu'elle pourrait être remise aux Parlements de Québec, d'Ottawa et, éventuellement, de Londres, vers la fin de février.

Quant aux derniers amendements apportés au projet fédéral, Mme Baron a déclaré qu'ils ne modifiaient rien la position du regroupement qui s'en prend essentiellement au caractère unilatéral de la démarche fédérale.

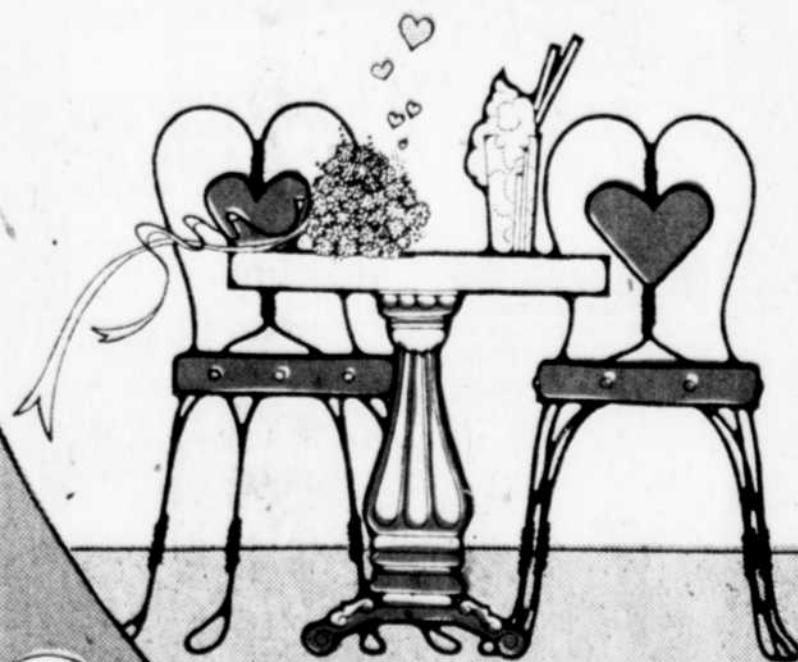
Les Mariés

A LA TABLE D'HONNEUR
LE SAMEDI 24 JANVIER
DANS
LE SOLEIL

Futurs mariés,
LE SOLEIL vous a réservé
une place d'honneur dans
son édition du samedi 24 janvier.

"LES MARIÉS", c'est un
cahier spécial, où vous trouverez
des sujets qui vous tiennent
à coeur: préparatifs du mariage,
premier foyer, réception,
bijoux, fleurs, cadeaux, etc.
Et pour la mariée, un regard sur la
fourrure printanière.

Le samedi 24 janvier,
c'est un rendez-vous... à deux!



"Les Mariés"
dans
LE SOLEIL

Michel Brouillette, heureux du nouveau rôle qu'il joue



Jacques Samson
spectacles

Lorsqu'il a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière, Michel Brouillette connaissait la valeur de sa musique, mais il ne s'attendait certes pas à ce que les choses prennent les dimensions qu'elles ont aujourd'hui. Son premier microsillon, "Pointe-aux-Anglais", s'est assez bien vendu jusqu'ici, il a tourné et tourne encore dans toutes les stations de radio, autant anglaises que françaises et il a été en nomination comme meilleur disque instrumental, lors du dernier gala de l'ADISQ.

En début de semaine, Michel Brouillette était à Québec pour parler de ce microsillon, du prochain et de tout ce qui s'est passé d'intéressant dans la carrière de ce musicien au cours de la dernière année.

Beaucoup de travail

Depuis ce premier microsillon, Michel Brouillette n'a pas chômé. Il a d'abord écrit la musique d'une série d'émissions présentée à la télévision de Radio-Québec et qui avait pour titre "Voyons donc". C'est une série qui portait sur la sexualité et qui a connu beaucoup de succès, une des meilleures cotes d'écoute de Radio-Québec. Il est question qu'en la passe en reprise bientôt et qu'elle soit vendue en Europe.

Après cela, Michel Brouillette a travaillé avec Nicole Martin et il a fait l'harmonisation de quatre chansons sur son dernier microsillon, en plus d'y enregistrer une pièce intitulée "Prélude", une de ses compositions. Cette pièce connaît d'ailleurs beaucoup de succès; en plus d'être utilisée comme thème du cinéma du dimanche à 19h30, à l'antenne de TVA, elle tourne beaucoup à la radio.

Parallèlement à ses activités de musiciens pour les autres, Michel Brouillette trouve le moyen d'écrire la musique de son prochain microsillon.

Le deuxième

Ce disque, qu'il ne sortira vraisemblablement pas avant l'automne 1981, sera exactement dans le même style que le précédent. Il s'inscrira comme une suite logique à ce premier enregistrement de sa musique. Il a déjà six pièces dont les thèmes sont composés et deux pièces achevées.

Comme pour le premier microsillon, Michel Brouillette met autant de temps et d'énergie à le réaliser et à l'écrire. C'est un perfectionniste avant tout. Quand il a décidé de se lancer dans le métier de compositeur, il y a à peu près un an, il avait peur et il avoue avoir encore cette même peur, malgré le succès qu'il connaît. C'est en fait son épouse Micheline qui l'incite à foncer et à défendre sa musique.

Un projet

Actuellement, Michel Brouillette est en pourparlers avec Diane Juster, qui veut effectuer un retour à l'interprétation. Depuis

quelque temps, elle travaillait dans l'ombre comme auteur-compositeur. Elle a demandé à Michel Brouillette de l'aider à réaliser son prochain microsillon. Le projet doit se concrétiser ces jours-ci.

Finalement, le pas qu'a franchi Michel Brouillette lui offre maintenant un grand éventail de possibilités. Il en dit ceci: "Dans tout ce que j'ai fait avant, je ne pouvais aller plus loin. En direction musicale j'ai tout fait. J'ai travaillé à Montréal, à New York et en Grèce. La composition m'a ouvert d'autres horizons."

Les premières éliminatoires

Les premières éliminatoires de "Québec en chansons" débutent ce soir et se poursuivront durant toute la fin de semaine. Cette première étape n'est pas ouverte au public. Les différents jurys entendront 183 candidats et retiendront les meilleurs en vue des finales publiques qui se tiendront un peu plus tard à l'Institut canadien. La grande soirée de gala de "Québec en chansons" aura lieu en avril au Grand Théâtre de Québec. Cette année l'événement est sous la présidence d'honneur de M. Raymond Lévesque.

Le Québec en chansons (1)

Intermède Musique vient de mettre sur le marché un premier recueil regroupant les chansons les plus populaires d'artistes québécois. Ce recueil s'intitule "Le Québec en chansons vol. 1" regroupe des chansons de: Gilles Vigneault, Jean-Pierre Ferland, Robert Charlebois, Jean Lapointe, Ginette Reno, Félix Leclerc. La préface est signée Raymond Lévesque.

Intermède Musique se spécialise dans la publication de recueils du genre. Il a déjà sur le marché les recueils des chansons de Paul Piché, Edith Butler, Robert Paquette, Angèle Arsenault et d'autres. Ces fascicules sont très bien faits et toujours très bien illustrés. "Le Québec en chansons vol. 1" se vend \$11.95.

Angèle Arsenault

Angèle Arsenault bénéficiera d'une bourse du Conseil des arts du Canada pour effectuer une tournée dans l'Ouest canadien. Du 31 mars au 12 avril 1981, Angèle chantera à Winnipeg, Gravelbourg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Bonnyville, Saint-Paul, Plamondon et Rivière-la-Paix.

"Starmania"

La vente des billets de l'Opéra rock "Starmania" va bon train. En date du 19 janvier, 7.350 billets étaient vendus, mais il en reste encore d'excellents. Les représentations de Starmania auront lieu à la salle Louis-Frédéric du Grand Théâtre de Québec, du 12 au 17 mars 1981.

Du nouveau à Sainte-Foy

L'Auberge des Gouverneurs de Sainte-Foy vient d'ouvrir une nouvelle boîte vouée au jazz. Cette boîte, un jazz-bar, s'appelle "L'autre" et met en vedette du mardi au samedi, Mike Taylor. Les spectacles de semaine se déroulent entre 18h et 1h et le samedi de 21h à 3h.

LE GROUPE LA LAURENTIENNE présente
DANS LE CADRE DE L'UNIVERSITÉ POPULAIRE

Les Corps Erotiques

un Art d'Aimer

une ciné-conférence de
JEAN-YVES DESJARDINS
sexologue de notoriété internationale
co-fondateur du module de sexologie
de l'UQAM

15-16-17-18 et 21-22-23 janvier 20h30

Et si on apprenait à mieux faire l'Amour

18 ANS Adultes

DERNIER SOIR

PALAIS MONTCALM
975 PLACE D'YOUVILLE, QUÉBEC 694-6219

Guchets ouverts du lun. au sam. de midi à 5h30 et jusqu'à 9h00 les soirs de spectacle

GERALDINE CHAPLIN appelle la caresse.
BRIGITTE FOSSEY merveilleuse de fragile maturité.

mais ou et donc éterniser
La situation du couple n'est plus ce qu'elle était... mais pas encore ce qu'elle devrait être!!

À la femme sa part de virilité
À l'homme sa part de féminité

LE FILM DE
BERTHA VAN EFFENTRAN

Aussi 2^e Grand FILM

LES MÉTHODES DIABOLIQUES ET LES VICES SECRETS UTILISÉS PAR LES CHefs SS afin de devenir les maîtres du 3^e Reich.

LES LONGUES NUITS DE LA GESTAPO

Aussi 2^e Grand FILM

ENFIN EN FRANÇAIS...

LE PLUS COMIQUE DES FILMS DE WOODY ALLEN

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI!

Aussi 2^e Grand FILM

MONTÉZ AU SEPTIÈME CIEL!

CETTE MÂLICEUSE MARTINE

Avec CAROLE HADE MARITHE FLYN

"LES ESCLAVES DE L'AMOUR"

La terreur commence quand l'inconnu appelle.

AVORIAZ/80 PRIX SPECIAL DU JURY PRIX DE LA CRITIQUE

TERREUR SUR LA LIGNE

MELVIN SIMON PRODUCTIONS présente
Une production BARRY KROST
Professeurs étudiants MELVIN SIMON et BARRY KROST
Musique de DANIEL KAPACH. Écrit par STEVE FERL et FRED WALTON
Produit par DOUG CHAPIN et STEVE FERL. Réalisé par FRED WALTON
Distribué par LES ARTISTES ASSOCIÉS

TERREUR SUR LA LIGNE When a Stranger Calls
avec TONY BECKLEY RACHEL ROBERTS RON ONYAL
Professeurs étudiants MELVIN SIMON et BARRY KROST
Musique de DANIEL KAPACH. Écrit par STEVE FERL et FRED WALTON
Produit par DOUG CHAPIN et STEVE FERL. Réalisé par FRED WALTON
Distribué par LES ARTISTES ASSOCIÉS

PLUS "FUREUR SAUVAGE" CANARDIERE

Horaires semaine: dès 18h15 - SAMEDI et DIMANCHE: FUREUR SAUVAGE 19h00-19h30-19h45
TERREUR: 14h45-18h15-21h30

LES GALERIES CANADIENNE 661-8575

CINEMAS ODEON

18 ANS Adultes

Plus parlant plus raffiné

Laura

LES OMBRES DE L'ÉTÉ

un film de DAVID HAMILTON

13 FEMMES

POUR TOUS

XAMADU

OLIVIA NEWTON-JOHN GENE KELLY

DU PONT & BOUL. CHAREST INF. 529-9745

STATIONNEMENT INTERIEUR

PARC AUTO FAQUET & LAUBERTE

CINEMAS UNIS
votre guide des meilleurs films

ISABELLE HUPPERT JACQUES DUTRONC

un film composé par **JEAN-LUC GODARD**

SAUVE QUI PEUT LA VIE

HORAIRE: 18h05, 19h45 et 21h30

Une hilarante parodie des films catastrophe aériens...

Y-A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION?
v.f. "Airplane!"

"LE CIEL PEUT ATTENDRE"
v.f. "Heaven Can Wait"

CAPITOL
972, ST-JEAN, 694-0806

la Cage aux Folles

MICHEL SERRAULT LIGO TOGNAZZI

RETOUR

HORAIRE: Cage 13h15, 17h20, 21h25. Retour 15h00 et 19h05 Der sp complet, 19h05

STE-FOY 3
PLACE STE-FOY, 656-0592

Rien de tel que les expertes massuses Thaïlandaises moral

EROTIQUES CHAÏLANDE

Desirs et Passions

un film de FRANÇOIS LETERRIER
d'UN COUPLE PARISIEN

Aucune limite

STE-FOY 2
PLACE STE-FOY, 656-0592

LA CONSEQUENCE

Wolfgang Petersen

EMPIRE
24, DE LA FABRIQUE, 692-2190

HORAIRE: 19h et 21h

"Je ne suis pas un animal! Je suis un être humain! Je... suis... un homme!"

THE ELEPHANT MAN

Un film de David Lynch Anthony Hopkins, John Hurt, Anne Bancroft

CINEMA 2
PLACE QUÉBEC, 525-8374

HORAIRE: 18h15 et 20h45

"UN FILM FOU, FOU, FOU"

PIERRE RICHARD

un film de GÉRARD OURY

LE COUP DU PARAPLUIE

CANADIEN
PLACE LAURIER, 656-9922

HORAIRE: 19h et 21h

Pourquoi est-ce que je m'ennuie? J'ai une femme, une maîtresse et une nouvelle petite amie. Mais quelque chose ne va pas...

JE VAIS CRAQUER!!!

un film de FRANÇOIS LETERRIER
d'UN COUPLE PARISIEN

CHRISTIAN CLAVIER NATHALIE BAYE MAUREN KERWIN ANÉMONE MARC POREL

STE-FOY 1
PLACE STE-FOY, 656-0592

HORAIRE: Craquer: 14h55, 18h15, 21h35; Papa: 13h10, 16h30, 19h45

L'artiste Françoise Bujold est décédée à Montréal

MONTREAL (PC) — Françoise Bujold, poète, peintre et graveur, est décédée vendredi soir à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Née à Bonaventure en 1933, elle a surtout vécu en Gaspésie puis à Montréal.

L'artiste a par ailleurs enseigné les arts plastiques aux enfants durant plus de 20 ans.

Après ses études à l'école des Arts graphiques avec Albert Dumouchel puis aux Beaux-Arts, elle obtenait son diplôme en pédagogie.

Françoise Bujold a

aussi enseigné aux enfants indiens de Maria et Caughnawaga.

Des dessins d'enfant lui ont inspiré des poèmes qu'elle publiait d'ailleurs avec les dessins et les gravures des enfants.

Il faut avoir lu des albums comme "L'île dormie", "La lune au village", "Un fleur debout dans un canot" et "La naissance du soleil" pour apprécier la qualité de vie et d'enseignement de "Françoise Bujold".

L'artiste importante qu'a été Françoise Bujold est presque inconnue du grand public pour la bonne raison que son oeuvre poétique et gravée a été publiée dans des albums d'art à tirage limité.

Elle a publié principalement: "Au catalogue des solitudes", poèmes et gravures, aux Éditions Erta, en 1956; "La fille unique", poèmes et gravures, aux Éditions Goglin, en 1958; "Un fleur dans un canot", un poème illustré de 14 bois gravés par les enfants Michéas de la réserve de Maria en Gaspésie.

VEN. SAM. DIM. 23-24-25 JANV. POUR TOUS

C'EST PAS MOI, C'EST LUI

2^e film: Un gaz qui rend tout le monde FOU FOU FOU

BETE, MAIS DISCIPLINE

300\$ Enfants pour les adultes deux films

LA BOITE FILMS

1044, 3^e AV. 523-5050

LUNDI à JEUDI 26-27-28-29 JANV. POUR TOUS

LES ANIMAUX

Au même programme: **LES DEUX FILLES** **KAVARE**

LES AVENTURES ÉROTIQUES DE Juliette

3^e film **PERVERSITES SUEDOISES**

(Représentation continue dès 13h15)

MIDI-MINUIT
252, ST-JOSEPH EST 522-2828

CONNAISSEZ-VOUS...?

Le La Fayette

La salle de danse à votre goût

Orchestre "Big Bonheur"

Ouvert les vendredis et samedis soir

585 boul. Charest e. Québec 522-2053

Théâtre de la Bordée
1091 1/2, rue St-Jean Vieux-Québec 694-9631

LES AMÉRICANOÏAQUES

De REZVANI Adaptation: Pierre Heltz, Gaston Hubert

COMÉDIE

Mise en scène: Gaston Hubert
Scénographie: Geneviève Gauvreau
Avec: Jean-Jacques Boutet, Richard Fréchette, Marie-Ginette Guay, Robert Lepage

Billets en vente: Musique d'Auteuil
Réservations: 694-9631 (après 18h)
Du 7 janvier au 8 février à 20h30 CKRL-MF 89,1
Relâche les lundis et mardis

Une opposition à Télé 2 qui est amplement justifiée



Yves Bernier
radio-télévision

Les francophones hors Québec ne prennent pas tout le fait que Radio-Canada veuille se lancer dans la création d'une seconde chaîne alors que l'on ne fournit pas encore à tous les Canadiens un service de base de qualité.

Dans un mémoire présenté aux audiences du CRTS sur la demande de la société d'Etat en vue de l'obtention de licences pour l'opération de Télé 2 et CBC-2, la Fédération des francophones hors Québec s'est déclarée opposée au projet de R.-C. de façon on ne peut plus claire.

Sans vouloir boudier le progrès et consciente de la nécessité pour le Canada d'occuper le plus grand champ possible de canaux de télévision avant l'explosion des ondes prévues avec la prolifération des satellites, la FFHQ ne comprend pas pourquoi Radio-Canada n'est pas capable de respecter ses engagements et les mandats qui lui ont été donnés par le CRTS.

Télé 2 et CBC-2 seraient diffusés seulement pour les abonnés du câble.

Hélas, des milliers de francophones hors Québec n'auront même pas accès à ce nouveau service parce qu'ils vivent dans des régions rurales ou semi-urbaines non desservies par la câblodistribution.

Mais c'est là une question de moindre importance. Les griefs réels des francophones hors Québec sont de deux ordres: le fait par exemple que les 100.000 francophones du nord-est du Nouveau-Brunswick ne peuvent même pas recevoir les émissions françaises en provenance de Moncton qui leur sont particulièrement destinées.

Puis, un second grief, fondamental celui-là, et touchant le fait que ces francophones n'ont pas de véritable programmation locale, faute de centres de pro-

duction adéquats. Conclusion, tout est centré sur le Québec, notamment Montréal.

Super Bowl, super argent

C'est comme les cotes de la Bourse. Voici donc, encore une fois cette année, les derniers chiffres mirobolants pour le XVe Super Bowl du football américain présenté en fin de semaine à La Nouvelle-Orléans.

Pour 23 minutes de messages publicitaires durant la partie, le réseau de télévision NBC qui en a obtenu les droits exclusifs de diffusion récoltera \$12.6 millions. Son investissement initial est de \$6 millions. Pas si mal comme profit pour 23 minutes!

Ajoutez à cela l'émission spéciale de deux heures avant la partie, l'émission qui suit la re-diffusion à minuit (à \$30.000 la minute), et vous aurez une avalanche de billets qui pourrait atteindre \$18 millions.

Une minute de réclame: \$550.000, un nouveau record. Record d'auditoire: 102 millions pour le Xlle, Denver contre Dallas.

Maintenant, vous savez tout!

voir et entendre

Si vous n'êtes pas encore à table à 18h, jetez un coup d'oeil sur la petite émission quotidienne du réseau PBS (câble 20, canal 57) OVER EASY. Un magazine qui traite à peu près tous les sujets avec le journaliste chevronné Frank Blair. Ce soir "A Place to Live: Lifestyle". On visite l'une des communautés de retraités les mieux organisées aux Etats-Unis, "Sun City", en Arizona.

A 19h, à Radio-Canada (câble 6, canal 11), QUEBEC-MAGAZINE reçoit entre autres Paolo Noé qui lance son livre.

Puis à 20h30, Télé 4 (câble 2, canal 4) présente une émission spéciale d'une heure avec le PREMIER MINISTRE LEVESQUE qui répondra aux questions des journalistes Charles De Blois et Serge Rivest. On fera un bilan des



Une heure avec le premier ministre René Lévesque, ce soir, à 20h30, sur les ondes de Télé 4.

quatre années de pouvoir du Parti québécois. L'émission sera diffusée sur l'ensemble du réseau TVA (ça sent les élections?).

A 21h30, à CINE-REPertoire, Radio-Québec (câble 8, canal 15), présente un autre film de Gérard Philippe, "Le joueur".

FINALEMMENT, à 23h, à TVFQ99 (câble 10), PASSEZ DONC ME VOIR, avec Philippe Bouvard, "talk-show" à la façon de TF-1.

A la radio

22h: CKRL-FM (89.1), RUMEURS, nouvelle version de l'émission hebdomadaire de jazz de la station, avec Gilles Laforte et Pierre Boulet.

Samedi

En plein après-midi, à 15h, au réseau PBS, DEADLY WINDS OF WAR, un documentaire effrayant qui retrace l'histoire de la guerre chimique, de l'empire byzantin au stockage des armes chimiques dans l'ouest des Etats-Unis.

A 20h, à TVFQ99, SOIREE CULTURELLE présente LE GRAND ECHIQUEUR de Jacques Chancel. Une grande soirée sur la

Yougoslavie. Chants, danses, musique des six républiques yougoslaves avec des images de la cathédrale Saint-Blaise, de Dubrovnik, du palais des Doges, etc...

On entendra l'Orchestre philharmonique de Zagreb, le pianiste Vladimir Krpan, le Collegium Musicum, l'ensemble folklorique Lindo et beaucoup d'autres.

Dimanche

A 12h, au réseau TVA (câble 2, canal 4), LE BRUNCH, avec Serge Laprade, un magazine artistique complet, léger, intéressant.

A 18h, un événement sportif qu'il faut souligner: LE SUPER BOWL, à La Nouvelle-Orléans aux réseaux français et anglais de Radio-Canada, aux réseaux NBC et CTV.

Si le football n'est pas votre "force", à 19h30, au réseau PBS, vous pouvez regarder une autre émission de la série extraordinaire NATIONAL GEOGRAPHIC. Cette semaine, "Les derniers empereurs des mers", l'époque des grands paquebots tels le "Queen Mary", le "France" et le "Normandie".

Pour voir SUPERSTAR: CLEMENCE DESROCHERS, à Radio-Canada, surveillez la fin du Super Bowl, vers 21h25, aux "Beaux Dimanches".

Enfin, à 22h, au réseau TVA, LES GENS QUI FONT LE VENEMENT reçoit le nouveau chef de l'Union nationale, M. Roch LaSalle.

A la radio

Samedi, 7h30 à 12h: CBV-AM (980), LES SAMEDIS DE CBV ont de nouvelles chroniques: Ski pouce (pour ceux qui veulent se rendre dans les centres), les poudres du samedi (du même genre, mais pour ceux qui partent vers d'autres villes), nouvelles des clubs de motoneige.

14h: CBV-FM (95.3), L'OPERA DU METROPOLITAN: Cavalleria Rusticana et Pagliacci.

Dimanche, CKRL-FM (89.1), à 19h, BELLE LURETTE: Guitare et violon de jazz des années 30.

Vienne et sa musique, mais sans son charme

SOIREE VIENNOISE de l'OSQ, présentée dans le cadre des Concerts du Maurier. Chef invité: Pierre Héty. Solistes: Riki Turrofsky, soprano. Programme: Ouverture "Rosamunde" de Schubert; Valse "Mille et une nuits", "Champagne Polka" et "Mein Her Marquis" tiré de "La chausse-souris" de Johann Strauss; "Jokey Polka" et "Polka française" de Josef Strauss; Extraits de "Guldilia" et de "La veuse joyeuse" (Vylia) et valse "Or et Argent" de Franz Lehar; "Roses du tyrol" de Zeller et "Im chambre séparée" de Heuberger. A la salle Louis-Frédéric du Grand Théâtre, hier.

La seule mention de la musique viennoise des Strauss, père et fils, et de leurs émules suffit pour provoquer un sourire de complaisance chez bien des mélomanes, qui voit là quantité négligeable.

Voilà quelques années, un concert Johann Strauss au très sérieux Festival de Salzbourg, avec la Philharmonique de Vienne dirigée par Karajan, qui avait été un pur ravissement, sut me réconcilier avec ce répertoire.

Je ne me retrouvais pas en si mauvaise compagnie puisque Brahms admirait l'auteur du "Danube bleu", et que des compositeurs comme Schoenberg, Webern et Berg — que l'on ne saurait traiter de frivoles — ont signé des transcriptions, pour petites formations de musiques de chambre, de quelques-unes de ses Valses.

Hier pourtant, à la "Soirée viennoise" de l'OSQ, toute cette littérature m'a de nouveau paru assez vide et de peu d'intérêt. La raison en venait sans aucun doute du peu d'affinité que Pierre Héty, le chef invité, montre pour cette musique. Il existe une manière, un style pour la diriger qui, manifestement, lui échappent.

L'ancien directeur de l'Or-

chestre d'Edmonton n'a pratiquement pas su se soustraire de la routine de la soirée, sauf pour la Valse "Or et Argent" de Franz Lehar, avec laquelle se terminait l'audition, où il a apporté le relief et la sensualité qu'on attend de ce genre de partition.

Pierre Héty n'a pas fait de faute de goût. Il s'est montré très correct, trop correct même, ne se permettant pas la moindre élasticité de tempo, pas le moindre "ritardando", qui confèrent pourtant à la valse son cachet particulier. Les Polkas ont eu droit au même traitement rigide, dépourvu d'humour.

Sans glaçage, certains gâteaux deviennent vite fades; sans un peu de "scharmlitz", la musique viennoise apparaît rapidement monotone.

Faut-il voir un quelconque rapport entre le fait que Riki Turrofsky ait été juge au récent concours des "Étoiles du Maurier", et sa présence comme soliste à ce "Concert du Maurier" aussi?

De sa voix au timbre acide, la soprano torontoise a chanté des airs tirés d'opérettes de Zeller, Lehar, Heuberger et de Johann Strauss (dont celui d'Adèle de "La chausse-souris"), où elle a soigneusement écarté les vocalises de la fin, sans beaucoup de charme ou de séduction.

Cherchant à se faire "caressantes", ses interprétations penchaient du côté de l'opérette telle que la pratiquent, les chanteuses aux moyens vocaux limités, plutôt que de se situer dans le style auquel nous ont habitués de grands mozartiens et mozartiennes de notre époque.

Le public qui occupait tous les fauteuils de la salle Louis-Frédéric n'a pas montré plus d'enthousiasme qu'il ne faut — les membres de l'OSQ non plus — au cours de cette soirée. On les comprend!

Marc SAMSON

télé-horaire

- 2 CFM (4) Québec
- 3 CKMI (5) Québec
- 4 Informations Quotidiennes
- 5 Météo
- 6 CBVT (11) Québec
- 7 WCAX (3) Burlington (CBS)
- 8 CIVQ (15) Radio-Québec

- 9 Inter-Vision (communautaire)
- 10 TVFQ (99)
- 11 Guide Horaire Local
- 12 CFCF-TV Montréal (CTV)
- 13 WEZF (22) Burlington (ABC)
- 14A Télé-Information
- 15B Services assistés par ordinateur
- 16C CKSH (9) Sherbrooke

- 17D WPTZ (5P) Plattsburgh (NBC)
- 18E CHLT (7) Sherbrooke
- 19F KCTM (13) Trois-Rivières
- 20G WCFE (57) Plattsburgh (PBS)
- 21H Chambre des Communes
- 22I Assemblée Nationale
- 23J Télé-Reportage
- 24K Affaires Publiques

- 25L Cours
- 26M Enfants et Jeunesse
- 27N Arts et spectacles
- 28O Sciences et Education
- 29P Sports et Loisirs
- 30Q Consommation et emplois services
- 31R Petites annonces

Abonnez-vous au SOLEIL à 647-3333

vendredi

- 18h00 3 Channel 3 News Hour
- 4 Aujourd'hui le 23 janvier
- 5 The City at Six
- 7 Informa Bloc
- 11 Zoom sur les bêtes II
- 12 Pulse
- 22 Volez
- 27 News: Télévision — Normand Cusson reçoit le chanteur Fernand Gagnac. Reprise à 24h00.
- 59 Midi Première — Inv. Karen Cheryl. "Le grand orchestre féminin" de Jean-Manson.
- R.-Q. Passe-partout
- 18h15 7 Sports et météo
- 9 Le 9 vous informe
- 13 Le 13 vous informe
- 9-12 Suite du cinéma de 17 heures
- 18h26 11 Nouvelles du sport
- 18h30 4-7 L'homme de 80,000,000
- 22 Adam-12
- 57 History of Space Flight
- 99 Des chiffres et des lettres
- R.-Q. Histoires de cirque: "Simonetti" — L'étude du comportement des bêtes et les techniques de dressage qui en découlent.
- 19h00 3 News
- 5 Québec Today
- 59 Barney Miller
- 9-13 Les Jordache
- 11 Québec-Magazine: Paolo Noé, qui visite Québec à l'occasion du lancement de son livre. — Dans le cadre de la Semaine des non-fumeurs, on accueille des représentants du "Théâtre sans détour", pour parler d'un spectacle de marionnettes.
- 20h30 4-7 Une heure avec le

Catherine Teodoroski, clavicordiste. Anim.: Charles DeBlois et Serge Rivest. — Bilan des quatre années de pouvoir du gouvernement Lévesque: 4 points seront discutés: les problèmes constitutionnels, politiques, économiques et sociaux.

5 WKRP in Cincinnati

59 Sanford

9-11-13 Hors Série — "Histoire du chevalier des Grioux et de Manon Lescaut" — (dernière). Le chevalier des Grioux réussit à s'embarquer avec les déportés. Le gouverneur de la Louisiane, d'abord favorable au jeune couple, se ravise et veut donner la main de Manon à son neveu, mais le tragique destin des amants suivra son cours.

12 Prime-Cuts

22 I'm a Big Girl Now

57 Wall Street Week

21h00 2-12 The Dukes of Hazard

59 Nero Wolfe

22 Friday Movie: "Oklahoma City Dink"

27 Volez Spectacles — Le chroniqueur Minou Petrowski discute avec Jacques Grisé du trio Paul et Paul. Reprise à 03h00.

57 Hard Choices

R.-Q. Justice pour tous

21h30 9-11-12 — Consommateurs + Anim.: Louise Arcand — La hausse des loyers: les effets de la nouvelle loi sur les logements — Le bilan des inférieurs — L'entrepreneuriat: nouveau cours donné à l'université de Sherbrooke qui vise à favoriser la création de nouvelles entreprises. L'absentéisme dans l'entreprise

4-7 Michel Jasmin — Coanim. Les "3 L". Inv. Mariette Lévesque, Louise

premier ministre René Lévesque. Anim.: Charles DeBlois et Serge Rivest. — Bilan des quatre années de pouvoir du gouvernement Lévesque: 4 points seront discutés: les problèmes constitutionnels, politiques, économiques et sociaux.

5 WKRP in Cincinnati

59 Sanford

9-11-13 Hors Série — "Histoire du chevalier des Grioux et de Manon Lescaut" — (dernière). Le chevalier des Grioux réussit à s'embarquer avec les déportés. Le gouverneur de la Louisiane, d'abord favorable au jeune couple, se ravise et veut donner la main de Manon à son neveu, mais le tragique destin des amants suivra son cours.

12 Prime-Cuts

22 I'm a Big Girl Now

57 Wall Street Week

21h00 2-12 The Dukes of Hazard

59 Nero Wolfe

22 Friday Movie: "Oklahoma City Dink"

27 Volez Spectacles — Le chroniqueur Minou Petrowski discute avec Jacques Grisé du trio Paul et Paul. Reprise à 03h00.

57 Hard Choices

R.-Q. Justice pour tous

21h30 9-11-12 — Consommateurs + Anim.: Louise Arcand — La hausse des loyers: les effets de la nouvelle loi sur les logements — Le bilan des inférieurs — L'entrepreneuriat: nouveau cours donné à l'université de Sherbrooke qui vise à favoriser la création de nouvelles entreprises. L'absentéisme dans l'entreprise

4-7 Michel Jasmin — Coanim. Les "3 L". Inv. Mariette Lévesque, Louise



Le premier ministre René Lévesque sera interviewé, ce soir, lors d'une émission spéciale, présentée à 20h30 au réseau TVA.

- Lemire et Françoise Lemire
- R.-Q. Cine-Répertoire: "Le joueur". Fr. 1958.
- 22h00 3-5 Dallas Magazine with David Brinkley
- 12 Freebie and the Bean
- 27 Volez Disques — Le journaliste Gaetan Chabot reçoit la chanteuse Ginette Bellavance. Reprise à 03h00 a.m.
- 57 Moll Flanders
- 99 De branche en branche — "Généalogie et héritage" — Des méthodes simples pour rechercher soi-même ses ancêtres et les rapports entre généalogistes et biologistes.
- 22h29 4-7 La Quotidienne
- 22h30 4-7 Les nouvelles TVA
- 9-11-13 Vivre sa vie
- 22h55 4 Les nouvelles Télé-Capitale
- 22h58 12 Loto-Québec
- 23h00 3-5-5p-12-22-37 -

- News
- 7 Informa soir
- 9 Le 9 vous informe
- 11 Des nouvelles bleues
- 13 Le 13 vous informe
- 27 Volez Théâtre — La collaboratrice Marie Fortin discute avec Jocelyne Goyette de son dernier "One Woman Show". Ma petite vache a mal aux pattes. Reprise à 03h00 a.m.
- 99 Passez donc me voir
- 23h10 11-13 Nouvelles du sport
- 23h15 4-7 La couleur du temps
- 11 Télé Arts
- 23h20 13 Sport plus
- 23h21 12 Pulse
- 23h25 4-7 Ciné-Week-end: "Patate". Fr. 1964.
- 7 Film-O-7: "Homicide par vocation". It. 1968.
- 99 Actualités régionales
- 23h27 5 The John Davidson Show

- 23h29 11 Cinéma: "Flic Story". Fr. 1975.
- 23h30 3 Late Movie: "Bad Georgia Road". E.-U. 1977.
- 5p The Best of Carson
- 9 Ciné-Soir: "Trahison à Stockholm". It. 1967.
- 13 Ciné-Soir: programme double "Les étrangers". Fr. 1969. ET: "La mariée sanglante". Esp. 1972.
- 57 The Dick Cavetti Show
- 24h00 12 The 12 Midnight Movie: "Mr. Majestyk". E.-U. 1974. ET: "Death Wish". E.-U. 1974.
- 22 Fridays
- 28 Sante Divers: — Prés. Danièle Marchand — Documentaire consacré à la santé.
- 57 Hard Choices
- 00h30 5p The Midnight Special
- 00h35 5 Music with Marc Legrand
- 01h00 11 Ciné-Nuit: "Jeu d'identité". E.-U. 1975.
- 57 The Lawmakers
- 01h02 5 Sign Off
- 01h05 7 Informa soir
- 01h10 9 Les Noctambules: "L'héritage en famille". It. 1975.
- 01h20 4 Ciné-Week-end: "La promesse". Fr. 1969.
- 01h30 57 Old Friends. New Friends.
- 02h00 28 Technologie et éducation. Prés. Laurent Simard. Devant l'apparition de nouvelles technologies et devant le manque flagrant de personnel bien entraîné, il a fallu fonder de nouvelles écoles dédiées à cette forme d'enseignement.
- 02h30 4 Musique Marc Legrand
- 02h36 4 Fin des émissions
- 04h00 28 Urbanisme et intégration au paysage. Prés. Laurent Simard. On parle de maisons dans des métropoles dans ces documentaires.

- 12 Rocket Robin Hood
- 08h54 5 Music with Marc Legrand
- 09h00 3 The Bugs Bunny/Road Runner Show
- 4-7 Fusee XL-5
- 5p The Flintstones Comedy Show
- 22 Fonz and the Happy Gang
- 27 Volez disques — Le journaliste Gaetan Chabot reçoit la chanteuse Ginette Bellavance.
- 57 Interaction
- 09h30 4-7 Escadrille sous-marine
- 9-11-13 Pachat
- 12 Let's go!
- 22 The Richie Rich/Scooby & Scrappy-doo Show
- 57 Contemporary Health Issues
- 99 Quatre saisons
- 57 Sesame Street
- 10h00 4-7 Poly à Venise
- 5 Water Margin
- 9-11-13 Les héros du samedi
- 12 Swiss Family Robinson
- 27 Volez théâtre. — La collaboratrice Marie Fortin discute avec Jocelyne Goyette de son dernier

- "One Woman Show" — Ma petite vache a mal aux pattes.
- 28 Psychologie et éducation. — Prés. Danièle Marchand. — Deux thèmes abordés: Le développement psychologique de l'enfant et L'éveil de l'intelligence.
- 57 Of Earth and Man
- 10h30 3 The All-New Popeye Hour
- 4-7 Les satelliopettes.
- 5p The Duffy Duck Show
- 12 The Untamed World
- 22 Thundarr the Barbarian
- 99 Evénements sportifs
- 11h00 4-7 Perdus dans l'espace
- 3 Ray Griff's Uptown
- 5p Batman: The Super 7
- 9-11-13 Star Trek
- 12 The Starlost
- 22 Heatchiff and Dingbat
- 27 Volez télévision. — Normand Cusson reçoit Fernand Gagnac.
- 57 Strategies in Reading
- 11h30 3 Drak Pack
- 3 Mutual of Omaha's Wild Kingdom
- 9-11-13 Téléjeans
- 22 The Plastic Man/Baby Plus Super Comedy Show
- 57 Writing for a Reason

Explication: les chiffres placés avant le titre réfèrent à la valeur artistique par ordre décroissant de (1) chef-d'oeuvre à (7) minable. Source: Office des communications sociales.

les films

vendredi

- 21h30 R.-Q. Ciné-Répertoire (4) Le joueur. Fr. 1958. Drame psychologique de C. Autant-Lara avec Gérard Philipe, Liselotte Pulver et Françoise Rosay. — Après bien des déboires amoureux, un jeune homme se livre à la passion du jeu.
- 02h30 4 Musique Marc Legrand
- 02h36 4 Fin des émissions
- 04h00 28 Urbanisme et intégration au paysage. Prés. Laurent Simard. On parle de maisons dans des métropoles dans ces documentaires.
- 07h00 3 The Bionic Woman
- 5p The Little Rascals
- 12 Storytime
- 22 Valley of the Dinosaurs
- 27 Volez cinéma. — Le journaliste Franco Nuovo

ha Loncar et Jess Hahn. — A la suite d'une rencontre fortuite à Stockholm, un pilote de courses est mêlé à son corps défendant à une affaire d'espionnage.

13 Ciné-Soir: Programme double: (4) "Les étrangers". Fr. 1969. Drame poétique de J.-P. Desagnat avec Michel Constantin, Senta Berger et Julian Maier. — Un bandit en fuite se réfugie chez un couple vivant dans une cabane isolée dans le désert du Nevada.

ET (4) "La mariée sanglante". Esp. 1972. Drame fantastique de V. Aranda avec Simon Andreu, Maribel Martín et Alexandra Bastedo. — L'épouse d'un jeune noble souffre de cauchemars ou une femme en robe de mariée la pousse à commettre des violences sanglantes.

23h29 11 Cinéma: (3) "Flic Story". Fr. 1975. Drame policier de J. Deray avec Alain Delon, Jean-Louis Trintignant et Claudine Auger. — En 1947, un inspecteur de police est chargé de retrouver un meurtrier qui s'est évadé d'un asile psychiatrique.

24h00 12 The 12 Midnight Movie: Programme double: (5) "Mr. Majestyk". E.-U. 1974. Drame policier de R. Fleischer avec Charles Bronson, Al Lettieri et Linda Cristal. & Le pro-

étaire d'une exploitation pétrolière en Californie entre en lutte avec des gangsters.

ET (4) "Death Wish". E.-U. 1974. Drame policier de M. Wynner avec Charles Bronson, Vincent Gardenia et Hope Lange. — Des voyous ayant provoqué la mort de sa femme et la démission de sa fille, un architecte devient son propre justicier.

01h00 11 Ciné-Nuit: (5) "Jeu d'identité". E.-U. 1975. Drame policier réalisé et interprété par Patrick McGowan avec Peter Falk et Leslie Nielsen. — Une enquête sur un meurtre est compliquée par le fait que le principal suspect fait partie des services secrets.

01h10 9 Les Noctambules: (6) "L'héritage en famille". It. 1975. Comédie de B. Garbino avec Michèle Placido, Juliette Mayniel et Renzo Montagnani. — Invité à séjournier chez un oncle fortuné, un aristocrate découvre la fille, la femme, et la bonne de son hôte.

01h20 4 Ciné-Week-end: (4) "La promesse". Fr. 1969. Drame psychologique de R. Freeman et P. Foyder avec Jacqueline Bisset, Jean-François Maurin et Pierre Zimmer. — Un garçonnet orphelin vivant chez son oncle s'attache à la maltré de celui-ci.



Les "3L" seront de nouveau réunis, ce soir, pour coanimer pour une dernière fois l'émission de "Michel Jasmin", à 21h30.

Pour communiqués et informations
téléphoner à Lise Desjardins
au numéro 647-3489
de 9 à 16 heures

OU ALLER A QUEBEC

Québec, Le Soleil, vendredi 23 janvier 1981

VARIÉTÉS

JEAN LAPORTE, du 23 au 26, du 28 au 4 fév., à 20h30. Salle Louis-Frédéric du Grand Théâtre de Québec. Adm.: \$8, \$10, \$12,50, \$15.

SUZANNE JACOB Théâtre Petit-Champain, 68 rue Petit-Champain, 20h30.

LE QUATUOR DE RADIO-CANADA (Québec magazine) avec Gérard Masse, batteur, Pierre Hébert, contrebassiste, Claude Jobin, flûtiste et Gérard Hébert, pianiste, à partir de 21h. Le Jazz-bar, 19 rue St-Pierre, place Royale.

LILI MICHAUD, auteur-compositeur guitariste, de 21h30 à 01h30 et le dim. de 16h à 20h. Bar l'Emprise, hôtel Clarendon, 57 rue Ste-Anne. Entrée libre.

LOUIS LEROUX, guitariste, de 19h à 23h. Le Croque-morche, hôtel Hilton. Entrée libre.

BAD MANNERS, rock. L'Orsseau de nuit, Homestead, 20 rue Ste-Anne, Vieux-Québec.

UZEB, Bar 1156, 1156 rue Commerciale, St-Romuald, 22h. Entrée libre. Jusqu'à 24 janv.

MOYER de Toronto. Le Cercle électrique, 27 côté du Palais.

GLORIA MARCON, pianiste. Salle à manger Le Vignoble, de 19h à 23h. Le bar l'Imprevu, ouvert de 22h à 02h30 est animé à compter de 17h par deux chanteurs-pianistes **NICOLE NORMAND** de 17h à 21h et **BERNARD DEVILLER** de 21h30 à 02h30. Auberge des Gouverneurs, place Hauteville.

SHAWI, auteur-compositeur. Le Gaulois, 65 rue Buade, Vieux-Québec, 21h à 01h. Entrée libre.

GRUPE GAI, soirée-roncontre, salon prof. pavillon Pollack, 20h30. **DISCOTHEQUE**, musique disco, new wave rock, rock'n'roll. Adm.: \$0,75, \$1,25, \$1,75.

LA TROUPE RYTHMO-SON SPECTACLE JANVIER 81 chante et danse à 20h30 à l'auditorium de la polyvalente de l'Ancienne-Lorette. Billets en vente chez: Dominique Paquet Inc.

DIXIE groupe composé de 3 musiciens présente les Beatles (1963-1972) et du rétro. 22h. Bar Crotaeu, 183 rue Commerciale, St-Henri de Lévis. Entrée \$1,50.

LUC BOURGAULT, compositeur-interprète, 19h. Café de la Rose 251 rue St-Jean. Entrée libre.

BIG BONHEUR, orchestre de danses sociales. Club Lafayette, 585 boul. Charest est 21h. Adm.: \$1 ce soir et \$1,50 le sam.

MIKE TAYLOR, pianiste jazz, 18h à 01h. Jazz-bar l'Auberge de l'Auberge des Gouverneurs, Ste-Foy.

PIERRE ROCHE, Piano-bar de l'Auberge des Gouverneurs, boul. Laurier, Ste-Foy. Tous les soirs de 23h à 03h. Relâche dim. Entrée libre.

LES FRERES REVI Bar Au Courant **RENE LE-TOURNEAU**, organiste. Caves de l'Abbaye **JAZZURO**.

Bar Le Combout. Holiday Inn, 3235 rue Hochelaga, Ste-Foy.

LOS AZTECAS, musique de danse. Restaurant Las Cuevas, 601 Grande-Allée.

GILBERT BOILEAU, pianiste. Du lun. au ven. 17h à 22h, sam. 17h30 à 00h30. Bar Le Caucous, hôtel Hilton. Il est également à l'Eden, tous les mar., mer. et jeu. soirs de 22h à la fermeture. A ce dernier endroit, il est accompagné de **GABY, DAN et MARC**. Relâche dim.

PIERRE JOSEPH, pianiste et interprète. Bar La Bas-

tille, 47 av. Ste-Genève, 21h30. Entrée libre.

DIETER FESS et JACQUES et CLAUDE, chansons populaires. Piano-bar du Château Frontenac. Tous les soirs 21h à 02h30. Entrée libre.

GERMANO ROCHA, musique et chant portugais. Bar Le Vertige, Ramada Inn, Ste-Foy. A compter de 21h. Entrée libre.

FAILLE-HITE, groupe rock. Ven., sam. 22h. Entrée: \$2. Hôtel-motel du Capitaine, St-Tite-des-Caps.

CARNET MONDAIN

RALLYE AUTOMOBILE, départ Hôtel-motel du Capitaine, dim. à 12h30. Inscription sur place, coût \$6. Inf.: Ghislain Gagnon, 823-2210.

LES CORPS ÉROTIQUES: UN ART D'AIMER par le Dr Jean-Yves Desjardins, sexologue à l'université du Québec. Palais Montcalm, 975 place d'Youville, 20h30.

Colloque JEUNESSE-POLICE dans le cadre de la loi

24, de 9h à 17h, polyvalente, Ulric-Huot, 2265, rue Larue, Courville.

musique

CATHERINE TO-DOROVSKI, clavériste à 20h30, salle Henri-Gagnon du pavillon Casault, université Laval. Entrée libre.

SPORTS et LOISIRS

par Roland SABOURIN

Aujourd'hui

Ligue de hockey junior majeur du Québec: Junior de Montréal contre Les Remparts, au Colisée, 20h.

Ligue de hockey junior "B" Québec-Métro: Charlesbourg à Loretteville, 20h30; Sainte-Foy à Sainte-Marie, 21h; Montmagny à Ancienne-Lorette, 20h; Vanier à Beauport, 20h05.

Hockey collégial "AAA": Titans de Limoulu à Saint-Georges de Beauce, 21h; Saint-Jérôme contre Amiante, à Black Lake, 20h30.

Ligue Molson en quinquennal: programme double au Patinoir, 21h30 et 23h15.

Curling: Etchemin de la Ligue du Big-6 Molson, club Etchemin; tournoi "Automobiles Inc.", club Jacques-Cartier; bonspiel spécial, club AEC.

Basketball collégial "AA": séminaire de Québec contre Limoulu, garçons, 20h.

Badminton: début du championnat régional A-B-C, polyvalente de Donnacona.

Ballon sur glace: premières rencontres du tournoi de Saint-Nérée de Bellechasse.

Tournoi de hockey pee wee de Saint-Romuald: autres rencontres à l'amphithéâtre de l'endroit.

Racquetball: début de la compétition régionale de double, club DuVallon.

Balle-au-mur: début d'un tournoi régional, club Laurentien.

Samedi

Courses attelées: programme de 10 classes, Hippodrome du parc Expo-Québec, 13h30.

Ligue de hockey intercollégial: pee wee et midget, Citadelles contre Charlesbourg, à l'Arpidoir et DSNCO contre Rive-Sud, à Lévis, 19h.

Ligue féminine de hockey intercollégial: Les Saules contre Neufchâtel, patinoire Les Saules, 21h15.

Ligue de hockey mineur du Saint-Laurent: atome et bantam, Saint-Georges à Ancienne-Lorette, 13h et Vanier à Montmagny, 14h30; pee wee et midget, Loretteville à Saint-Georges, 12h.

Curling: finales du tournoi "Automobiles Inc.", club Jacques-Cartier; finales du bonspiel spécial, club AEC; ligue commerciale et industrielle Labatt, club Etchemin.

Badminton: deuxième journée du championnat régional A-B-C, polyvalente de Donnacona, tournoi interscolaire, à l'école des Missionnaires du Sacré-Coeur et à la polyvalente de Loretteville, 10h.

Tennis: finales, hommes et dames, classe "B" du circuit Saint-Hubert, club Montcalm; début du tournoi de classe "A" du circuit Saint-Hubert, à Tennisport; jiteny mixte pour les membres, club Avantage.

Avant-dernière journée du tournoi de hockey pee wee de Saint-Romuald.

Ski alpin: slalom spécial, 4 manches, circuit juvénile Boiron, Mont Saint-Castin-les-Neiges; compétition amateur Labatt, 13h, station Stoneham; compétition du club Redskins, Mont-Hibou.

Ski de fond: autre randonnée Molson-CJRP, Mont-Tourbillon, 18h; cours d'acquisition technique, 9h à 16h et gala gastronomique, club Ouk-Pik; départ de l'aventure de ski-camping et randonnée de nuit avec soirée dansante, club Le Refuge.

Volleyball: tournoi interscolaire juvénile, école Beauvillage (filles classe "A"), école secondaire Les Etchemins (filles classe "B") et école Compagnons de Cartier (garçons), 9h.

Basketball universitaire: Concordia contre Rouge et Or, féminin et masculin, au PEPS, 13h et 15h.

Ballon sur glace: deuxième journée du tournoi de Saint-Nérée de Bellechasse.

Racquetball: suite de la compétition de double, au club DuVallon; tournois de qualification du circuit amateur Labatt Légère, clubs Rive-Sud et Tennisport et Seigneurial.

Balle-au-mur: autres rencontres du tournoi régional, club Laurentien.

Baseball: inscription pour l'école de perfectionnement, garçons de 7 à 18 ans, patinoires Les Saules et Victoria, de 13h30 à 16h.

A Sainte-Croix de Lotbinière, premières rencontres du tournoi de hockey pee wee Aramis.

Dimanche

Ligue de hockey junior "B" Québec-Métro: Ancienne-Lorette à Loretteville, 13h30; Sainte-Marie à Montmagny, 14h.

Ligue de hockey mineur du Saint-Laurent: pee wee et midget, Montmagny à Vanier, 13h.

Ligue de hockey intercollégial: atome et bantam, Beauport contre Rive-Sud, à Lauzon, 17h.

Hockey midget "AAA" Insulaires de Laval contre Les Gouverneurs, centre sportif de Sainte-Foy, 14h.

Hockey collégial "AAA": Amiante contre Saint-Georges, Palais des Sports, 14h.

Tournoi de hockey pee wee de Saint-Romuald: présentation des finales, à l'amphithéâtre local.

Programme de courses attelées, Hippodrome du parc Expo-Québec, 13h.

Ski alpin: slalom géant, 4 manches, du circuit juvénile Boiron, Mont Saint-Castin-les-Neiges; concours du circuit professionnel Atomic-Labatt, centre de ski Le Relais; compétition du club Redskins, Mont-Hibou.

Ski de fond: deuxième journée de l'aventure ski-camping, Le Refuge, cours d'acquisition technique, club Ouk-Pik, 9h à 16h.

Racquetball: finales de la compétition de double, club DuVallon; tournois de qualification du circuit amateur Labatt Légère, clubs Rive-Sud et Tennisport.

Badminton: finales du championnat régional A-B-C, polyvalente de Donnacona.

Tennis: suite du tournoi de classe "A", circuit Saint-Hubert, à Tennisport.

Ballon sur glace: clôture du tournoi de Saint-Nérée de Bellechasse.

Basketball universitaire: Bishop contre Rouge et Or, féminin et masculin, au PEPS, 12h et 14h.

Bonspiel international de Québec: accueil des participants et réception de la ville de Québec et la CUC, au Château Frontenac.

Balle-au-mur: finales du tournoi régional, club Laurentien.

Ligue de hockey Rétro-action DSNCO: 8e match des étoiles, patinoire Les Saules, 20h30.

Nage synchronisée: championnat provincial senior, YWCA, 10h.

Premier Patinopeps de l'an 1981, au PEPS, de 20h à 22h45.

Natation: nage-o-thon des Citadelles de la ville de Québec, piscine du centre Wilbrod-Bhérrer, de 13h30 à 16h.

Tournoi de hockey pee wee Aramis, centre sportif et culturel de Sainte-Croix de Lotbinière.

théâtre

LA FOIRE, avec Pierre Povers, Rémy Girard, Micheline Bernard, Joanne Emond, Germain Houde et Jean-Fernand Girard. Théâtre de la Vierge, 30 rue St-Stanislas, 20h30. Adm.: \$5 et \$6 le ven. et sam. Billets en vente à l'Annexe, 1049 rue St-Jan et Coop université Laval et au Mille-feuilles, coin St-Louis et Maguire, à Sillery. Réservations: 692-4121, après 18h. Relâche le lun.

LES AMERICANOIAQUES, de Rezvani, roman adapté par Pierre Héty et Gaston Hubert avec Jean-Jacqui Boutet, Marie-Ginette Guay, Robert Lepage et Richard Fréchette. Théâtre de la Bordée, 1091 1/2 rue St-Jean, Vieux-Québec. Du mer. au dim. 20h30. Billets en vente à Musique d'Auteuil. Réservations: 694-9631. Se termine le 8 fév. Relâche lun. et mar.

cinéma

La classification des films est établie par l'Office des communications sociales. Voici le barème d'appréciation des films qui sont présentement projetés sur les écrans dans les cinémas de Québec et de la rive-sud.

— Quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes est indiquée de cette façon: (E) enfants; (A) adolescents.

— Les chiffres réfèrent à la valeur artistique de l'oeuvre: (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

— Les appréciations des films sont établies sur les copies présentées dans la province de Québec.

BOITE A FILMS: C'est pas moi, c'est lui (4), 19h30. Bête mais discipliné (5), 21h15. 14 ans. \$3, \$1 âge d'or.

CANADIEN: Le coup du parapluie (-), 19h, 21h. Tous \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 âge d'or.

CANARDIERE: Fureur sauvage (5), 19h50. Terreur sur la ligne (5), 18h15, 21h30. 14 ans \$4, \$3,25 14-17 ans, \$1,25 âge d'or.

CAPITOL: Ya-t-il un pilote dans l'avion? (5), 14h50, 18h10, 21h35. Le ciel peut attendre (4), 13h, 16h25, 19h45. Tous \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 âge d'or.

CARTIER: Cordelia (4), 19h. Collège américain (5), 21h30. \$2,50, \$1,25 âge d'or et moins de 14 ans.



La comédie "Airplane" poursuit sa carrière au cinéma Capitol.

CINEMA DE PARIS: Salle 1: Prends l'essieu et tire-toi (-), 13h30, 16h05, 18h40, 21h20. Vacances intelligentes (-), 13h, 17h35, 20h15. Tous \$4. Salle 2: Mais où est donc Ornicar (-), 14h25, 17h50, 21h15. Jambon d'Ardenne (4), 13h, 16h20, 19h45. Tous \$4. Salle 3: C'est malicieuse Martine (-), 13h35, 16h10, 18h45, 21h20. Les esclaves de l'amour (6), 14h30, 17h05, 19h45, 21h30. \$4.

EMPIRE: La conséquence (4), 19h, 21h. 18 ans. \$4, \$1,25 âge d'or.

LIDO: Graffiti américain la suite (5), 19h30. Xanadu (5), 21h30. Tous.

MIDI-MINUIT: Aventures érotiques de Juliette (-), 13h15, 16h55, 20h35. Jour (-), 14h20, 18h, 21h40. Pervertie suédoise (-), 15h40, 19h20. 18 ans. \$3,75, \$1 âge d'or.

OEDON: Dauphin: Treize femmes pour Casanova (5), 12h50, 16h10, 19h55. Laura, les ombres de l'été (5), 14h36, 18h05, 21h41. 18 ans. \$4, \$1,25 âge d'or. Frontenac 1: Xanadu (5), 14h03, 15h53, 17h43, 19h35, 21h20. Tous \$4, \$3,25 14-17 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 âge d'or. Frontenac 2: Chapitre

SAINT-FOY: Salle 1: Je vais craquer (5), 14h55, 18h15, 21h35. Ne me laissez pas seul papa (5), 13h10, 16h30, 19h45, 21h30. \$4, \$1,25 âge d'or. Salle 2: Désirs et passions d'un couple parisien (-), 14h10, 16h25, 18h35, 20h50. Aventures érotiques en Thaïlande (-), 13h, 15h10, 19h40, 21h55, 18 ans. \$4, \$1,25 âge d'or. Salle 3: La cage aux folles (5), 13h15, 17h20, 21h25. Retour (3), 15h, 19h05, 14 ans. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,25 âge d'or.

SAINTE-MARIE: Le gardien en balade (5), 19h30. Xanadu (5), 21h15. Tous \$4, \$1,25 âge d'or. Salle 2: La cage aux folles pour enf. étud. et âge d'or.

SALLE 0231 (pavillon De Konink, université Laval): Jane restera toujours Jane, 19h30.

LE FEUILLETON

COLLEEN McCULLOUGH
les oiseaux se cachent pour mourir
roman
EDITIONS SELECT

résumé

Ralph et Meggie se revoient enfin. Tous deux prennent conscience de leur fragilité d'êtres humains et de leur évolution respective.

(103) La libération

— J'étais plus réelle, mais tu ne le voyais pas.

— Je ne pouvais pas agir autrement, vraiment pas! Je savais où j'aurais dû aller, mais sans parvenir à m'y résoudre. Avec toi, j'aurais pu être un homme meilleur, bien que moins auguste. Mais je ne pouvais tout simplement pas, Meggie. Oh, comme je voudrais te le faire comprendre!

Elle lui glissa une main fine le long du bras, tendrement.

— Mon cher Ralph, je le comprends. Je sais, je sais... Chacun de nous a quelque chose en lui qui ne peut être étouffé, même si cela nous fait hurler de douleur, au point de vouloir en mourir. Nous sommes ce que nous sommes, c'est tout. Comme la vieille légende celtique de l'oiseau au poitrail transpercé d'une épine qui exhale son cœur dans son chant et meurt. Parce qu'il le faut, qu'il y est obligé. Nous pouvons savoir que nous nous trompons avant même d'agir, mais cette connaissance n'af-

fecte pas le résultat, ni ne le change. Chacun chante son propre petit couplet, convaincu que c'est le chant le plus merveilleux que le monde ait jamais entendu. Ne comprends-tu pas? Nous secrétons nos propres épines, sans jamais nous interrompre pour en évaluer le coût. Nous ne pouvons qu'endurer la souffrance en nous disant qu'elle en valait largement la peine.

— C'est ce que je ne comprends pas. La souffrance. (Il baissa les yeux sur la main qui lui tenait si doucement le bras et lui causait pourtant une douleur si insupportable.) Pourquoi cette souffrance, Meggie?

— Demande à Dieu, Ralph, répondit-elle. Il fait autorité en matière de souffrance, n'est-ce pas? Il nous a fait ce que nous sommes. Il a créé le monde entier. Donc, il a aussi créé la souffrance.

Bob, Jack, Hughie, Jims et Patsy assistaient au dîner comme tous les samedis soir. Le lendemain, le père

Watty devait venir dire la messe, mais Bob lui téléphona pour le prévenir que tout le monde avait l'intention de s'absenter. Pieux mensonge, afin de préserver l'incognito du cardinal. Les cinq fils Cleary ressemblaient plus que jamais à Paddy, plus vieux, parlant plus lentement, aussi immuables et endurants que la terre. Et comme ils aimaient Dane! Ils semblaient ne jamais le quitter des yeux; ils parurent le suivre hors de la pièce quand il alla se coucher. Il n'était pas difficile de voir qu'ils n'attendaient que le jour où il aurait l'âge de se joindre à eux pour diriger Drogheda.

Le cardinal découvrit aussi la raison de l'inimitié de Justine. Dane s'était entiché de lui, suspendu à ses lèvres, il ne le quittait pas. La fillette était tout simplement jalouse.

Après que les enfants furent allés se coucher, il considéra ses hôtes: les frères, Meggie, Fee.

— Fee, abandonnez votre bureau un instant, dit-il. Venez vous asseoir ici, avec nous. Je veux vous parler... à tous.

Elle se tenait encore bien et ne s'était pas empâtée; la poitrine un peu moins ferme, peut-être, la taille légèrement épaissie; transformations dues davantage à l'âge qu'à un surcroît de poids. En silence, elle s'assit dans l'un des grands fauteuils crème en face du cardinal, Meggie à sa gauche, ses fils sur les bancs de marbre les plus proches.

— C'est au sujet de Frank, commença-t-il.

capable de supporter un instant de plus la feinte sérénité de sa mère.

— Frank a purgé sa peine en prison pendant plus de trente ans. Vous en rendez-vous compte? demanda le cardinal. Je sais que vous avez été tenus au courant par l'entremise de personnes qui m'étaient dévouées, comme convenu, mais je leur avais demandé d'éviter de vous peiner. Franchement, je ne voyais pas quel bien cela vous ferait d'apprendre les détails déchirants de la solitude et du désespoir de Frank puisqu'aucun de nous ne pouvait y porter remède. Je pense que Frank aurait été libéré il y a plusieurs années s'il ne s'était acquis une réputation de violence et d'instabilité au cours de ses premières années d'incarcération à Goulburn. Même pendant la guerre, alors que d'autres détenus se sont vus libérés pour partir sous les drapeaux, la demande de ce pauvre Frank a été refusée.

Fee leva les yeux qu'elle avait gardés fixés sur ses mains.

— C'est son tempérament, dit-elle sans trace d'émotion.

Le cardinal semblait éprouver quelques difficultés à trouver les mots convenant à la situation; pendant qu'il les cherchait, les membres de la famille ne le quittaient pas des yeux, étreints par l'anxiété et l'espoir, bien que ce ne fût peut-être pas le bien-être de Frank qui les préoccupait.

— Mon retour en Australie après une aussi longue absence vous a sans doute intrigués, reprit le cardinal sans regarder Meggie. Je ne me suis pas toujours occupé de vous autant que je l'aurais dû, et j'en ai conscience. Depuis le jour où je vous ai connus, j'ai toujours pensé d'abord à moi, accordant la priorité à ma personne. Et quand le Saint-Père a récompensé mes efforts en faveur

de l'Église par la barrette de cardinal, je me suis demandé si je pouvais rendre un service quelconque à la famille Cleary afin de lui montrer combien je m'intéressais à elle. (Il prit une longue inspiration, posa les yeux sur Fee, évitant le regard de Meggie.) Je suis revenu en Australie pour voir ce que je pourrais faire au sujet de Frank. Vous souvenez-vous, Fee, du jour où je vous ai parlé après la mort de Paddy et de Stu? Vingt ans ont passé, et je n'ai jamais pu oublier l'expression de vos yeux. Tant d'énergie et de vitalité... anéanties.

— Oh! s'écria brusquement Bob, les yeux rivés sur sa mère. Oui, c'est bien ça.

— Frank va être libéré sur parole, reprit le cardinal. C'était la seule chose que je pouvais faire pour vous prouver mon attachement.

S'il s'était attendu à un éclair soudain et éblouissant, jailli des ténébres retenant Fee depuis si longtemps, il eût été déçu; tout d'abord, il n'apparut guère qu'une légère lueur et, peut-être, le tribut de l'âge ne permettait-il jamais à cette pâle étincelle de devenir brasier. Pourtant, il en perçut toute l'ardeur dans les yeux des fils de Fee, et il éprouva une impression de devoir accompli telle qu'il n'en avait pas connue depuis la guerre, depuis la nuit où il s'était entretenu avec le jeune soldat allemand au nom si imposant.

— Merci, dit Fee.

— Sera-t-il le bienvenu à Drogheda? demanda-t-il en se tournant vers les fils Cleary.

— C'est son foyer. Il est ici chez lui, répondit évasivement Bob.

Tout le monde approuva, sauf Fee qui semblait abîmée dans ses pensées.

— Ce n'est plus le même Frank, reprit doucement le cardinal. Je suis

allé le voir dans sa cellule de Goulburn pour lui annoncer la nouvelle avant de venir ici, et j'ai été obligé de lui avouer que tout le monde à Drogheda avait toujours été au courant de ce qui lui était arrivé. Si je vous précise que cette révélation ne l'a pas fait sortir de ses gondos, vous aurez peut-être une idée du changement intervenu chez lui. Il était simplement... reconnaissant. Et impatient de revoir sa famille... Vous, surtout, Fee.

— Quand sera-t-il libéré? demanda Bob après s'être raclé la gorge.

Le plaisir qu'il ressentait à l'idée d'une possible joie dispensée à sa mère le disputait manifestement à la crainte de ce qui pourrait se produire quand Frank serait de retour.

— Dans une semaine ou deux. Il arrivera par le train de nuit. Je voulais qu'il prenne l'avion, mais il m'a dit qu'il préférait le chemin de fer.

— Patsy et moi irons le chercher à la gare, proposa Jims avec empressement. (Puis, ses traits s'affaiblirent.) Oh, nous ne serions même pas capables de le reconnaître!

— Non, intervint Fee. J'irai le chercher moi-même, seule. Je ne suis pas encore gâteuse, que je sache. Je peux très bien conduire jusqu'à Gilly.

— A SUIVRE —
LES OISEAUX SE CACHENT POUR MOURIR de Colleen McCullough, est publié aux Éditions Select (édition canadienne)

prochain
épisode
Le sacrement